MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016.
3. Compte-rendu des décisions et des arrêtés du 1er au 30 septembre 2016 pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités.
4. Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er au 30 août 2016.

   Communications.

5. Rapport d'activités 2015 de la SOCIETE DE L'AEROPORT DE COLMAR SAS.
6. Rapport d'activités 2014/2015 de la SOCIETE COLMARIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN.
7. Rapport d'activités 2015/2016 de l'ASSOCIATION DU MUSEE ANIME DU JOUET ET DES PETITS TRAINS.
8. Rapport d'activités 2015/2016 de l'ASSOCIATION DES SPORTS DE GLACE.
9. Décision Modificative N° 1 – 2016.
10. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation décision modificative n° 1-2016.
11. Désignation de l'attributaire de la délégation de service public (DSP) pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation de l'aérodrome de Colmar-Houssen.
12. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2017.
13. Avances sur subventions 2017 aux associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.
14. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'Association APALIB – immeuble 14, rue Berthe Molly.
15. Travaux de maintenance sur les équipements sociaux – programme 2017.
16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.
17. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2017.
18. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2016.
19. Adoption de diverses mesures liées à la mutualisation des services avec Colmar Agglomération.
20. Recours à du personnel vacataire pour la mise en œuvre d'activités périscolaires dans les écoles élémentaires.

21. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise Fronholz.
22. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.
23. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.
24. Aide Financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Divers

Colmar

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Le Maire

Direction Générale des Services

Le 14 octobre 2016

Madame, Monsieur l'Adjoint et cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur le Conseiller et cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que l'ordre du jour du **CONSEIL MUNICIPAL** du

LUNDI, 17 octobre 2016, à 18 H. 30

est complété par le point suivant :

25 – Attribution d'un concours financier aux sinistrés de l'ouragan Matthew à Haïti.

Veuillez agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert MEYER

Hôtel de Ville
1 place de la Mairie

B.P. 50528
68021 Colmar Cedex

Tél +33 3 89 20 68 68
Fax +33 3 89 23 97 19

www.colmar.fr

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

Nombre de présents : 39
absent : 0
excusés : 10

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 19 septembre 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme GANTER.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

Nombre de présents : 39
absent : 0
excusés : 10

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 3 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er au 30 septembre 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme GANTER.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

POINT N° 3 : COMPTE RENDU

des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 30 septembre 2016.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 22 septembre 2016, la SCP CAHN et Associés a été mandatée pour interjeter appel du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Colmar, le 29 juillet 2016, dans l'affaire « Garage DITTEL », relative à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année 2014.

- Par une décision du 30 septembre 2016, la saisine du Procureur de la République, avec constitution de partie civile de la Ville, a été confiée au Service Juridique, en raison de travaux réalisés sans autorisation, sur un terrain sis 32, rue Pierre Meister.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1er au 30 septembre 2016.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

KO

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 septembre 2016 AU 30 septembre 2016

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 076	05/09/2016	Arrêté de délégation de droit de préemption urbain pour le 77, rue de la Fecht	21 - DROIT DE PREEMPTION ART L214-1	
4 090	06/09/2016	Avenant bail bâtiment 2 rue du Lycée (association APPUIS)	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 092	06/09/2016	Tarifs de location des salles de réunions et de l'amphithéâtre de la Maison des Associations à compter du 1er janvier 2017	02 - TARIFS	10% arrondis
4 094	06/09/2016	Fixation d'un nouveau tarif des insertions publicitaires dans les carnets « Ciné-Pass » 2017	02 - TARIFS	5%
4 095	06/09/2016	Tarifs de location des salles du Grillen et des locaux de répétitions à compter du 1er janvier 2017	02 - TARIFS	à partir de 5 %
4 096	06/09/2016	Tarifs de mise à disposition de la nef de l'église Saint-Matthieu à compter du 1er janvier 2017	02 - TARIFS	5% arrondis
4 098	06/09/2016	Tarifs pour l'utilisation de l'auditorium du Pôle Média-Culture Edmond Gerrer	02 - TARIFS	2 %
4 117	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme MERCIER Josette, concession n° 38435	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 118	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme IAMUNDO Angèle, concession n° 38441	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 119	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme CASPAR Brigitte, concession n° 38438	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 120	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DREYER Madeleine, concession n° 38440	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 121	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. NAGHMOUCHI Nasr-Eddine, concession n° 38443	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 122	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GAZEAU DHARDIVILLE Suzanne, concession n° 38429	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 123	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GURLER Binay, concession n° 38449	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 124	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MAZUNAT Arlette, concession n° 38132	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 125	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FAVRE Corinne, concession n° 38451	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

13

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 126	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BERTRAND Frédéric, concession n° 38397	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 127	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme GARCIA TAVARES Maria Luisa, concession n° 38431	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 128	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme PIASI Simone, concession n° 38434	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 129	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BENZIA Azouz, concession n° 38458	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 130	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OBERZUSSER Anne, concession n° 38457	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 131	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KAPPS Marie-Thérèse, concession n° 38452	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 132	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MARTELET Nicole, concession n° 38453	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 133	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SIMON Dora, concession n° 38432	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 134	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHLIENGER Edouard, concession n° 38446	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 135	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme ZIMMERMANN Marie, concession n° 38459	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 136	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme SOKIC Marie-Louise Françoise, concession n° 38456	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 137	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. METTLING Alfred, concession n° 38462	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 138	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SPIEGELHALTER Danièle, concession n° 38461	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 139	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme NYAMESSI Gabrielle, concession n° 38442	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 141	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme AUGEREAU Claude, concession n° 38271	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 142	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HEINRICH Ginette, concession n° 38437	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 143	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FURST Roger, concession n° 38448	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 144	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HALBEISEN Simone, concession n° 38463	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 145	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme FONTAINE Alice, concession n° 38464	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 146	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. COLOTTE Ronald, concession n° 38466	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 147	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DRYJE Roland, concession n° 38469	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 149	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. MULLER Patrice, concession n° 38467	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 150	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HANK Monique, concession n° 38414	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 151	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DELAROQUE Alain, concession n° 38475	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 152	07/09/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LE CORRE Alain, concession n° 38445	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 154	07/09/2016	Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et Théâtre pour l'année scolaire 2016-2017	02 - TARIFS	Nouvelles disciplines
4 155	07/09/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ANDLAUER Monique, concession n° 38477	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 159	08/09/2016	Participation financière des familles aux activités périscolaires pour les élèves des écoles élémentaires publiques visées par le PEDT année scolaire 2016-2017	02 - TARIFS	Nouvelles mesures
4 302	15/09/2016	Complément à l'arrêté municipal n°6694/2014 du 24 décembre 2014 portant réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement	02 - TARIFS	Nouveaux tarifs
4 378	20/09/2016	Tarification relative aux prestations et à la location de salles du Centre Socioculturel de Colmar, à compter du 20 septembre 2016	02 - TARIFS	en moyenne à hauteur de 4 %
4 406	21/09/2016	Convention d'occupation précaire de la propriété communale située 12 route d'Ingersheim au bénéfice de l'association "Lézard"	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 553	30/09/2016	Conclusion d'un contrat de gardiennage (SSIAP1 et agent de sécurité) au Théâtre Municipal de Colmar avec la société POLYGARD	04 - MARCHES ET ACCORD-CADRES	

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Nombre de présents : 39
absent : 0
excusés : 10

Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er au 31 août 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme GANTER.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

POINT N° 4 : COMPTE RENDU

des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1er au 31 août 2016.

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 AOUT 2016

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/08/2016	DEPLIANTS GRILLEN SEPTEMBRE 2016 DEVIS N°0716-25672-IMP DU 28 07 2016	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	310,00
04/08/2016	IMPRESSION PLAQUETTE PLAN CLIMAT-GPC	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	354,00
04/08/2016	IMPRESSION BROCHURE VILLE DE COLMAR	IMPRIMERIE FRIEDLING GRAPHIQUE	Marché subséquent	Simple ou unique	630,00
05/08/2016	ACHAT POCHETTES D'URBANISME (5 MODÉLES)	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	1 021,20
08/08/2016	FOURNITURE ET POSE D'UNE SERRE "TYPE CHAPELLE" A COUVERTURE PLASTIQUE, DESTINEE A LA PRODUCTION AU CENTRE DE CULTURE	MULLER GUSTAVE SAS	Marché	Simple ou unique	56 883,00
08/08/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI SUMMER NIGHT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
08/08/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI SUMMER NIGHT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
09/08/2016	SURVEILLANCE INSTALLATIONS DE VOIES ZI NORD COLMAR	EPESEM STOEBNER	Marché	Simple ou unique	8 333,33
09/08/2016	SURVEILLANCE INSTALLATIONS DE VOIES ZI NORD COLMAR	ETF EUROVIA TRVAUX FERROVIAIRES	Marché	Simple ou unique	8 333,33
09/08/2016	MS80 RUES DUHAMEL ET MACKER - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TORREGROSSA SARL	Marché subséquent	Simple ou unique	110 549,88
09/08/2016	CARTE D'INVITATION POUR COLMAR PAR LES AIRS	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
09/08/2016	CARTE D'INVITATION POUR COLMAR PAR LES AIRS	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	136,80
12/08/2016	MISE A DISPOSITION AUTOCARS	AUTOCARS ROYER 68	Accord-cadre	Bon de commande multi attributaire	109 166,67
12/08/2016	MISE A DISPOSITION AUTOCARS	FLECHER VOYAGES SARL	Accord-cadre	Bon de commande multi attributaire	109 166,67
12/08/2016	MISE A DISPOSITION AUTOCARS	KUNEGEL TRANSPORT	Accord-cadre	Bon de commande multi attributaire	109 166,67
12/08/2016	MISE A DISPOSITION AUTOCARS	AUTOCARS ROYER 68	Accord-cadre	Bon de commande multi attributaire	26 250,00
12/08/2016	MISE A DISPOSITION AUTOCARS	FLECHER VOYAGES SARL	Accord-cadre	Bon de commande multi attributaire	26 250,00
12/08/2016	MISE A DISPOSITION AUTOCARS	KUNEGEL TRANSPORT	Accord-cadre	Bon de commande multi attributaire	26 250,00
12/08/2016	RUE DU LOGELBACH RECONSTRUCTION OUVRAGE D ART N°53	OLRY ARKED A	Marché	Simple ou unique	132 216,02
12/08/2016	IMPRESSION BROCHURE LABEL VIGNOBLES ET DECOUVERTES	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	568,80
16/08/2016	MAITRISE D OEUVRE REHABILITATION OUVRAGE D ART RUE DU JURA	ARTEIS INGENIERIE	Marché	Simple ou unique	9 440,00
22/08/2016	NETTOYAGE LOCAUX VILLE DE COLMAR	PAUL TIERIN	Marché	Bon de commande mono attributaire	83 333,33
22/08/2016	JALONNEMENT DYNAMIQUE 2016 - TVX SIGNALISATION LUMINEUSE	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	16 582,63
23/08/2016	AMENAGEMENT DE L IMPASSE DE LA NIEDERAU	TRAVAUX PUBLICS DU VIGNOBLE	Marché	Simple ou unique	61 404,90
23/08/2016	NETTOYAGE LOCAUX VILLE DE COLMAR	SERNET	Marché	Bon de commande mono attributaire	41 666,67
23/08/2016	NETTOYAGE LOCAUX VILLE DE COLMAR	SERNET	Marché	Bon de commande mono attributaire	70 000,00
23/08/2016	NETTOYAGE LOCAUX VILLE DE COLMAR	SERNET	Marché	Bon de commande mono attributaire	166 666,67
23/08/2016	NETTOYAGE LOCAUX VILLE DE COLMAR	SERNET	Marché	Bon de commande mono attributaire	583 333,33
23/08/2016	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN	SF2E INGENIERIE	Marché	A Tranches conditionnelles	10 550,00
23/08/2016	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN	SF2E INGENIERIE	Marché	A Tranches conditionnelles	15 037,50
23/08/2016	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN	SF2E INGENIERIE	Marché	A Tranches conditionnelles	26 212,50
25/08/2016	IMPRESSIONS AFFICHES MUPI AUTOMNE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	283,00
30/08/2016	IMPRESSION CARNETS ET CARTES CINE PASS POUR 2017 DEVIS N°0816-26665-IMP DU 18 08 2016	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	7 668,00
31/08/2016	COMMANDE DE PLAQUETTES - SAISON 2016/2017	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	712,80
31/08/2016	TRANSP.EL.SALLE EUROPE ELEM.HIRN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
31/08/2016	TRANSP. EL. LA CHAUME ELEM.HIRN	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	150,00
31/08/2016	TRANSPORT ELEM	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	200,00
31/08/2016	TRANSPORT ELEM	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	200,00
31/08/2016	TRANSPORT ELEM	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	200,00
31/08/2016	TRANSPORT ELEM	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	200,00

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 5 Rapport d'activités 2015 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

POINT N° 5 Rapport d'activités 2015 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2014 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS ci-joint.

Le Maire

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

3

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

2006 – 2016
10 ans

Rapport d'activité 2015

Société de l'Aéroport de Colmar SAS

ADC

Franck BUSINESS AIRPORTS

1. Société

- Raison sociale : Société de l'Aéroport de Colmar SAS
- Société par Actions Simplifiée
- Capital de 37 000 €
- Opérateur depuis le 01/01/07 (du 1/2/2006 au 31/12/2006 avec la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Colmar – STAC)
- Délégation de Service Public du 17/06/11 au 31/12/16
- 5 agents ADC
- 7 agents SNA y compris CA
- Charte environnementale signée le 28 avril 2011

2. Mouvements

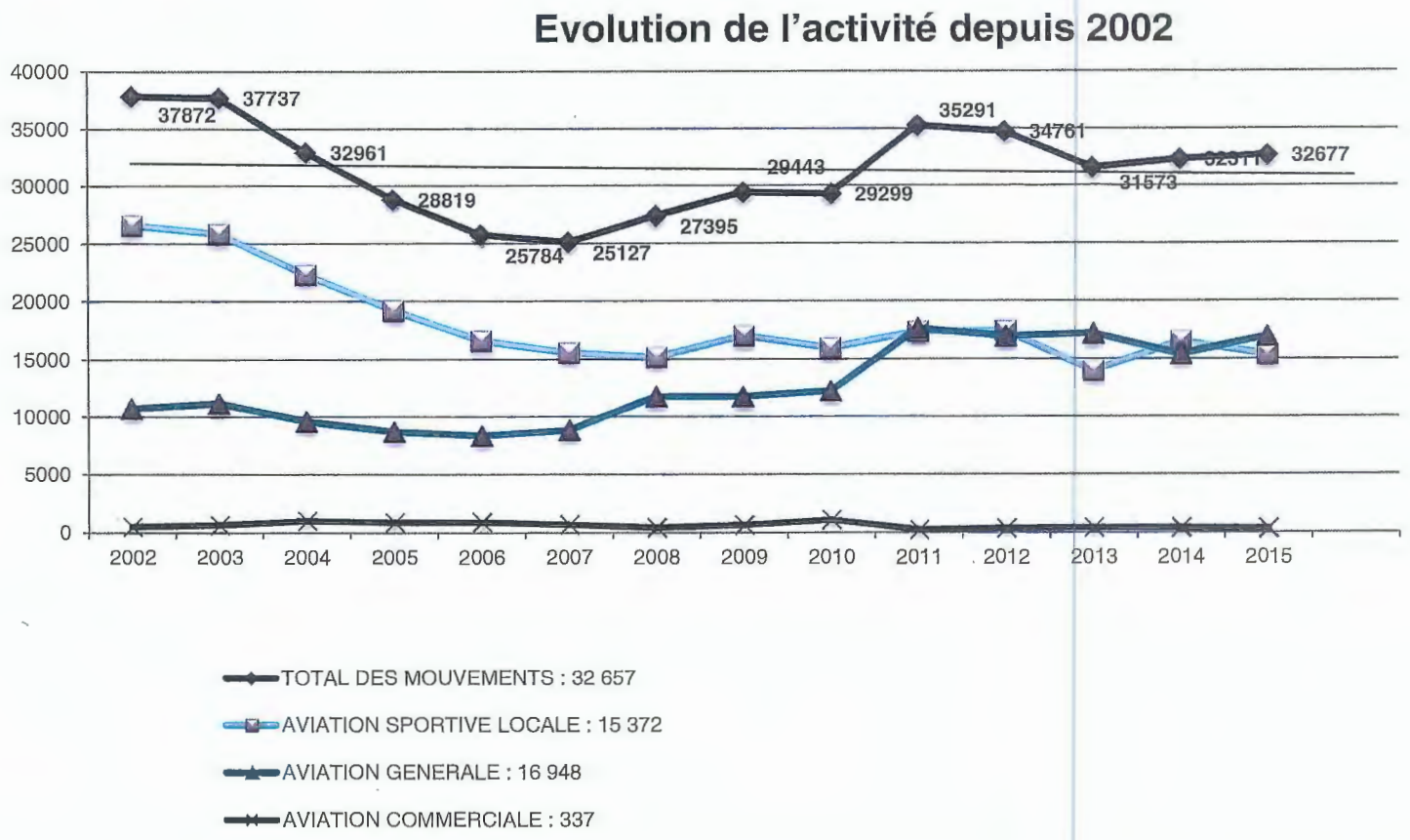

2. Mouvements (suite)

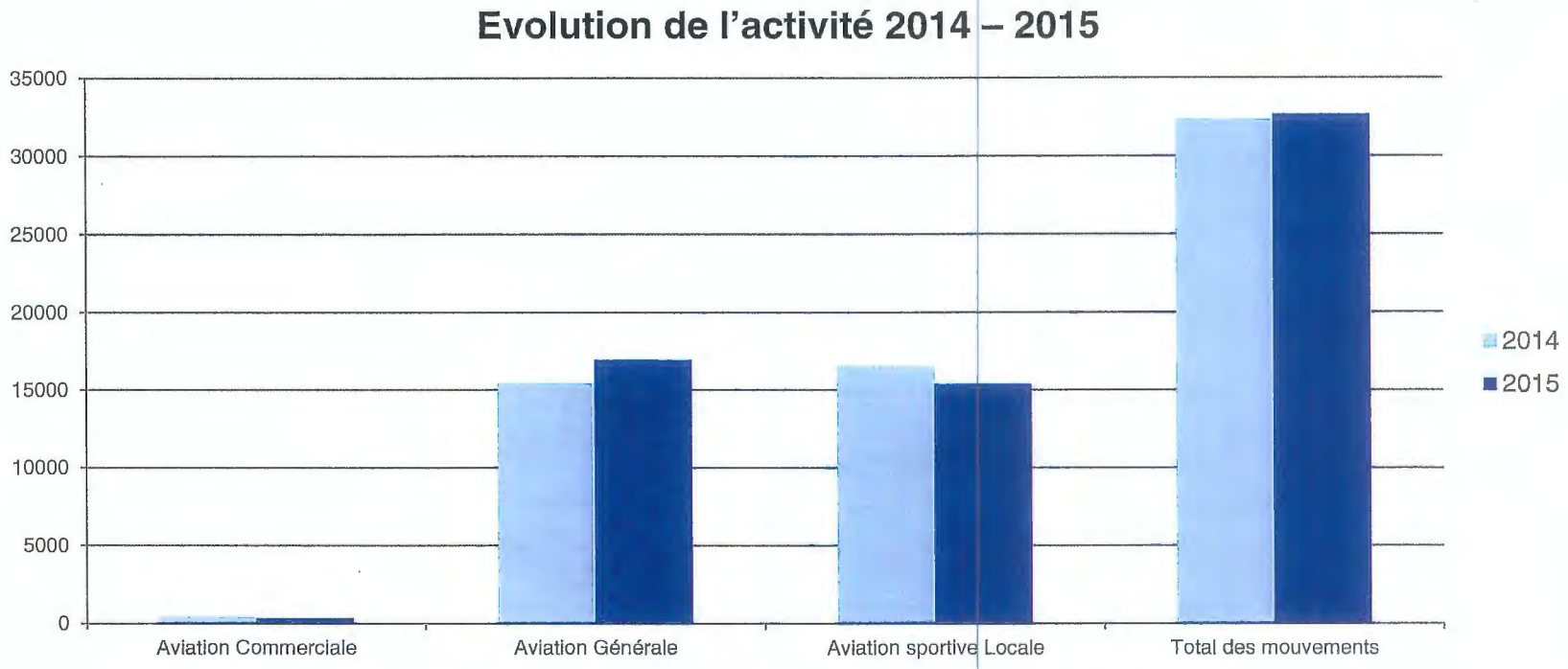

- L'aviation d'affaires totalise 3 461 mouvements (soit une augmentation de + 3,5 %)
- Soit une hausse de 1,1 % en 2015 par rapport à 2014
- Augmentation 2007 à 2015 : 30 %

3. Aviation sportive

- AEROCLUB de Colmar
- Aéro Rétro
- Vol à voile : Centre Inter Club Vélivole Vosges Alsace
- Parachutisme : Alsace Liberté
- Aéromodélisme : Aéromodèle club Jean Mermoz
- Patrouille REVA

4. Aviation d'affaires

- Airailes
- Hélitravaux
- Alsace Air Maintenance
- AUL Formation
- Alsafly
- Eatis

5. Compte de résultat au 31/12/15

CHARGES	COMPTES 2015	COMPTES 2014
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats non stockés de matières et fournitures		
Electricité, eau, chauffage	32048,21	27 745,44
Achat gaz, poudre et oxygène	826,78	652,86
Autres achats (catering),	6471,87	4 071,13
Pts d'entretien, petit équipement, vêtements travail	9101,7	18 802,99
Fournitures administratives	981	2 152,30
Achat matières consommables	2216,17	2 768,18
	51 645,73	**56 192,90**
Charges externes		
Photocopies, tirages	123,72	210,21
Frais de nettoyage locaux	7 424,04	8 932,03
Travaux d'entretien, de réparations, frais de maintenance	85 542,67	132 045,06
Primes d'assurances	13 721,22	13 532,61
Documentation générale, études	509,30	621,24
Leasing camion incendie	55 729,95	55 714,45
Locations diverses, loyers, leasing	6 686,35	8 396,67
	169 737,25	**219 452,31**
Autres charges externes		
Mise à disposition de personnel	252 667,43	263 411,00
Personnel intérimaire	-	18 816,82
Annonces, insertions , frais de prospection	-	565,71
Transports et déplacements	5 337,90	5 895,62
Frais de réception, représentation, cadeaux clientèle	4 205,21	4 742,85
Frais de PTT, affranchissement, internet, téléphonie	6 168,87	7 392,18
Cotisations	4 877,00	4 793,00
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	5 046,16	4 416,00
Autres charges externes	1 770,22	4 322,85
	280 072,79	**314 356,03**
Impôts, taxes et versements assimilés		
Taxes foncières	18 171,00	17 789,50
C.F.E. (cotisation foncière des Entreprises)	7 419,00	6 408,00
Participation des employeurs à la formation	21 275,35	3 030,00
Autres impôts et taxes	323,31	428,09
	47 188,66	**27 655,59**
Charges de personnel		
Salaires bruts	34 478,00	20 488,00
Charges sociales et autres (moins CICE)	15 914,48	10 153,54
	50 392,48	**30 641,54**
Autres charges de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	35,80	122,26
Créances irrécouvrables	845,12	96,62
	880,92	**218,88**
Charges financières	**12 958,72**	**16 298,41**
Dotations aux provisions	**18 189,14**	**2 603,80**
Dotations aux amortissements	**38 107,71**	**37 030,61**
Impôt sur les bénéfices	4 075,00	525,00
TOTAL DES CHARGES	**673 248,40**	**704 975,07**
Solde créditeur : BENEFICE	**3 617,73**	**5 373,85**
TOTAL GENERAL	**676 866,13**	**710 348,92**

PRODUITS	COMPTES 2015	COMPTES 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services		
Redevances atterrissages	112 745,12	106 041,75
Redevances éclairage et balisage	7 307,86	7 714,38
Redevances passagers	2 647,76	5 663,91
Taxes de stationnement	8 640,88	8 322,63
Avitaillement, STAP, tractage, Afis, GPU	12 691,16	22 171,42
Commission BP JET	11 356,10	11 859,00
Locations hangars, bureaux, terrains, piste	99 445,39	88 708,78
Locations diverses	12 645,77	12 904,33
Prestations de nettoyage, handling, catering	9 112,12	11 376,64
Autres prestations (frais facturation + prestations entretien)	4 421,48	3 612,84
Autres produits d'activités annexes	2 183,03	2 576,46
Transfert et remboursement de charges	10 004,80	8 785,52
RRR sur ventes	-1 449,20	
Total du chiffre d'affaires	**291 752,27**	**289 737,68**
Redevance domaniale reversée par la Ville de Colmar	**44 107,76**	**45 019,40**
Subvention d'exploitation		
ETAT : majoration de taxe d'aéroport	308 382,84	309 974,52
SUBVENTIONS COLLECTIVITES	30 000,00	60 000,00
	338 382,84	**369 974,52**
Reprise sur provisions d'exploitation	**2 603,80**	**3 605,48**
Autres produits de gestion courante	**19,46**	**11,84**
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		2 000,00
		2 000
TOTAL DES PRODUITS	**676 866,13**	**710 348,92**
Solde débiteur : PERTE		
TOTAL GENERAL	**676 866,13**	**710 348,92**

6. ENVIRONNEMENT

- Rencontre régulière des représentants des riverains en mai et septembre 2015.
- Existence de codes de bonne conduite avec le club de vol à voile, la société Hélitravaux et l'AEROCLUB de Colmar.
- CCE : réunion le 4 décembre 2015

7. DERNIERS INVESTISSEMENTS MAJEURS REALISES ET EN COURS

- Rénovation de l'aérogare avec une orientation aviation d'affaires : salon d'attente, salon VIP, point info pilote, mise aux normes « Douane »

  Début des travaux en 2013 : **504 000** Euros

  Fin des travaux à l'été 2014.

- Ouverture de procédures GNSS QFU 19 et QFU 01 réalisée en 2014.

7. DERNIERS INVESTISSEMENTS MAJEURS REALISES ET EN COURS

- L'évolution réglementaire et le transfert de fonctions jusque-là assurés par l'Aviation Civile (Météo France, Calibrage de l'ILS) oblige l'exploitant à réaliser les investissements suivants indispensables pour maintenir le niveau de l'aéroport.

Météo France	216 500
Rampes d'approche	209 800
Mise en conformité de la plateforme	51 625
Taxiways	50 000
Automate de balisage	66 000
Compléments aérogare	40 000
Transformateur	10 075
Mise en conformité clôtures	9 000
	653 000 Euros

Une partie des travaux a débuté en 2013, s'est poursuivie en 2014, la fin de ceux-ci étant prévue en 2016. Le concours des collectivités locales a été sollicité.

7. DERNIERS INVESTISSEMENTS MAJEURS REALISES ET EN COURS

- Ces investissements ont bénéficié du concours de :

Région Alsace

Conseil Général Haut-Rhin

COLMAR AGGLOMÉRATION

CCI COLMAR CENTRE-ALSACE

grand Pays de Colmar

8. POSITIONNEMENT DE L'AEROPORT DE COLMAR-HOUSSEN (SOURCE UAF)

- Total des mouvements : 37 sur 153*
- Total des mouvements non commerciaux : 22 sur 153*
- Total des mouvements commerciaux : 73 sur 153*

* Hors Charles de Gaulle et Orly

9. MOUVEMENTS D'AERONEFS COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX

		mvts commerciaux	mvts non commerciaux	total
1	Nice Côte d'Azur	157769	12165	169934
2	Toussus - le - Noble	0	115571	115571
3	Marseille Provence	90648	20533	111181
4	Lyon - Saint Exupéry	105619	1381	107000
5	Toulouse - Blagnac	80526	11395	91921
6	Montpellier Méditerranée	16803	74982	91785
7	Bâle - Mulhouse	73298	16238	89536
8	Grenoble - Le Versoud	2274	83834	86108
9	Lognes - Emerainville	0	75172	75172
10	Saint - Cyr l'Ecole	0	73400	73400
11	Bordeaux	52836	18150	70986
12	Coulommiers - Voisins	0	70000	70000
13	Cannes - Mandelieu	5725	63487	69212
14	Chavenay - Villepreux	0	68921	68921
15	Nantes Atlantique	49250	18965	68215
16	Etampes - Mondésir	0	64673	64673
17	Aix - en - Provence	0	64275	64275
18	Toulouse Lasbordes	0	62736	62736
19	Meaux - Esbly	0	61523	61523
20	Avignon - Provence	1301	51688	52989
21	Rennes - Saint Jacques	11910	40170	52080
22	Persan - Beaumont	0	52000	52000
23	Pontoise - Corneilles	0	50922	50922
24	Gap Tallard	0	49035	49035
25	Lyon - Bron	7228	39461	46689
26	Pau - Pyrénées	9131	37422	46553
27	Perpignan - Sud de France	4625	36483	41108
28	Chelles - Le Pin	0	38000	38000
29	Bastia - Poretta	14043	21474	35517
30	Clermont - Ferrand - Auvergne	9619	25158	34777
31	Grenoble - Isère	3186	30984	34170
32	Ajaccio - Napoléon - Bonaparte	15260	18857	34117
33	Limoge	4918	29130	34048
34	Agen - La Garenne	1537	32270	33807
35	Beauvais - Tillé	27712	5913	33625
36	Chambéry - Savoie	6648	26949	33597
37	Colmar - Houssen	357	32320	32677
38	Strasbourg	21030	11313	32343
39	Fayence	0	32000	32000
40	Lille - Lesquin	17274	14567	31841
41	Vannes - Golfe du Morbihan	544	30700	31244
42	Château - Arnoux - Saint - Auban	0	30801	30801
43	Rouen - Vallée de Seine	927	29868	30795
44	Béziers - Cap d'Agde	1731	29024	30755
45	Rodez - Aveyron	2253	28454	30707
46	Annecy - haute Savoie	6128	24087	30215

9. MOUVEMENTS D'AERONEFS COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX (SUITE)

		mvts non commerciaux
1	Toussus - le - Noble	115571
2	Grenoble - Le Versoud	83834
3	Lognes - Emerainville	75172
4	Montpellier Méditerranée	74982
5	Saint - Cyr l'Ecole	73400
6	Coulommiers - Voisins	70000
7	Chavenay - Villepreux	68921
8	Etampes - Mondésir	64673
9	Aix - en - Provence	64275
10	Cannes - Mandelieu	63487
11	Toulouse Lasbordes	62736
12	Meaux - Esbly	61523
13	Persan - Beaumont	52000
14	Avignon - Provence	51688
15	Pontoise - Corneilles	50922
16	Gap Tallard	49035
17	Rennes - Saint Jacques	40170
18	Lyon - Bron	39461
19	Chelles - Le Pin	38000
20	Pau - Pyrénées	37422
21	Perpignan - Sud de France	36483
22	Colmar - Houssen	32320
23	Agen - La Garenne	32270
24	Fayence	32000
25	Grenoble - Isère	30984
26	Château - Arnoux - Saint - Auban	30801
27	Vannes - Golfe du Morbihan	30700
28	Rouen - Vallée de Seine	29868
29	Valence - Chabeuil	29575
30	Orléans - Saint Denis de l'hôtel	29278
31	Limoge	29130
32	Béziers - Cap d'Agde	29024
33	Rodez - Aveyron	28454
34	Le Mans - Arnage	27023
35	Chambéry - Savoie	26949
36	Poitiers - Biard	26670
37	Vinon	26567
38	Saint - Etienne Loire	25536
39	Saint - Yan	25489
40	Clermont - Ferrand - Auvergne	25158
41	Le Touquet - Côte d'Opale	25158
42	La Rochelle - Ile de Ré	24468
43	Annecy - haute Savoie	24087
44	Melun - Villaroche	24020
45	Merville - Calonne	23895
46	Angoulême - Brie Champniers	23751

10. EVENEMENTS RECENTS

Baptême de l'A400M « Ville de Colmar »
Mai 2015

10. EVENEMENTS RECENTS (SUITE)

11. PREOCCUPATIONS

- Maintien du point de passage frontalier
- Pérennité des subventions des collectivités locales, évolution de la loi Nôtre
- Mises en conformité réglementaires
- Vieillissement de l'infrastructure
- Transferts de charges de l'Etat réalisés, en cours ou envisagés
- Renouvellement de la DSP avec effet au 1er janvier 2017

12. AEROPORT 2025

- ADC a entamé une réflexion sur les évolutions nécessaires à moyen terme.
  Cela se traduit par une vision « AEROPORT 2025 » reposant sur une stratégie de développement qualitatif au service d'abord de l'aviation d'affaires, au service des professionnels et enfin au service de l'ensemble des usagers.
  Un plan d'investissement pluriannuel a ainsi été établi comprenant les postes suivants :

  . Piste
  . Parkings
  . Balisage
  . Sûreté
  . Entretien
  . Locaux professionnels et associatifs
  . Hangars Sud – Aviation d'affaires et écoles
  . Hangars Nord – Aviation générale

  pour un montant total HT de 5 943 000 Euros.

ADC

Société de l'Aéroport de Colmar SAS

Member of European Business Aviation Association

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 6 Rapport d'activités 2014/2015 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

POINT N° 6 Rapport d'activités 2014/2015 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU)

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2013/2014 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) ci-joint.

Le Maire

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

SCCU

RAPPORT MORAL

EXERCICE 2014/2015

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

SCCU

1) LA S.C.C.U.

Société Colmarienne de Chauffage Urbain SAEM, dont la Ville est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 51%.

Capital Social : 2 800 K€ - Capitaux Propres : 11 210 K€

L'exercice comptable qui démarre au mois de septembre et se termine en août, couvre une saison de chauffe.

Contrats Principaux selon :

Convention portant Affermage pour les Services du Chauffage Urbain de la Ville de Colmar, dans le cadre de l'exploitation de la Centrale Thermique et du réseau de chaleur. Chaleur produite d'environ 175 000 MWh, plus de 20 km de réseau, 300 points de livraison et l'équivalent de 18 000 logements chauffés.

Contrat d'exploitation du 01/01/2010 passé avec le SITDCE, dans le cadre de l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique, valorisation de déchets utilisés pour alimenter le réseau de chaleur à hauteur de 60% .

2) PERSONNEL - EFFECTIFS

L'effectif moyen 2014/15 est de 48 personnes ETP dont 4 apprentis. La masse salariale pèse pour 2 977 K€, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et stable depuis 5 ans.
Le personnel affecté au fonctionnement du chauffage urbain est au nombre de 16 + 2 apprentis, répartis selon les besoins à l'exploitation de la Centrale Thermique (5 chaudières - 100 MW d'installés), à la maintenance et l'entretien du réseau de plus 20 km et de ses 300 sous-stations et postes d'abonnés.

Le personnel affecté à l'exploitation du C.V.E. est au nombre de 24 + 2 apprentis, dont 14 en posté, présence de personnel 24h/24.

4 personnes sont affectées au siège de la société.

Entreprise Colmarienne, nous soutenons et poursuivons la voie de l'apprentissage locale. C'est également une solution pour faire face au manque de candidatures dans nos métiers exigeants et contraignants.

SCCU

3) PRODUCTION ET CONSOMMATION

Nous avons constaté, comme l'an dernier, un hiver relativement doux durant la période d'octobre 2014 à avril 2015, se traduisant par une température moyenne de 8,23° contre 8,96° l'hiver dernier et 6,64° en 2012/2013.

a) Analyse de la chaleur vendue

Exercices	2015/2014	2014/2013	ECART
MWh vendus (Chauffage + ECS)	139 934	137 419	+2 515 (2%)
Degrés-jour	2 062	1 908	
Rigueur de l'hiver	0.85	0.79	
C.A. vente d'énergie en K€	7 186	7 120	+66 (1%)
Prix Moyen MW/h	51,367	51,809	-0,442

SCCU

b) Les consommations de combustibles ont été de :

Exercices	2014/15	2013/2014	Ecart
Vapeur de l'usine d'incinération (Mwh)	116 112	113 870	2 242
Bois (tonnes)	11 788	13 031	-1 243
Gaz (Mwh PCS)	19 242	18 990	252
Fuel Lourd (tonnes)	2 104	2 054	50

c) Mix Energétique Production nette sortie Centrale en MWh

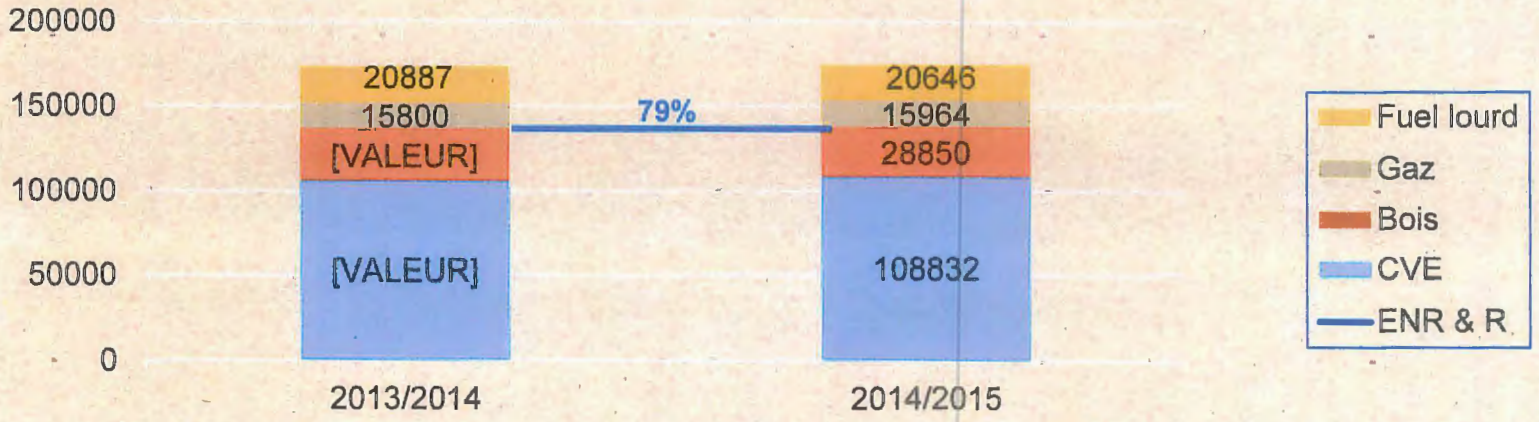

SCCU

c) Importance de la valorisation énergétique des déchets :

Exercices	2014/15	2013/14	Ecart
Taux de disponibilités des fours (sans incident majeur les 8% correspondent principalement à l'arrêt techniques des incinérateurs)	93,44%	91,61%	0,55%
Tonnes de déchets traités par le C.V.E.	73 824	72 411	+1 413
Energie Produite (MWh)	173 543	170 778	+2 765
Taux de couverture des besoins clients par la vapeur de l'usine d'incinération	61 %	61 %	
Fonctionnement des installations sans arrêts majeurs En 2013/2014 arrêt décennale			

d) Courbe monotone MWh énergétiques

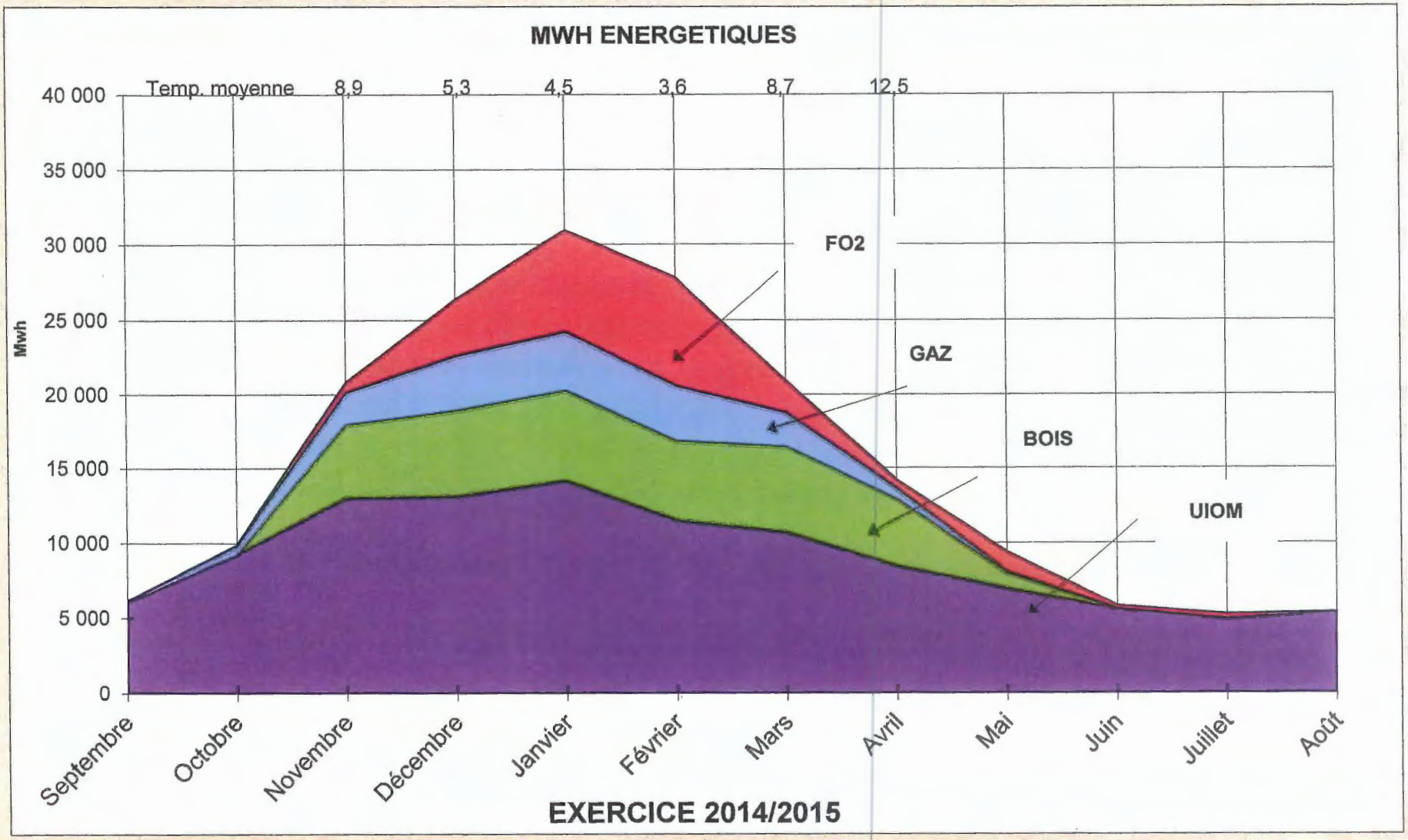

4) Résultat Energie et Impact

Résultat économique énergie

Comme la saison de chauffe précédente, la période 2014/15 se caractérise par une relative douceur.
Les MWh vendus (139 934) sont très légèrement supérieurs à l'exercice précédent (137 419) mais restent nettement inférieurs à la saison 2012/13 (160 676 MWh).
L'augmentation de la marge énergie s'explique par les caractéristiques de l'hiver (doux sans pic de températures négatives) ainsi que par le fonctionnement en continu du CVE (grâce aux stocks) et l'optimisation de la conduite des installations.
Dans une moindre mesure, la forte baisse du prix du FOL y participe également.

Impact environnemental

L'utilisation des énergies renouvelables et renouvelées, à hauteur de 79 %, a permis de maintenir le seuil des rejets des gaz à effet de serre à 10 000 T.

Tarifs

Le prix de vente moyen facturé (R1 + R2), tous tarifs confondus, se situe à **66,98 €** H.T. le MWh, en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent : **67,40 €** H.T.
Soucieux de fournir l'énergie au meilleur prix, l'utilisation prioritaire des énergies renouvelables nous a permis d'appliquer une nouvelle baisse de prix de vente de la chaleur de **7 % à compter du 1er janvier 2016**, soit **plus de 21 % de baisse depuis la mise en route de la biomasse.**

Energies renouvelables et de récupération (ENR&R)

Le taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), assimilable à de l'énergie locale, injecté dans le réseau de chaleur de la Ville de Colmar, s'élève comme l'exercice précédent à **79%**, ce qui est remarquable pour un réseau de chaleur de cette importance.

Bien évidemment nos abonnés continuent à bénéficier du taux de TVA réduit de 5,5%.

Ces éléments de performances environnementales, économiques et sociales ont permis au réseau de chaleur de la Ville de Colmar d'obtenir pour la troisième année le label **éco réseau de chaleur** décerné par AMORCE (association qui regroupe 550 grandes collectivités représentant 60 millions d'habitants).

5) Travaux de renouvellement, gros entretiens, réparations

SCCU

Les mises aux normes constantes des équipements de la Centrale thermique et du C.V.E., ainsi que le gros entretien et renouvellement des installations sont réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel.
Les rénovations du réseau sont réalisées en concertation avec les services voiries de la Ville.

Les dépenses de gros entretien et renouvellement, réalisées au titre de l'exercice 2014/2015, s'élèvent à 2 200 K€ et se répartissent comme suit : 536 K€ pour la C.T., 974 K€ pour le C.V.E. et 689 K€ pour le réseau.

De ce fait, grâce à ces travaux et l'efficacité de nos interventions, le fonctionnement des installations dont nous avons la charge, s'est déroulé sans coupure de service durant la saison de chauffe.

6) Résultats financiers en K€

SCCU

Désignation	2014/15	2013/14	Ecart	en %
Total C.A.	**14 177**	**13862**	**315**	**2,27**
Achat matières premières et fournitures	5 680	5 832	-152	-2,60
Charges extérieures et impôts et taxes	1 781	1 597	184	11,52
Charges de personnel (hors garantie totale)	2 682	2 809	-127	-4,52
Dotations et reprises d'exploitation	466	506	-40	-7,90
Total charges d'exploitation	**10 609**	**10 744**	**-135**	**-1,25**
Résultat opérationnel (hors GT)	**3 568**	**3 118**	**450**	**14,41**
Résultat Garantie totale	-2 163	-2 015	148	7,35
Résultat opérationnel	**1 405**	**1 103**	**302**	**27,38**
Résultat financier	92	57	35	61,40
Résultat courant	**1 497**	**1 160**	**337**	**29,05**
Résultat exceptionnel	4	68	64	**94,11**
Résultat avant IS	**1 501**	**1 228**	**273**	**22,23**
Participation des salariés	70	64	6	**9,38**
Impôt sur les bénéfices	452	373	79	**21,18**
Résultat net comptable	**969**	**791**	**188**	**19,18**

7) Justification des écarts financiers

Chiffres d'affaires : effet quantité MWh vendus impact + 140 K€ Travaux + 150 K€

Achats MP : baisse prix du FOL - 250 K€ (de 520 €/T à 390 €/T)

Charges extérieurs Impôts et taxes : Intérimaires + 90 K€ frais de contrôles +90K€

Frais de personnel : Absences remplacées par de l'intérim

Résultat opérationnel : l'augmentation du résultat de 450 K€ s'explique par l'optimisation du mix combustibles, qui privilégie les énergies renouvelables (CVE et Bois).
Configuration rendue possible par les caractéristiques de l'hiver (doux sans pic de froid) mais aussi la baisse importante du prix du FOL

Résultat Garantie totale : mécanique et nouvelle dotation au CVE

Résultat financier : taux de placements CAT progressif

Résultat Exceptionnel : reprise provision pour hausse des prix en 2013/14

8) Eléments et travaux significatifs

SCCU

CENTRALE THERMIQUE + RESEAU

Développement extension du réseau subventionné par l'ADEME à hauteur de 40% :

- BT Montagne Verte vers les Avenues Joffre et Clémenceau pour raccordement des résidences « Orée du Parc », « les Bosquets », le Cercle St-Martin et Gymnase
- BT Diaconat pour raccordement du Lycée Schongauer (dans le cadre du contrat région)

Rénovation réseau quartier Ouest , Antenne Liberté, Europe, rond-point Schweitzer

CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Renouvellement de l'Audit environnementale ISO 14001, projet d'intégration du référentiel ISO 50001
Assistance dans le cadre de la pérennisation des installations
Poursuite de l'optimisation de la valorisation énergétique été-hiver

Projet de raccordement de l' usine CAPSUGEL, qui permettra de valoriser une partie de la chaleur dissipée, tout en assurant en priorité l'alimentation du réseau de chaleur

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 7 Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

POINT N° 3 Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2013/2014 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains ci-joint.

Le Maire

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

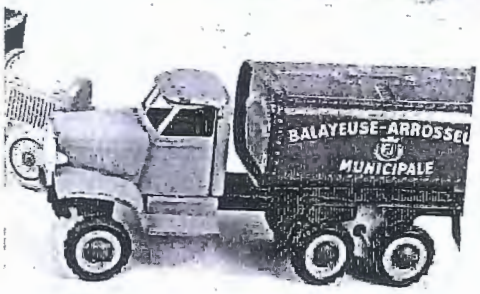

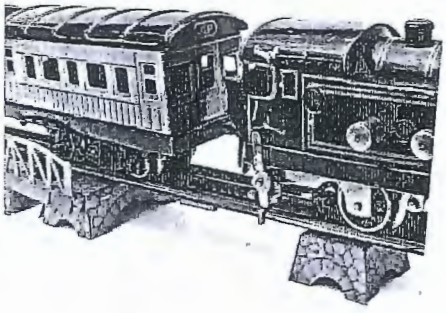

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1er juillet 2015
au 30 juin 2016

DSP/Musée du Jouet de Colmar

Association MAJEPT | 40, rue Vauban | 68000 COLMAR

03 89 41 93 10
www.museejouet.com
info@museejouet.com

Inscrite au registre des associations
Vol.XXXVIII Fol.9 le 12 juillet 1985

SIRET : 423 102 896 000 10

TABLE DES MATIÈRES

1ère partie
LE RAPPORT MORAL

I. Les projets muséographiques 3

A. Investissement prioritaire pour la conservation des collections 3
B. Le recensement des collections 5
C. Investissement muséographique pour la valorisation des collections 5
D. La démarche Musée de France 9
E. Les expositions temporaires 9
F. Programmation culturelle et événementielle 11

II. La vie du Musée du Jouet 13

A. Refonte des horaires d'ouverture 13
B. Administration et ressources humaines 13
C. Fonctionnement de l'association 15

III. La politique de communication 16

A. Refonte de l'identité visuelle : nouvelle image 16
B. Intensification de la communication numérique 16
C. Présence dans les médias 17
D. Externalisation de la distribution de prospectus 18
E. Développement de partenariats 19

IV. Analyse de fréquentation 20

A. Tableau de fréquentation 20
B. Typologie des visiteurs 20

2ème partie
LES PERSPECTIVES 2016/2017 27

RAPPORT FINANCIER
disponible en complément du document

INTRODUCTION

Ce rapport dresse l'activité globale du Musée du Jouet de Colmar (vie et fonctionnement de l'association MAJEPT et du Musée du Jouet, activités financières) sur la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Dorénavant, pour éviter des confusions et faciliter l'analyse des données, le rapport d'activités et le rapport financier couvrent tous les deux l'année comptable (01/07/N-1 au 30/06/N)) et non l'année civile.

1ère partie
LE RAPPORT MORAL

Les projets muséographiques

La priorité de cet exercice a été donnée à la conservation des collections, à la refonte du parcours muséographique et à la mise en place de panneaux d'explications et de cartels pour améliorer la vocation pédagogique du Musée du Jouet. D'importants investissements ont été réalisés.

A. Investissement prioritaire pour la conservation des collections

Suite à un bilan de l'état de conservation des objets en vitrines et dans les réserves du Musée (mené en avril 2015), le constat s'est avéré critique pour la pérennité des collections : humidité très importante et empoussièrement entrainant le développement de moisissures et de perte d'intégrité de certains objets, d'importantes variations de température et lumière dégageant trop de chaleur et de rayons nuisibles dans les salles d'exposition.

En date du 9 novembre 2015, un dégât des eaux est survenu dans la cave à la suite de travaux réalisés par la Colmarienne des Eaux. Cet incident a provoqué d'importants dégâts parmi les collections stockées dans les pièces inondées. Les jouets atteints par l'humidité sont irrécupérables en l'état. En effet, les textiles et les jeux de société ont subi d'importantes dégradations portant atteinte à l'intégrité même de l'objet. De plus, les collections sont désormais contaminées du fait de leur humidité. Nous avons constaté la présence de moisissures qui se sont formées sous forme de spores. Ces dernières se répandent très vite dans l'air et peuvent venir contaminer le reste des collections qui n'ont pas été touchées.

L'environnement des collections n'a jamais été stable puisqu'il s'agit d'une cave qui possède une humidité relative importante et un fort empoussièrement. Le dégât des eaux est venu augmenter ce phénomène. Ainsi l'humidité relative de 61 % en juillet 2015 est passée aujourd'hui à 67,1 % (mesures effectué le 22/12/2015). Ce fort taux d'humidité lié en partie au dégât des eaux est la première source de développement de micro-organismes au sein des collections.

N'étant pas en mesure de déterminer rapidement le propriétaire de chaque jouet atteint (Ville de Colmar ou association MAJEPT), il a été décidé, lors d'une réunion d'expertise du 18 décembre 2015, que l'ensemble des objets endommagés seraient considérés comme propriétés de la Ville de Colmar.

L'indemnisation de l'assurance (15 447 €) a donc été intégralement versée à la Ville.
Ce regrettable sinistre a mis en lumière la nécessité de trouver une solution pour améliorer les conditions de conservation des objets en réserve.

La conservation des collections est donc devenue une priorité absolue face à une collection patrimoniale menacée.

1. Vers un contrôle des conditions atmosphériques du Musée

- Suivi régulier des conditions climatiques et atmosphériques du Musée avec l'utilisation d'un appareil de mesures (luxmètre)
- Mise en place de normes de manipulation avec la création d'un Livret des bonnes pratiques muséales et achat de gants de manipulation
- Les bénévoles et le personnel susceptibles de manipuler des objets ont été formés par la responsable des collections.
- Changement des lumières au sein des vitrines d'exposition car les précédentes dégageaient trop de chaleur et laissaient passer des rayonnements néfastes (UV et IR). Elles ont donc été remplacées par des LED adaptées à la conservation de tous les matériaux constitutifs des collections. Travaux urgents car les anciens luminaires mettaient en péril les collections exposées.

► Coût de l'opération : 9451 €

- Mise en place de filtres UV sur les fenêtres des salles d'exposition

► Coût de l'opération : 310 €

- Occultation des fenêtres donnant sur les vitrines d'exposition

► Coût de l'opération : 700 €

2. Contrôle de la sécurité des collections

- Regroupement de l'ensemble des collections (jusqu'à présent éparpillées dans le Musée) dans des zones de stockage les plus adaptées et sécurisées. Mise en place d'un organigramme des clefs et de nouvelles serrures électroniques et mécaniques pour entrer dans l'établissement, dans les vitrines et les réserves. L'accès aux réserves est contrôlé et filtré.

► Coût de l'opération : 8 805 €

3. Réorganisation des espaces de réserves

- Transfert des collections les plus sensibles des caves du Musée (fort taux d'humidité relative et empoussièrement) à une zone de réserve située dans les combles de l'établissement (climat beaucoup plus stable et sain). Ce transfert était nécessaire et urgent suite au dégât des eaux qui a fait augmenter le taux d'humidité de la cave. Cette opération a été accompagnée d'un reconditionnement des objets dans des boîtes de conservation aux normes muséographiques. Cet espace a été organisé selon un plan précis regroupant les collections par catégories.

► Coût de l'opération : 3 492 € + 960 €

B. Le recensement des collections

L'inventaire des collections est une nécessité tant d'un point de vue administratif, juridique qu'au niveau de la recherche scientifique autour des jouets.

- **Mise en place d'un inventaire rétrospectif** de l'ensemble de la collection et d'un plan de récolement décennal (imposé pour tous les Musées de France le 4 janvier 2002). Inventaire informatisé sur la base ActiMuséo qui comprend à ce jour 2 658 notices d'œuvres. Ce travail de catalogage comprend également la prise photographique des objets, leur dépoussiérage et leur marquage indirect grâce à des étiquettes de conservation.

- **Développement de la recherche autour des collections**, aide de bénévoles spécialisés pour la documentation des jouets. Enrichissement des ressources documentaires du Musée par des ouvrages sur l'histoire des collections et abonnement aux publications de la lettre de l'OCIM (Office de coopération international des musées).
▶ Coût de l'opération : 454 €

C. Investissement muséographique pour la valorisation des collections

1. <u>La refonte du parcours muséographique</u>

Le Musée du Jouet a repensé son parcours de visite permanent afin de le rendre pédagogique en illustrant l'évolution des jouets de la fin du XIXe siècle à nos jours.

- **L'évolution d'une chambre d'enfant (Reconstitution de deux periodrooms).** Il s'agit de deux mises en scène qui font revivre les objets dans leur contexte : une chambre des années 1930 à 1950 et une autre des années 1980 à 2000. Ces deux chambres permettent d'illustrer l'évolution des jouets ainsi que celle de l'espace dans lequel se développe l'enfant au cours du XXe siècle.

- **Vitrine sur l'évolution de la poupée**
Les collections de poupées du Musée ont été regroupées dans une grande vitrine afin de dresser une présentation chronologique. La vitrine débute avec les poupées anciennes de la fin du XIXe siècle, se poursuit avec l'apparition des poupées en celluloïd, puis s'achève avec les premières poupées plastiques de la marque Bella. Cette vitrine pédagogique montre les évolutions des matériaux et des aspects des poupées qui résonnent étroitement avec celles de la société.

- **Vitrine sur l'évolution des jouets mécaniques et électroniques**. Cette vitrine montre l'évolution des pratiques de jeux liées aux avancées technologiques du XXe siècle. Le visiteur découvre d'abord la collection d'automates du Musée, les premiers jouets mécaniques, puis présentent une collection de robots avec l'émergence de l'électronique, pour se diriger vers les premières consoles de jeux vidéo.

- **Vitrine sur l'évolution des jouets de construction.** La vitrine présente l'évolution de ces jouets, grâce à l'évolution des matériaux : des Meccano en tôle, des jouets de construction en pierre, des jouets en bois puis en plastique avec Lego et Playmobil.

Un Musée est un lieu de découverte, de loisirs mais également un lieu de société qui doit amener le public à réfléchir et à s'interroger sur ce qui l'entoure. Pour cela, le Musée a fait le choix de s'interroger sur la place du jouet et de l'enfance dans nos sociétés en abordant la notion de jouets et de genres. Une nouvelle vitrine abordera prochainement les jouets militaires du XX^{ème} siècle.

• **Vitrine sur les jouets et les genres**. Le Musée questionne la notion de genre en exposant des jouets « dits de filles » et des jouets « dits de garçon ». Sont exposées en parallèle, la célèbre poupée Barbie et les premières figurines d'action. Le Musée interroge le visiteur sur des clichés sociétaux, encore très présents dans l'univers des jouets.

• **Création et aménagement d'un espace enfant** dans le hall avec mise à disposition de jeux éducatifs et de livres thématiques sur le jouet. Le mobilier modulable (banquettes, poufs) ultra léger a été financé par le Fonds Pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
► Coût de l'opération (hors mobilier) : 6 518 euros

2. <u>La vulgarisation scientifique des collections auprès du public</u>

• Elaboration d'un parcours de visite thématique et chronologique afin de mieux appréhender les collections du Musée dans leur globalité

• Création de panneaux-textes pour l'ensemble du parcours de visite permanent. Agrémentation de cartels explicatifs pour tous les objets.
► Coût de l'opération : 1 670 €

• Mise en ligne d'un livret de découverte du Musée pour les enfants de Cycle 2 (juin 2016)

• Conception d'une borne tactile pour présenter la collection des trains et de modélisme ferroviaire(livraison 2017)

• Mise en place de visites guidées plurilingues par les guides de l'Office de Tourisme de Colmar : 15 guides de l'Office de Tourisme ont été formés in situ lors de 2 sessions (février 2016)

• Développement d'animations auprès des visiteurs dans le cadre des expositions temporaires : les 7 familles, Jouets et cinéma

• Mise à disposition de consoles vintage pour faire découvrir aux plus jeunes les anciens jeux vidéos (retrogaming) comme par exemple le célèbre Pong (1972)

3. <u>Une scénographie plus moderne et attractive</u>

• Réaménagements des vitrines d'exposition : travaux de menuiserie, peinture des murs, nouveau revêtement des sols
► Coût de l'opération : 4 727 €

• Création de socles pour améliorer l'exposition des objets

• Montage d'un projet de fresque artistique et ludique dans l'escalier central, réalisée par l'artiste coréen Ikhyeon Park. Ce projet a nécessité plusieurs phases d'études et de créations. Livraison : octobre 2017
► Coût : 1 736 € sur cet exercice

• Présentation plus épurée afin de mettre en valeur tous les objets (éviter les accumulations)

• Réagencement sous forme chronologique des vitrines « poupées anciennes » et « poupées Barbie »

40

- Achat de vitrines d'exposition et d'une cloche plexiglass

▶ Coût de l'opération : 3 468 €

- Achat de mobilier muséographique (pupitres, banquettes, cimaises)

▶ Coût de l'opération : 4 536 €

En outre, diverses dépenses ont été engagées dans le cadre du réaménagement muséographique du parcours de visite permanent.

▷ Coût des opérations : 2 800 €

4. Enrichissement des collections

- Mise en place d'un budget pour des acquisitions prioritaires afin de compléter des lacunes de nos collections permanentes. Il était en effet urgent de diversifier les jouets exposés afin de présenter des vitrines chronologiques qui s'adressent à toutes les générations. Les jouets plus récents (décennies 1970-1980-1990) sont encore relativement abordables. Des acquisitions ont également été réalisées en vue de la prochaine exposition temporaire « Jouets et cinéma ». La poursuite et la finalisation de l'inventaire permettront d'identifier précisément l'ensemble des jouets stockés et de définir une politique d'acquisition plus ciblée. L'achat de pièces anciennes plus onéreuses sera ensuite programmé.

▶ Coût de l'opération : 3 866 €

Intitulé	N° inventaire	Date achat	Prix
BARIL KAPLA	2015 0 1823	03/09/2015	36,49
MACH A COUDRE BARBIE	2015 0 1872	23/09/2015	18,50
JOUETS MENAGE	2015 0 1874	28/09/2015	58,28
MARIONNETTES GUIGNOL	2016 0 2228	28/09/2015	42,00
BIG JIM CAMPEUR	2015 0 1865	19/10/2015	38,00
ACTION MAN	2015 0 1838/1903	21/10/2015	9,50
JEUX COLLEC	2015 0 1897	21/10/2015	14,98
ROLLER FISHER PRICE	2015 0 1899	02/11/2015	15,00
BIG JIM AGT SECRET 70	2015 0 1851	02/11/2015	53,79
RAZMOKETS	2015 0 1914	02/11/2015	23,49
BASE BIG JIM	2015 0 1849	02/11/2015	36,99
COCHON QUI RIT	2015 0 1902	02/11/2015	20,50
COCHON QUI RIT VINTAGE	2016 0 2229	02/11/2015	26,90
DOCTEUR MABOUL	2015 0 1900	02/11/2015	12,00
CLUEDO	2016 0 2231	02/11/2015	26,12
CLUEDO	2015 0 1898	02/11/2015	19,99
MONOPOLY 1930	2016 0 2232	05/11/2015	41,67
ACTION MAN MILI 64	2015 0 1857	05/11/2015	37,49
ARBRE MAGIQUE	2015 0 1895	05/11/2015	24,80
TOMY SINGE FUN WATER	2015 0 1912	05/11/2015	21,54
POLY POCKET CENDRILLON	2015 0 1842	05/11/2015	33,00
POLY POCKET ETOILE	2015 0 1904	05/11/2015	53,50
MONOPOLY POKEMON	2015 0 1901	05/11/2015	22,00
BIG JIM SPORTS 70	2015 0 1854	05/11/2015	67,99
ACTION JOE EN PLEIN CIEL	2015 0 1850	05/11/2015	57,80
JAMES BOND PUSSY	2015 0 1860	05/11/2015	37,49
JAMES BOND JUNIOR GAME	2015 0 1846	05/11/2015	21,43
MEGO JAMES BOND 1978	2015 0 1859	05/11/2015	50,00
INDI JONES AKATOR TEMPLE	2015 0 1862	05/11/2015	42,57
ACTION MAN SPORTMAN DRESS	2015 0 1859	05/11/2015	66,06
LEGO INDIANA JONES	2015 0 1867	05/11/2015	58,71
ACTION MAN SPY	2015 0 1847	09/11/2015	12,49
POTATO HEAD	2015 0 1844	12/11/2015	42,31
BIG JIM NAVETTE SPATIALE	2015 0 1863	12/11/2015	84,50

PALITOY ACT FORCE HEADQUARTERS	2015 0 1869	13/11/2015	60,56
JAMES BOND	2015 0 1861	13/11/2015	27,85
INDIANA JONES MIB	2015 0 1845	13/11/2015	64,60
LEGO INDIANA JONES	2015 0 1870	16/11/2015	91,50
BIG JOSH 1976	2015 0 1871	20/11/2015	85,00
GI JOE SOUMARIN VOLANT	2016 0 2254	20/11/2015	147,99
ACTION FORCE 80	2015 0 1866	24/11/2015	33,36
P LEIA POUP KENNER	2016 0 1933-34	30/11/2015	83,00
EWOK VILLAGE	2016 0 2222	30/11/2015	210,82
MICRO MACH STAR WARS	2015 0 2224	30/11/2015	71,45
LUKE SKYWALKER 96	2015 0 2225	02/12/2015	37,50
PUZZLE 150PCE STAR WARS	2016 0 1932	03/12/2015	27,00
ACTION MAN AVENTURIER	2015 0 1852	03/12/2015	65,40
JANE ACTION JOE	2015 0 1856	03/12/2015	115,00
ACTION JOE RAHAN	2015 0 1855	07/12/2015	180,50
BUNDLE EWOK	2016 0 2222	08/12/2015	48,38
JEU STE STAR WARS	2016 0 2226	14/12/2015	24,99
DARK VADOR	2016 0 1931	14/12/2015	55,67
YODA GIANT ACTION FIGURE	2016 0 1930	14/12/2015	68,59
STAR WARS	2016 0 2227/2223	22/12/2015	164,97
TANK GI JOE	2016 0 2255/2256	26/01/2016	57,40
TOUCHE COULE	2016 0 2166	10/03/2016	18,00
ANNABELLE	2016 0 2162	10/03/2016	49,70
BATTAGLIA NAVALE	2016 0 2036	10/03/2016	22,80
BATAIILLE ELECTRONIQUE	2016 0 2163	10/03/2016	70,00
BAT NAVALE ELEC A MONTER	2016 0 2168	10/03/2016	59,80
GAME TIME BAT NAVALE	2016 0 2038	10/03/2016	33,50
PUZZLE PINOCCHIO	2016 0 2161	10/03/2016	32,00
ELECTRIC GAME PINOCCHIO	2016 0 2035	10/03/2016	41,60
MARIONNETTE GUND PINOCCHIO	2016 0 2165	10/03/2016	113,12
PINOCCHIO MATTEL	2016 0 2037	10/03/2016	60,01
PINOCCHIO VIEW MASTER	2016 0 2164	10/03/2016	6,56
LANTERNE MAGIQUE	2016 0 2170	31/03/2016	152,00
BELLE CLOCHARD	2016 0 2034	31/03/2016	33,94
STEREOSCOPE VIEWMASTER	2016 0 2173	31/03/2016	39,53
CAMERA MAGIC TOMY	2016 0 2167	13/04/2016	36,99
MINISET SUPER 8	2016 0 2169	13/04/2016	59,50
POUPEE CHUCKY	2016 0 2257	30/06/2016	88,28
Total Acquisitions exercice			**3 866,74**

- Mise en place d'une procédure spécifique pour la réception des dons : estimation (par l'équipe du Musée) préalable de l'intérêt historique et patrimonial du don proposé et vérification de son état de conservation (les objets infestés sont systématiquement refusés), signature d'une convention de don.

13 dons ont été réceptionnés entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016 *(voir liste ci-desous)*.

- 1 Bateau automate (vers 1960)
- 1 petite maison Barbie (2010) et un lot de vêtements Barbie (1980)
- 1 jeu de 7 familles (vers 1960)
- 1 jeu de société (Cosmail, vers 1950)
- Lot de trois poupées modernes
- 1 poupée Gégé (vers 1960) et un ours en peluche (1955)
- 1 peluche Ferby (1990)
- Lot de deux poupées Corolle (1998)
- Un livre sur les poupées anciennes

- 1 harmonica et 1 jeu de cartes (vers 1980)
- 1 Barbie de collection (2000)
- 1 poupée celluloïd (vers 1960)
- 1 jeu de société électronique (Ordino Match, vers 1960) ; 1 jeu de plateau de football (Europa Cup, vers 1950), un jeu de téléphone électronique (vers 1960) ; Un jeu éducatif électronique (Dilektron, vers 1960)

D. La démarche Musée de France

Durant cette année d'exercice, l'association MAJEPT est entrée dans une nouvelle dynamique afin de répondre aux normes et critères établis par les Musée de France. Candidat à une appellation Musée de France, l'établissement a développé et profondément modifié sa gestion et sa politique de valorisation de collections patrimoniales. De nombreux investissements ont été réalisés pour la conservation des objets, mais également pour leur valorisation muséographique et scénographique.
Une première mouture du Projet Scientifique et Culturel a été transmise à la DRAC au mois d'août 2015. Ce document dresse un bilan de l'existant et dégage les axes d'intervention prioritaires en vue d'améliorer la vocation scientifique du Musée et la conservation des collections. Il devra être retravaillé au fur et à mesure de l'avancement des projets.
Mme Sandra PASCALIS, Conseillère des musées auprès de la DRAC, est venue rencontrer l'équipe du Musée du Jouet le 15 janvier 2016.
L'association MAJEPT a créé un groupe de travail interne en vue de travailler la définition de l'identité du Musée et la détermination d'objectifs pluriannuels en vue d'atteindre les prérequis nécessaires à la reconnaissance Musée de France. Une première réunion de ce groupe de travail (juin 2016) a conclu à la nécessité d'accélérer l'inventaire en utilisant les ressources des bénévoles pour les recherches documentaires. Le poste de responsable des collections sera ainsi repositionné sur l'inventaire.

E. Les expositions temporaires

1. <u>Les expositions temporaires internes</u>

Le Musée du Jouet propose régulièrement des expositions et des vitrines temporaires qui permettent d'approfondir certaines thématiques liées aux jouets : type de jouets, origine géographique, marques mythiques, périodes... Les sujets ne manquent pas !

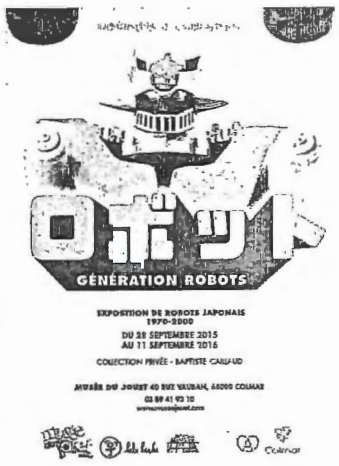

Les jouets exposés sont issus des collections du Musée (is sont généralement sortis des réserves pour l'occasion) ou prêtés par des collectionneurs privés. Le Musée du Jouet est régulièrement contacté par des particuliers passionnés qui souhaitent faire découvrir leurs collections à un large public.

Une rotation régulière des vitrines permet à la fois de fidéliser les visiteurs et de communiquer autour de l'actualité du Musée du Jouet.

▶ *Les expositions temporaires*

- **Les plus belles locomotives du monde** (du 27 septembre 2014 au 7 septembre 2015)
Exposition de locomotives à grande échelle, Daniel Fusilier

- **La plus célèbre des souris est au musée** (mai 2015 à décembre 2015)
Présentation de jouets et figurines Mickey autour de l'histoire et de l'évolution de ce personnage culte, *Collection privée de Dominique Eloudy*

- **Génération Robots** (du 28 septembre 2015 au 11 septembre 2016)

Présentation de l'univers passionnant des robots jouets édités entre 1970 et 2000 au Japon. Le parcours de visite raconte au public la grande histoire des robots au Japon, l'engouement qu'ils suscitent. *Collection privée Baptiste Caillaud*

- **Héros télé 80s'** (du 9 janvier au 11 septembre 2016)

Présentation de jouets et figurines issus des dessins animés des années 80. L'explosion de la culture audiovisuelle de ces années marque une profusion de jouets et figurines dérivés. *Collection privée David Schwigk-Kapps et Mélanie Ehl*

► *Les vitrines thématiques*

- **Les petits soldats de plombs** (du 14 juin 2014 au 31 décembre 2015) Fabrication et mise en scène de soldats de plomb, *Donation Paul Guntzburger*

- **Les 7 familles** (du 1er juillet au 31 décembre 2015)

Le Musée du Jouet revient sur l'histoire et les transformations de ce jeu indémodable apparu en 1876. Création du jeu des 7 familles du musée pour découvrir les collections du Musée du Jouet tout en s'amusant ! *Collection privée Jean-François Moulin*

- **Vitrine de jeux shogi** (du 1er mars au 30 juin 2016)

Exposition de jeux traditionnels shogi (jeux d'échecs japonais) à l'occasiondu lancement des ateliers mensuels d'initiation. *Collection privée Fabien Osmont*

2. <u>Les expositions temporaires externes</u>

Les expositions hors les murs visent à présenter la vocation et les collections du musée à l'extérieur. Ce type d'exposition présente un double apport : rencontre de professionnels/ partenaires (inscription dans un réseau) et visibilité renforcée sur le territoire.

- **Le Musée du Jouet** au Koifhus du 20 novembre 2015 au 31 décembre 2015 dans le cadre du marché de Noel de Colmar et en partenariat avec l'Office de Tourisme de Colmar

Depuis 5 ans déjà, l'Office de Tourisme de Colmar met à disposition du Musée du Jouet le 1er étage du Koifhus – Place de l'ancienne douane pendant la durée des Marchés de Noël. Le musée présente ainsi un échantillon de ses collections aux milliers de touristes qui ont pu admirer lors de l'édition 2015 :

- une maquette PLAYMOBIL s'inspirant d'histoires de Noël et d'hiver réalisée par Claude STEIBLE
- un réseau animé de trains d'une superficie de 15M² possédant un étonnant pouvoir d'émerveillement sur les passants
- une sélection de jouets des années 1900 à nos jours

Un coupon de réduction a été distribué aux visiteurs du Koifhus, afin de pouvoir comptabiliser l'impact de cette exposition sur la fréquentation du Musée du Jouet. Au 30/06/2016, 1990 visiteurs payants (les enfants de moins de 8 ans n'ont pas été comptabilisés) ont visité le Musée du Jouet munis de ce coupon.

KD

- **67, faites vos jeux !** du 19 juin 2015 au 31 août 2015 au Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Exposition ludique et pédagogique autour des jouets mythiques des années 1970 à nos jours. Exposition organisée par le Conseil Départemental qui a permis au musée de rencontrer des collectionneurs et professionnels des jouets et d'intensifier sa visibilité dans la région de Strasbourg.

- **Exposition Let's Go** du 14 au 16 mai 2016 à l'Espace Django Reinhardt à Strasbourg (2500 visiteurs)

Exposition sur le thème du LEGO organisée par l'association Beat Burst. Prêt de boîtes LEGO anciennes (1975-1985)

F. Programmation culturelle et événementielle

1. Le développement d'une programmation culturelle

Développer une programmation culturelle en lien avec les expositions temporaires et les collections permanentes est un nouveau chantier depuis l'arrivée à la présidence de Jean-Claude NOCK.
En effet, ces projets permettent d'approfondir la réflexion autour du jouet et de ses prolongements avec d'autres disciplines. La programmation culturelle est enfin un moyen efficace d'amener de nouveaux publics au Musée du Jouet et de tisser des partenariats fructueux avec des structures culturelles complémentaires.

- Ciné club au Colisée : projection du film « Planète interdite » le 8 octobre 2015
- Concerts pour enfants à partir d'instruments jouets « Klimperei et Mme Patate » : les 12 et 13 décembre 2015
- Exposition Mangamania (du 6 février au 6 mars 2016)

Une exposition temporaire proposée par le Centre Européen d'Etudes Japonaises en Alsace, en lien avec l'expo Génération Robots et la culture nipponne. Installée au cœur du musée, l'exposition présente deux espaces. Le premier est dédié à la littérature japonaise avec l'installation d'un espace de lecture et d'une bibliothèque manga. Le second propose une trentaine de photographies originales sur le thème du manga.

- Spectacle de marionnettes et concert « Quintron et Miss Pussycat » (en partenariat avec l'association Hiéro Colmar dans le cadre du festival Supersounds) : le 20 avril 2016

2. Animations

En partenariat avec des associations locales ou directement organisées par l'association MAJEPT, ces animations permettent de découvrir le Musée autrement via des activités ludiques ou manuelles.

▶ *Les activités organisées en partenariat avec des associations locales*

- Ateliers mensuels d'initiation au shogi animés par l'association Shogi Alsace : 1 atelier par mois à compter du mois d'avril 2016
- Ateliers de création papertoys manga animés par l'association Kaerizaki : le 19 mars 2016 et le 9 avril 2016

▶ *Les activités organisées par les bénévoles de l'association MAJEPT*

Public visé : enfants de 3 à 10 ans

- Ateliers créatifs « Bricolages de Noël » (3 ateliers au mois de décembre 2015) : confection et personnalisation de jouets en papier
- Ateliers créatifs « Bricolages de Printemps » (3 ateliers au mois d'avril 2016) : confection et personnalisation de jouets en papier

Public visé : jeunes de 9 à 18 ans

- 2 stages « Réalisation d'un ours en peluche » du 6 au 10 juillet 2015 /du 3 au 7 août 2015 - complets
- Stages organisés par l'association MAJEPT dans le cadre des animations d'été de Colmar Agglomération

Public visé : adultes

- Stage « Réalisation d'un ours en peluche » : 3 séances octobre 2015

3. Concerts et auditions

L'architecture du Musée du Jouet possède une acoustique très appréciée des artistes qui nous sollicitent fréquemment pour l'organisation de concerts et spectacles.

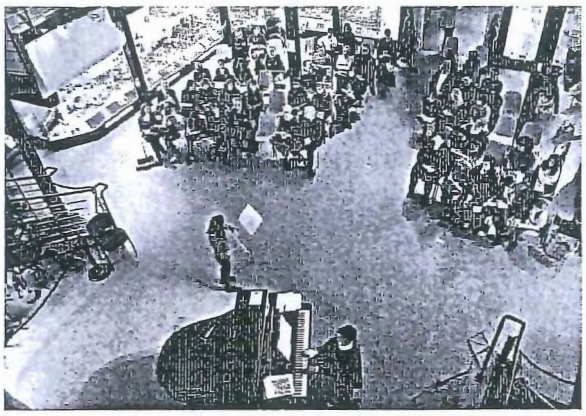

Nous avons accueilli 10 concerts dans des styles musicaux variés :

- 3 concerts de grande qualité produits par la Ville de Colmar dans le cadre du Festival OFF (les 4,9 et 14 juillet 2015)
- 3 concerts de musique classique dont 1 organisé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar
- 1 concert spectacle de musique lyrique
- 2 concerts de toys music pour enfants créée à partir d'instruments jouets
- 1 concert de rock dans le cadre du festival Supersounds
- 1 spectacle pour la veillée de Noël (chant, théâtre et danse) de l'Ecole Buissonnière, *Graine de sagesse* le jeudi 24 décembre 2015 sous la direction de Mme Nicole Schnell.

24 auditions du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Colmar et 4 auditions de l'école de musique Euterpe ont été organisées dans le hall du Musée du Jouet. Les auditions sont toujours en accès libre.
L'examen de fin d'études de piano a été organisé au Musée du Jouet le 8 juin 2016. Les élèves et leurs professeurs sont venus travailler l'examen la veille, jour de la fermeture hebdomadaire.

Le groupe CIC Est a organisé ses vœux 2016 au Musée du Jouet (29 janvier 2016).

3297 personnes ont assisté aux 28 concerts et auditions durant l'exercice 2015/2016 (2362 en 2014/2015)

4. Manifestations

Le Musée du Jouet s'inscrit dans la vie culturelle locale et nationale en participant à des évènements populaires tels que la Nuit des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine et le Salon du Livre de Colmar.

▶ *Les manifestations internes*

L'entrée du Musée du Jouet est gratuite lors de la Nuit des Musées et des Journées Européennes du Patrimoine. Ces évènements drainent de nouveaux publics au sein des musées.

- **Nuit des musées** : le 21 mai 2016 avec 1952 visiteurs contre1600 visiteurs en 2015
- **Journées Européennes du Patrimoine** : 19 et 20 septembre 2015 :1296 visiteurs en 2015 contre 805 visiteurs en 2014

▶ *La participation au Salon du Livre de Colmar*

- **Salon du Livre *« A suivre »*** : 21 et 22 novembre 2015

Stand d'information. Vente de livres (sur le thème des jouets) et de jeux éducatifs.

La vie du Musée du Jouet

A. Refonte des horaires d'ouverture

La grille des horaires d'ouverture du Musée du Jouet a été entièrement revue afin de répondre à la demande croissante des visiteurs, notamment les touristes, qui apprécient la souplesse apportée par une ouverture en continu.
Le Musée du Jouet est désormais ouvert de 10H à 18 H durant la haute saison touristique (juillet, août et décembre) et de 10H à 17H le reste de l'année.

Afin de permettre l'ouverture en continu sans embauche supplémentaire, l'association MAJEPT a confié l'entretien à une société de nettoyage pour un coût prévisionnel annuel de 17 600 € TTC.

Suite à la décision favorable de M. le Maire, les nouveaux horaires d'ouverture ont été expérimentés pendant 3 mois à compter du mois de décembre 2016. Les résultats ont été extrêmement positifs et ont confirmé que l'ouverture du Musée du Jouet durant la pause méridienne répondait à une demande réelle du public.

B. Administration et ressources humaines

1. Création d'un poste de comptable en CDD puis en CDI

M. Arsène BERGER a démissionné de son poste de trésorier le 01/07/2015.

La comptabilité du Musée du Jouet devenant de plus en plus lourde et complexe pour un trésorier bénévole, l'association MAJEPT a fait le choix de recruter un comptable professionnel à temps partiel. Mme Camille FREY a été embauchée le 14/12/2015 dans le cadre d'un CDD de 6 mois qui a ensuite été pérennisé en CDI.

La présence d'une comptable qualifiée sur place a permis de revoir en les rationnalisant toutes les procédures financières. Cette nouvelle organisation permet à l'association d'améliorer le suivi financier et budgétaire. Des budgets prévisionnels vont être mis en place pour le nouvel exercice 2016/2017.

2. Arrivée d'une nouvelle responsable de la communication

Mme Marion SELHAUSEN, responsable de la communication, a souhaité quitter son emploi pour des raisons personnelles. Une procédure de recrutement a été lancée au mois d'avril. Plus de 100 candidatures de grande qualité ont été réceptionnées ce qui montre l'intérêt

suscité par ce poste au Musée du Jouet.
Le 23 juin 2016, Mme Elsa SIMON, titulaire d'un master « communication numérique » a rejoint l'équipe en qualité de « responsable de la communication ».
Ses compétences lui permettront d'intensifier la communication digitale et de reprendre la gestion et le développement du site internet.

3. Développement de la polyvalence des agents du patrimoine chargés de la surveillance

La création de la nouvelle boutique rend indispensable la présence de 2 caissiers lors des heures de pointe. Il a été fait le choix de développer les compétences des agents du patrimoine qui sont affectés à la surveillance des espaces d'exposition. 3 agents du patrimoine sont désormais en capacité d'encaisser la billetterie et la boutique. 2 d'entre eux sont en capacité d'effectuer le décompte journalier et l'un d'eux le décompte mensuel.

Une plus grande polyvalence des agents permet davantage de souplesse au niveau des plannings, une meilleure prise en charge des visiteurs (limitation du temps d'attente, davantage de disponibilité pour les renseigner ou les conseiller) tout en favorisant la continuité du service public.

4. Externalisation du ménage à compter du 1er décembre 2015

L'externalisation du ménage auprès d'une entreprise de nettoyage privée a permis de transformer les heures de ménage effectuées quotidiennement par les agents du patrimoine en heures de surveillance ou de caisse permettant une ouverture en continu du Musée sans augmentation de la masse salariale.
► Coût de l'opération : 9 366 € pour la période du 1er décembre 2015 au 30 juin 2016

5. Accueil de stagiaires

Le Musée a accueilli 11 stagiaires dans le cadre de formations qualifiantes plus particulièrement dans le secteur du tourisme, de l'accueil et un stage long rémunéré d'une étudiante en licence professionnelle « Activités et techniques de communication » (UHA).

Le Musée du Jouet s'engage également pour favoriser l'insertion et la reconversion de personnes éloignées de l'emploi. 4 stagiaires suivis par la Mission Locale ou l'organisme « Retravailler » ont fait un stage au Musée du Jouet dans l'optique de cerner leurs compétences et de définir un projet professionnel.

6. Accueil de mesures de réparation pénale et de travaux d'intérêt général

L'accueil de mesures de réparation pénale et de travaux d'intérêt général répond à un objectif socio-éducatif : il s'agit pour le jeune condamné d'exercer une activité utile et réparatrice pour la société en respectant un cadre et des consignes de travail. Un encadrement renforcé est nécessaire ce qui nous conduit à limiter la fréquence de ces accueils au Musée du Jouet.

3 jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont été accueillis dans le cadre d'une mesure de travail d'intérêt général.
1 jeune mineur suivi par l'ARSEA a effectué une mesure de réparation pénale.

7. Bénévolat dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire

La Ville de Colmar a mis en place une aide financière, sous conditions de ressources, afin d'aider des jeunes à passer le permis de conduire. Les jeunes s'engagent à effectuer 20 heures de bénévolat dans une association.
L'association MAJEPT a accueilli durant cet exercice 13 jeunes bénévoles dans le cadre de ce dispositif. Ils sont affectés à la surveillance des salles d'exposition.

C. Fonctionnement de l'association

L'association MAJEPT a connu d'importants changements structurels durant cet exercice comptable.

1. Refonte des statuts et élection d'un conseil d'administration

Un toilettage des statuts était nécessaire afin de les mettre en conformité avec le droit local et de rationaliser le fonctionnement interne de l'association.
Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité des membres présents lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2016.
Un conseil d'administration a été élu en son sein pour 3 ans. C'est une équipe dynamique et motivée qui, sous l'impulsion du Président Jean-Claude NOCK, entend désormais poursuivre dans un climat serein le travail engagé depuis un an en vue de l'obtention de l'appellation « Musée de France ».

2. Bénévolat : une ressource précieuse et incontournable

De nouveaux bénévoles motivés ont adhéré à l'association avec l'envie de donner de leur temps pour faire progresser le Musée. Ces bénévoles actifs qui viennent d'horizons très diversconstituent une véritable richesse permettantde mener à bien les projets du Musée.
Les bénévoles, selon leur champ de compétences et leurs envies, remplissent de nombreuses missions essentielles pour la vie du Musée :

- Permanences lors d'évènements particuliers : marchés de Noël au Koifhus, Salon du Livre, Nuit des Musées
- Entretien des réseaux de trains
- Petite maintenance
- Travaux de scénographie : peinture, menuiserie, électricité
- Animation d'ateliers créatifs : ateliers bricolages, ateliers de réalisation d'ours en peluche
- Recherches documentaires sur les jouets
- Expertise de jouets anciens
- Suivi de dossiers spécifiques : assurances, contrats
- Dépoussiérage des objets dans le respect du guide des bonnes pratiques muséales
- Réfection intégrale du théâtre de marionnettes par un jeune bénévole étudiant en informatique
- Travaux de secrétariat

Une commission consultative a été mise en place au mois d'août 2015. Il s'agit d'un organe de réflexion démocratique ouvert à tous les bénévoles actifs souhaitant s'investir dans la vie du Musée du Jouet.

Une charte des bénévoles sera prochainement soumise à l'approbation du conseil d'administration. Cette charte détaille les droits et les devoirs des bénévoles et leurs domaines de compétences. Elle régule aussi les relations entre bénévoles et salariés et définit la place de chacun. Le travail collaboratif entre bénévoles actifs et salariés permet de croiser différentes sensibilités, différents domaines d'expertise et différentes générations.

3. La stratégie de communication et de développement de partenariats

La communication permet de renforcer la visibilité du Musée auprès de différentes cibles. La politique de communication a été rationnalisée et professionnalisée durant l'exercice 2015/2016 :
Mise en place d'une politique de communication : définition d'une stratégie de communication

globale, mise en place d'un plan de communication ciblé
L'actualité du musée est largement reprise par la presse quotidienne régionale. Les DNA et l'Alsace sont systématiquement informés.
En terme de rayonnement, le musée poursuit son implantation pour une meilleure visibilité sur le territoire Alsace et développe notamment la communication via les réseaux sociaux.

La politique de communication

A. Refonte de l'identité visuelle : nouvelle image

1. Changement du logo du Musée du Jouet

La création de ce nouveau logo était nécessaire pour illustrer la nouvelle dynamique impulsée dans le cadre de la démarche Musée de France. Il s'inscrit dans une refonte globale engagée par l'association MAJEPT : il se veut plus graphique, plus moderne et plus impactant. L'évocation du jouet et du jeu est établie par le M pour Musée décliné sous forme de jeu de construction.

La symbolique du jeu de construction renvoie à plusieurs significations directement liées à l'image pour laquelle œuvre notre musée dans sa démarche d'obtention de l'appellation Musée de France :
Le jeu de construction se veut inter générationnel : le musée signe une nouvelle fois sa volonté de croiser tous les publics, de différentes générations ;
Le jeu de construction symbolise également la dimension ludique de ce site culturel: les publics du musée du jouet sont amenés à être de plus en plus actifs durant leurs visites ;
Le jeu de construction permet aussi l'assemblage de pièces comme le puzzle, le musée favorise l'accès à l'information et aux connaissances sur les jouets et la pratique du jeu dans l'histoire.

2. Création d'une charte graphique

Une charte graphique en lien avec le nouveau logo a été mise en place fin 2015. Il était en effet nécessaire d'uniformiser la signalétique et les supports de communication interne et externe.

3. Mise à jour des ressources iconographiques

De nombreux changements de vitrines ont eu lieu en 2015/2016 dans le cadre de la refonte du parcours muséographique. De nouvelles photos prises par un photographe professionnel sont venues alimenter la photothèque pour répondre aux demandes iconographiques et actualiser les visuels du site internet.

4. Refonte intégrale du dépliant générique

Le dépliant générique de présentation a été entièrement repensé en lien avec la nouvelle communication visuelle du Musée du Jouet.

B. Intensification de la communication numérique

1. Progression du site internet

Site internet - www.museejouet.com
Un aperçu rapide de la fréquentation du site internet du Musée du Jouet sur la période

du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. La fréquentation du site internet a connu une progression importante de 88,3 %.

Nombre de visiteurs mensuels :

2015	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	3191	3312	2205	3492	2744	3360

2016	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	2669	3676	2725	3556	2525	2019

Total visiteurs sur la période 2015/2016	**35 474**
Total visiteurs sur la période 2014/2015	18 839

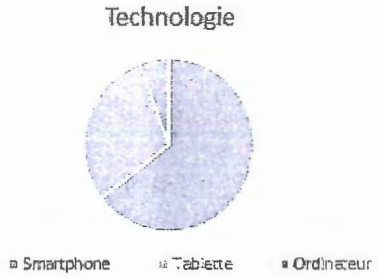

23,7 % des visiteurs du site internet se connectent par un smartphone ou une tablette.

2. Intensification de la présence sur les réseaux sociaux

- **Facebook** - museejouet.colmar **1245** J'aime

Nombre de personnes qui suivent la page soit une progression de 837 mentions « j'aime » entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016. A noter également, des campagnes régulières payantes, de promotion sur Facebook.

- Création d'une page **Pinterest** permettant au Musée du Jouet de poster des photos de ses collections

- Actualisation de **la visite virtuelle Google**

Mise à jour de la visite virtuelle datant de 2014 afin de tenir compte de la réfection de l'accueil et des évolutions majeures du parcours muséographique. Cette visite virtuelle, réalisée par Panoramaweb, est disponible sur notre site internet et sur Google Maps

- Obtention du certificat d'excellence **2016 Tripadvisor**

Les commentaires des visiteurs sur le site participatif Tripadvisor ont évolué positivement suite à la mise en place progressive du nouveau parcours muséographique (dernier trimestre 2015). Le Musée du Jouet est classé 7ème dans la liste des meilleures attractions de Colmar. Il arrive en 2ème position des musées colmariens.

C. Présence dans les médias

1. Insertions publicitaires

Le Musée du Jouet de Colmar a intensifié depuis quelques années sa présence dans les

médias locaux gratuits par le biais de campagnes ciblées. Les canaux choisis répondent à l'engagement du musée, dans sa politique de développement auprès des différents publics.

► **Magazines Gratuits**

Sorties et art de vivre

- JDS (6 insertions papiers / 4 sur internet)
- Spectacles (2 insertions)
- Coze (1 insertion)
- Coco City Guide (1 insertion)

Art et culture

- Poly (2 insertions)

Famille et parents

- Bibouille (2 insertions)

► **Journaux payants**

- DNA (1 insertion)
- Badische Zeitung (2 insertions)

2. Articles de presse

Au-delà des insertions payantes dans la presse et les magazines gratuits, le Musée du Jouet de Colmar peut compter sur la presse régionale locale pour participer à la mise en avant des actualités. Les DNA avec plus de 35 articles et/ou brèves et l'Alsace avec également plus de 25 articles et/ou brèves, sont de fidèles partenaires du quotidien du musée.
La presse spécialisée (Toyzmag et Collectionneur & Chineur) a également couvert les expositions temporaires « Génération robots » et « Héros télé 80s' ».

3. Radio et télévision

Les radios locales (France Bleu Alsace, Radio Nostalgie, Top Music, Azur FM et RDL) relaient régulièrement l'actualité du Musée du Jouet.

Un partenariat spécifique avec Radio Nostalgie a été mis en place pour la promotion de l'exposition « Héros télé 80s' ».

La chaîne de télé locale TV7 a effectué 6 reportages au sujet des expositions et des collections du Musée du Jouet :

- 3 émissions « l'objet du mois » qui présente des objets phares de nos collections : « le jeu du Pas de l'Oie » (1914-1918), « la poupée Shani » (1991), « le Super Space Capsule » (1969)
- 3 reportages sur les expositions temporaires : « Générations robots », « Noël au Koifhus », « les nouvelles vitrines : Mickey et les 7 familles »

Le Musée du Jouet a accueilli le 4 mai 2016 le tournage de l'émission de France 5 « Routes mythiques » avec Tom Novembre

D. Externalisation de la distribution de prospectus

La méthode de distribution des dépliants du musée a pris une tournure plus professionnelle avec la mise en place d'une diffusion externalisée organisée et ciblée. Le Musée du Jouet passe

en effet par 2 prestataires, pour le dépôt de dépliants et de flyers auprès des lieux culturels et touristiques mais également dans les hôtels et campings de la région. Cette diffusion s'opère sur le territoire alsacien mais également dans les Vosges, Belfort et Montbéliard et à l'étranger, chez nos voisins en Allemagne et à Bâle. Ce qui fait plus de 620 points de diffusion.

Le musée peut compter aussi sur l'Office de Tourisme de Colmar et ses agents, pour diffuser aux touristes de passage le dépliant de la structure. Un partenariat essentiel pour la promotion au niveau local du musée.

E. Développement de partenariats

Les partenariats inscrivent le musée dans le paysage culturel et touristique de son territoire. On distingue différents types de partenariats :

- Partenaires Institutionnels et Communication
- Partenaires culturels
- Partenaires tarifaires (donnant droit au tarif réduit)

Renforcer et développer les partenariats a été une priorité de l'exercice 2015/2016, le Musée ne peut pas se développer seul mais doit penser « réseau ».

► Les partenaires de l'exercice 2015/2016

- **Office de Tourisme de Colmar** : un partenaire essentiel pour la visibilité du musée à l'échelle locale, départementale et régionale. Le musée est très souvent mis en avant dans leurs publications et programmes

- **Service Communication de la Ville de Colmar** : les informations et les actualités du musée sont régulièrement relayées dans différents supports d'information gérés par la Ville de Colmar : le Colmar Mag, Le Point Colmarien (papier et numérique), le site internet, le réseau de mobilier urbain (MUPIS – 8 campagnes ont été menées en 2015/2016) et les journaux électroniques d'informations. Le service Communication est un interlocuteur clé dans notre communication.
Réalisation en 2016 d'un film présentant les différents Musées colmariens

- **Salon du Livre** : stand d'informations et vente de livres et de jouets éducatifs

- **Museum d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar** : prêt d'une poupée Bella pour l'exposition temporaire « Afrique et donateurs » (janvier 2016)

- **Office Municipal de la Culture** : actualités et informations du musée relayées dans le Bulletin de liaison (4 parutions dans l'année)

- **Museums-PASS-Musées** : 1 586visiteurs

- **Festival OFF de Colmar** - du 3 au 14 juillet 2015 : 2 concerts de grande qualité complets

- **CEEJA**(Centre Européen d'études japonaises d'Alsace) : partenariat pour l'exposition Mangamania (6 février au 6 mars 2016)

- **Pass Alsace** : 497 visiteurs munis de la carte

- **Radio Nostalgie** : Partenaire officiel de l'exposition « Héros télé 80s »

- **TV7 Colmar** : émission *L'objet du mois*

- **Parc du Petit Prince** : mise en place d'un partenariat tarifaire et d'un échange de totems d'information entre les 2 sites. Le Musée du Jouet souhaite initier d'autres partenariats de ce type avec les structures touristiques familiales locales.

- **Hiéro Colmar** : partenariat pour l'organisation du spectacles de marionnettes et concert « Quintron et Miss Pussycat » dans le cadre du festival Supersounds (20 avril 2016)

- **Partenariats renouvelés :** Le Petit Train Blanc, Pass Time, Passeport Gourmand, Guide Tourisme France, Carte Culture, Musées d'Alsace, RDL, Gîtes de France

Analyse de fréquentation

A. Tableau de fréquentation

Exercice comptable	Fréquentation
2015/2016	71 080 entrées
2014/2015 (fermeture de 2 mois pour travaux)	64 102 entrées
2013/2014	71 085 entrées
2012/2013	64 456 entrées

Le Musée du Jouet a accueilli 71 080 visiteurs entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016. Le chiffre d'affaires de la billetterie s'élève à 193 224 € pour cet exercice, soit un prix d'entrée moyen de 2,72 € par visiteur.

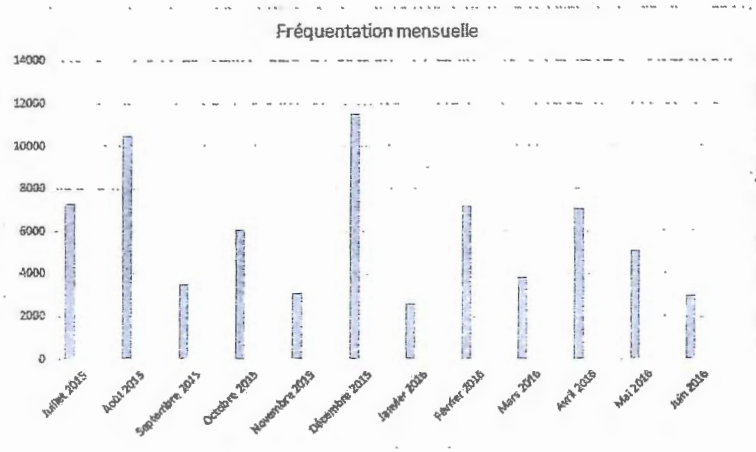

La saisonnalité des entrées correspond au flux touristique. Ainsi, les mois les plus fréquentés sont les mois de juillet, août et décembre.Des pics de fréquentation sont nettement visibles lors des vacances scolaires (février, avril). Ces constats confirment la place prépondérante du Musée du Jouet dans l'offre touristique familiale.

B. Typologie des visiteurs

1. Les groupes

	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Groupes adultes	317	675	1 121
Groupes jeunes	1 155	1 098	2 348
Groupes scolaires de Colmar	273	510	467
Accompagnateurs de groupes (payants et gratuits)	325	374	427
Nombre de visiteurs en groupe	2 070 soit 2,91 % de la FT	2 657 soit 4,14 % de la FT	4 363 soit 6,13 % de la FT

FT = fréquentation totale

KD

Les groupes représentent 2,91 % de la fréquentation totale du Musée. Ils sont composés à 69 % de jeunes de moins de 18 ans.

Les actions et la communication en direction du jeune public ont été intensifiées durant cet exercice. En effet, le Musée du Jouet a une thématique qui peut susciter l'intérêt des structures scolaires et périscolaires qui souhaitent faire découvrir un établissement muséal à de jeunes enfants. Plusieurs actions ont ainsi été développées :

- Mailing à destination des CLSH (Haut-Rhin et sud du Bas-Rhin)
- Mailing à destination des écoles de Colmar début novembre 2016
- Création d'un livret de découverte pour les enfants de cycle 2 (mise en ligne sur le site internet en juin 2016). Ce livretrépond à une demande des enseignants qui souhaitent utiliser un support pour la visite.

La proportion de visiteurs en groupe reste néanmoins insuffisante et en baisse constante. Plusieurs groupes scolaires ont annulé leur réservation après les attentats de Paris. Durant cet exercice, nous avons mis en place des prestations de visites guidées plurilingues effectuées par les guides de l'Office de Tourisme. Il est désormais possible, sur réservation, de proposer aux groupes qui le souhaitent des visites guidées en 5 langues (français, allemand, anglais, italien et japonais).L'externalisation des visites guidées permet de proposer des prestations sur mesure : choix de la langue, visites les week-ends et les jours fériés.

Augmenter la fréquentation des groupes est un axe de développement pour l'exercice à venir. Nous envisageons la mise en place d'actions de communication ciblées et la création de dossiers pédagogiques complémentaires qui pourront être utilisés par les enseignants pour préparer la visite de leur classe.et créer des liens entre les collections exposées et le programme scolaire.

2. Un public familial

Le Musée du Jouet reste un lieu de visite particulièrement apprécié des familles. Les bénéficiaires du tarif famille (à partir de 4 personnes) représentent près d'un quart des visiteurs (23,68 %) Les visiteurs individuels de moins de 18 ans représentent près d'un tiers de la fréquentation totale du Musée.

	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Bénéficiaires du tarif famille	16 835	16 300	18 500	17 172
Enfants de moins de 8 ans (gratuit)	11 812	10 780	11 071	8 977
Jeunes 8-18 ans (y compris tarif famille et offerts)	10 114	9 325	11 921	10 853
Ateliers bricolages	136	175	175	59
Visiteurs âgés de - de 18 ans (hors groupes)	22 062 soit 31 % de la FT	20 280 soit 31,6 % de la FT	23 167 soit 32,6 % de la FT	19 889 soit 30,9 % de la FT

FT = fréquentation totale

3. La provenance géographique des visiteurs

Le public étranger représente 25,45 % des visiteurs ce qui place le Musée du Jouet dans la moyenne des musées alsaciens.

Les Belges, les Suisses et les Allemands sont les nationalités étrangères les plus représentées parmi nos visiteurs. La proportion des visiteurs « autres pays » est en baisse car nous affinons de plus en plus le suivi statistique en ajoutant dans le logiciel de caisse de nouvelles origines géographiques (Japon, Russie, Chine, Israël, Pays Bas).

L'origine des visiteurs étrangers est la suivante :

Pays	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Autres Pays	2 891 soit 4 % de la FT	4 245 soit 6.62 % de la FT	4 195 soit 5.9 % de la FT	3 713 soit 5.76 % de la FT
Belgique	3 398 soit 4.78 % de la FT	2 948 soit 4.6 % de la FT	3 107 soit 4.37 % de la FT	2 809 soit 4.36 % de la FT
Allemagne	2 855 soit 4 % de la FT	2 652 soit 4.14 % de la FT	2 518 soit 3.54 % de la FT	2 766 soit 4.29 % de la FT
Suisse	3 189 soit 4.5 % de la FT	2 532 soit 3.95 % de la FT	2 462 soit 3.46 % de la FT	2 188 soit 3.39 % de la FT
Italie	1 376 soit 1.94 % de la FT	1 273 soit 1.99 % de la FT	935 soit 1.32 % de la FT	1 190 soit 1.85 % de la FT
Royaume Uni	511 soit 0.72 % de la FT	536 soit 0.84 % de la FT	651 soit 0.92 % de la FT	854 soit 1.32 % de la FT
Espagne	492 soit 0.69 % de la FT	414 soit 0.65 % de la FT	237 soit 0.33 % de la FT	331 soit 0.51 % de la FT
Pays nordiques	69 soit 0.1 % de la FT	253 (incluant les Pays Bas) soit 0.39 % de la FT	152 (incluant les Pays Bas) soit 0.21 % de la FT	77 soit 0.12 % de la FT
Pays Bas	132 soit 0.19 % de la FT	NC	NC	NC
USA	446 soit 0.63 % de la FT	282 soit 0.44 % de la FT	228 soit 0.32 % de la FT	141 soit 0.22 % de la FT
Chine	604 soit 0.85 % de la FT	143 soit 0.22 % de la FT	NC	NC
Japon	128 soit 0.8 % de la FT	27 soit 0.04 % de la FT	NC	NC
Israël	1488 soit 2 % de la FT	130 soit 0.20 % de la FT	NC	NC
Russie	156 soit 0.22 % de la FT	52 soit 0.08 % de la FT	NC	NC

FT = Fréquentation totale

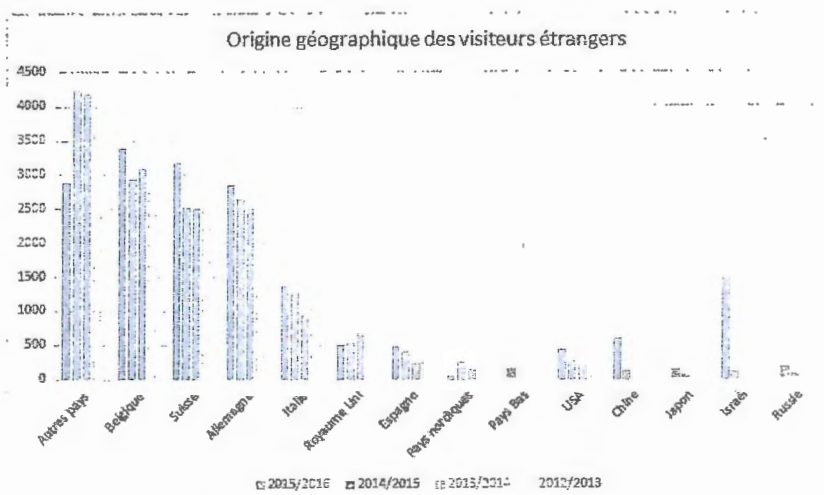

Régions et localité	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Autres régions	24 697 soit 34,75 % de la FT	23 471 soit 36,62 % de la FT	24 053 soit 33,84 % de la FT	23 915 soit 37,10 % de la FT
Haut-Rhin	9 170 soit 12,9 % de la FT	6 932 soit 10,81 % de la FT	9 329 soit 13,12 % de la FT	8 633 soit 13,39 % de la FT
Bas-Rhin	4 635 soit 6,52 % de la FT	4 355 soit 6,79 % de la FT	4 944 soit 6,96 % de la FT	3 740 soit 5,80 % de la FT
Ile de France	5 649 soit 7,95 % de la FT	4 231 soit 6,6 % de la FT	4 236 soit 5,96 % de la FT	2 888 soit 4,48 % de la FT
Colmar	8 833 soit 12,43 % de la FT	8 834 soit 13,78 % de la FT	8 489 soit 11,94 % de la FT	4 806 soit 7,46 % de la FT

FT = Fréquentation totale

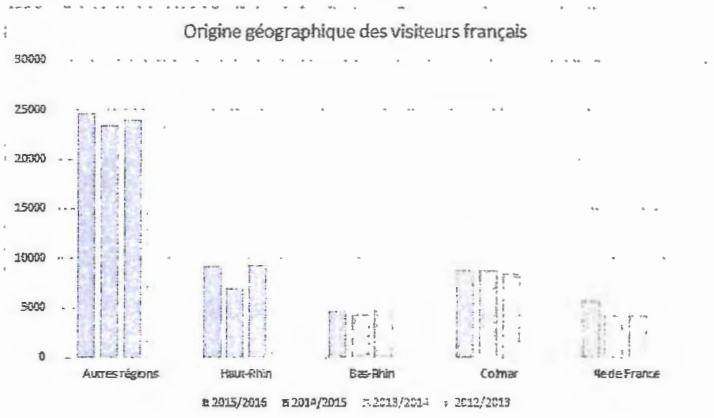

4. Politique tarifaire

► *Une tarification accessible à tous*

La politique tarifaire du Musée du Jouet affirme sa volonté d'origine : offrir une visite de qualité accessible à tous. Plusieurs axes d'intervention sont mobilisés afin de répondre à cet objectif ambitieux :

- Des tarifs modiques et dégressifs pour les familles (à partir de 4 entrées payantes)
- De nombreuses réductions accordées à certaines catégories de visiteurs
- Gratuité de l'entrée accordée à des catégories ciblées de visiteurs dont les enfants âgés de moins de 8 ans

Les tarifs du Musée du Jouet ont été revalorisés en janvier 2016. La dernière augmentation remontait au 01/01/2014. Les tarifs revalorisés sont dans la fourchette basse des autres musées colmariens dont l'entrée adulte se situe entre 5 et 13 €.

Grille tarifaire du Musée du Jouet (mise à jour janvier 2016)

		ADULTES	JEUNES de 8 à 18 ans	ENFANTS de moins de 8 ans
Entrée individuelle		5 €	3,90 €	gratuit
TARIFS REDUITS	Tarif «spécial» à partirde 4 entrées payantes	3,90 €	1,90 €	
	IRCOS, CEZAM, CLUB MARKLIN, PEP68, GAS, GITES DE FRANCE, GUIDE DU ROUTARD, sur présentation de la carte nominative *			
	Etudiants, militaires, retraités, handicapés, sur présentation de la carte nominative*			
TARIFS GROUPES**	Adultes, jeunes, enfants			
	Scolaires et centres aérés (HORS COLMAR)			
Scolaires et centres aérés (COLMAR)		gratuit		
Carte abonnement annuel (selon la date de validation)		19,00 €	12,60 €	

*Entrée gratuite : Carte Culture UHA, carte tourisme pro Alsace

**Entrée gratuite : pour 1 accompagnateur (à partir de 10 personnes payantes et à partir de 5 personnes payantes pour les handicapés) et pour 1 chauffeur de bus

Données : Plein tarif / tarifs réduits

	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Adultes plein tarif	17 633	15 781	15 993	15 017
Adultes tarifs réduit et famille	20 464	19 243	21 374	19 131
Jeunes plein tarif	2 829	2 488	2 633	2 220
Jeunes tarifs réduit et famille	7 337	7 593	10 336	8 799
Entrées prépayées ou avec paiement différé	2 915	1 649	1 793	2 360
Nombre d'entrées payantes	51 178	46 754	52 129	47 527

De nombreuses catégories de visiteurs bénéficient d'un tarif réduit :

- Les familles à partir de 4 personnes payantes
- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les personnes handicapées et invalides
- Les étudiants
- Les bénéficiaires de partenariats : comités d'entreprise, visiteurs du Parc du Petit Prince, Petit Train Blanc, Gîtes de France, Guide du Routard, opérations ponctuelles de communication
- Tarif exceptionnel à 2 € pour tous : pour les associations à vocation sociale (sur demande motivée) et lors d'évènement entravant l'accès aux vitrines (travaux, montages d'exposition, tournage TV)

Cartes d'abonnement

Ces cartes nominatives et strictement personnelles permettent à leur titulaire de visiter gratuitement le Musée du Jouet durant une année à compter de la date d'émission.
Ces cartes d'abonnement s'adressent à un public local et familial.

	Abonnement adulte	Abonnement jeune
2015/2016	14	0
2014/2015	14	3
2013/2014	3	0
2012/2013	2	NC

► *Gratuité*

Années	Entrées payantes	% par rapport à la FT	Entrées gratuites	% par rapport à la FT
2015/2016	51 178	72 %	19 902	28 %
2014/2015	46 754	72 %	17 348	28 %
2013/2014	52 129	73 %	18 956	27 %
2012/2013	47 304	73 %	17 152	27 %

La proportion des entrées gratuites est relativement stable. La légère augmentation à partir de 2014/2015 est certainement liée à la refonte de la grille tarifaire. En effet, depuis le 01/09/2014, l'entrée du Musée du Jouet est gratuite pour les enfants de moins de 8 ans dans le cadre d'un groupe. Elle était auparavant limitée aux visiteurs individuels âgés de moins de 8 ans.

Afin de permettre l'accès de tous à la culture, plusieurs catégories de personnes bénéficient de la gratuité :

- Les enfants âgés de moins de 8 ans (11 700 enfants en 2015/2016 représentant 16,46 % des visiteurs).
- La gratuité est accordée aux visiteurs individuels et, depuis le 01/09/2014, aux enfants âgés de moins de 8 ans qui visitent le Musée dans le cadre d'un groupe
- Les groupes des établissements scolaires et centres de loisirs de Colmar bénéficient de la gratuité
- Les titulaires de certaines cartes professionnelles :carte tourisme pro, ICOM : 101 visiteurs en 2015/2016 (30 en 2014/2015)

L'entrée gratuite est également accordée ponctuellement à des publics spécifiques dans le cadre de projets particuliers innovants visant à favoriser les liens intergénérationnels et/ou l'accès à la culture de publics spécifiques :

- Visite des personnes âgées des maisons de retraite de Colmar initiée par Mme Roselyne HOUPIN, Adjointe en charge de l'intergénérationnel et de la concertation participative, le 12 novembre 2015
- Fête de la St Nicolas organisée par l'EGPE le 7 décembre 2015
- Visites de découverte pour les tous petits, organisées par le Relais des Assistantes Maternelles de la Ville de Colmar : les 15 et 17 décembre 2015
- Visite de patients autistes organisée par le Centre Hospitalier de Rouffach : le 3 juin 2016

Enfin, l'entrée du Musée du Jouet est gratuite lors de certains évènements exceptionnels :

- Nuit des Musées
- Journées Européennes du Patrimoine
- Auditions et certains concerts
- Inauguration de l'exposition temporaire « Génération Robots »
- Obsèques de Mme Marianna CHELKOVA, Adjointe à la Culture qui a particulièrement œuvré pour le développement du Musée du Jouet

► *L'organisation d'anniversaires au Musée du Jouet*

7 anniversaires d'enfants ont été organisés dans la salle Trincot durant cet exercice. Cette prestation connaît moins de succès depuis la création de la boutique qui a eu pour effet la réduction de la taille de la salle Trincot. La formule nécessiterait d'être entièrement repensée.

2ème partie

LES PERSPECTIVES 2016/2017

► Projets muséographiques

- Refonte du parcours muséographique : création de vitrines thématiques consacrées aux jouets de transport et aux jouets militaires
- Traduction de tous les panneaux explicatifs en anglais et en allemand
- Création d'une borne tactile trilingue pour l'étage des trains
- Etude pour la numérisation du réseau de trains
- Création d'une fresque artistique ludique dans l'escalier central
- Partenariat pour le prêt de collections avec le Musée Vodou à Strasbourg
- Prêt de miniatures en bois auprès du Musée Rhénan de la Moto

► Projets d'expositions

- Exposition temporaire « Jouets et cinéma » du 12 octobre 2016 au 10 septembre 2017
- Création d'une vitrine LEGO : présentation d'un décor urbain évolutif en LEGO (création de l'association Fanabriques)
- Exposition de Noël au Koïfhus dans le cadre des marchés de Noël ; fin novembre jusqu'au 31 décembre 2015.

► Appellation Musée de France

- Adoption d'un rétroplanning et d'un calendrier pluriannuel d'actions
- Définition de l'identité du Musée du Jouet en vue du remaniement complet du Projet Scientifique et Culturel
- Finalisation de l'inventaire rétrospectif
- Création d'une commission scientifique des dons (août 2016)
- Création d'un service des publics(printemps 2017)
- Exposition du Koïfhus dans le cadre du marché de Noël ; fin novembre jusqu'au 31 décembre 2016.

► Programmation culturelle et évènementielle, animations diverses

- Projection ciné-club au Colisée en partenariat avec le CEEJA : diffusion du film d'animation « le château dans le ciel » de Hayao MIYAZAKI pour la clôture de l'exposition « Génération robots » (le 11 septembre 2016)
- Stage en soirée pour les adultes « réalisation d'un ours en peluche » (septembre 2016)
- Ateliers mensuels d'initiation au shogi par l'association Shogi Alsace
- Conférence consacrée à la mythique marque française « Norev » (automne 2016)
- Animations d'ateliers créatifs pour les enfants lors de la prochaine Salon du Livre (novembre 2016)

► Partenariats

- Participation au Plan Educatif Territorial de la Ville de Colmar (rentrée 2016)
- Développement de nouveaux partenariats avec les structures touristiques familiales locales
- Prospection d'entreprises pour des éventuels partenariats et mécénats

► Communication

- Intensification de la communication sur les réseaux sociaux
- Mise en ligne d'une version allemande du site internet (juillet 2016)
- Mise en place d'actions ciblées de communication à destination des groupes

100

▶ Vie de l'association MAJEPT

- Embauche d'un(e) chargé(e) de mission pour l'inventaire dans le cadre d'un CDD de 6 mois (1er septembre 2016)
- Adoption de la charte des bénévoles (octobre 2016)
- Création d'une commission des finances (septembre 2016)
- Journée d'études au Musée du Jouet de Moirans en Montagne (Printemps 2017)

▶ Travaux

- Rénovation de la façade extérieure
- Installation de la climatisation dans les réserves, dans la salle de l'extension et dans le service administratif
- Réfection des toilettes

RAPPORT FINANCIER

Association MAJEPT
DSP/Musée du Jouet de Colmar
1er juillet 2015 – 30 juin 2016

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2015/2016

L'exercice comptable détaillé ci-dessous concerne la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (Période N).
Les comparaisons sont établies par rapport à l'exercice N-1 concernant la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. La liasse fiscale du résultat et du bilan de l'exercice est annexée en pièce n° 3.

I. Analyse du Résultat (annexe 1)

A. Les recettes

1. Répartition des produits

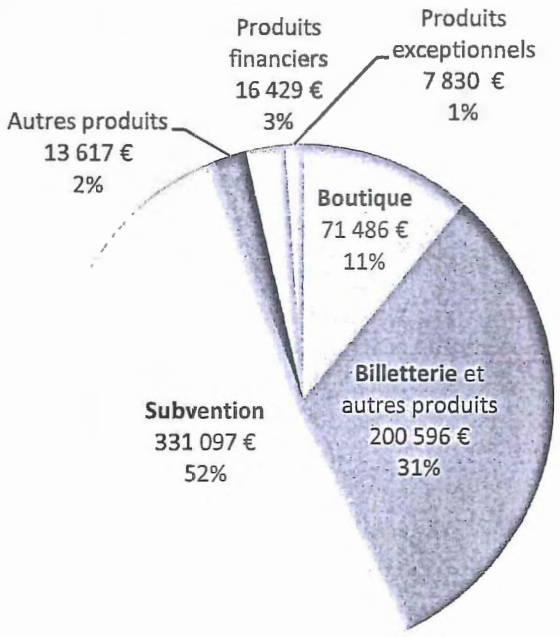

Le montant global des produits enregistrés au compte de résultat est de 641 055 €.
Les subventions représentent 331 097 € (52 %), la billetterie et autres produits d'exploitation totalisent 200 596 € (31 %), soit 193 244 € pour la billetterie et 7 372 € pour les autres produits. La boutique a généré 71 486 € (11 %).

Le produits financiers, constitués par les intérêts des comptes à terme et autres comptes d'épargne constituent 3 % des produits (16 429 €).
L'étalement des subventions TIMKEN et CMDP composent l'intégralité des produits exceptionnels.

2. Evolution des recettes

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	N / N+1
Billetterie et autres produits	170 050	189 495	179 130	200 596	12%
Boutique	48 185	36 482	33 521	71 486	113%
Chiffre d'affaires total	**218 235**	**225 977**	**212 650**	**272 082**	**28%**
Subventions	312 000	318 240	324 605	331 097	2%

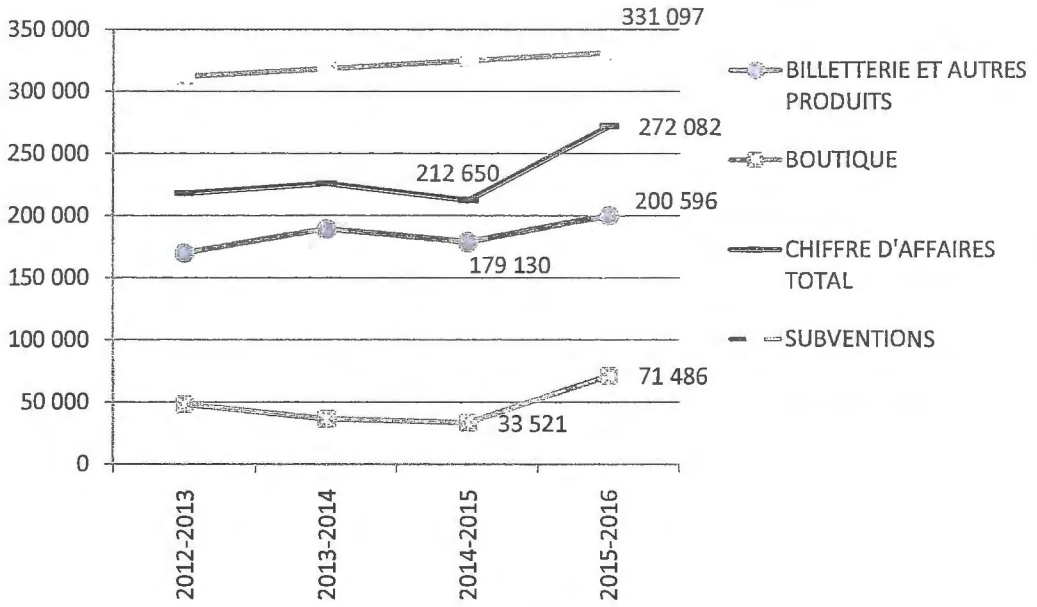

Le chiffre d'affaires global a augmenté de 28%. (+59 432 €).
Le chiffre d'affaires de la boutique a plus que doublé (+113%) grâce à l'aménagement de l'espace de vente, alors que la billetterie à progressé de 12%.

Les autres postes complétant le chiffre d'affaire restent stables (ateliers, location salle...)
Les subventions évoluent de façon linéaire avec une progression annuelle de 2% conformément aux dispositions de la DSP.

B. Les charges

1. Répartition des postes de charges

Consommation marchandises	41 415
Autres charges externes + fournitures	153 468
Personnel Mairie	306 337
Personnel MAJEPT	101 499
Autres charges	857
Dotations aux amortissements	57 355
Impôts	7 674
TOTAL	**668 605**

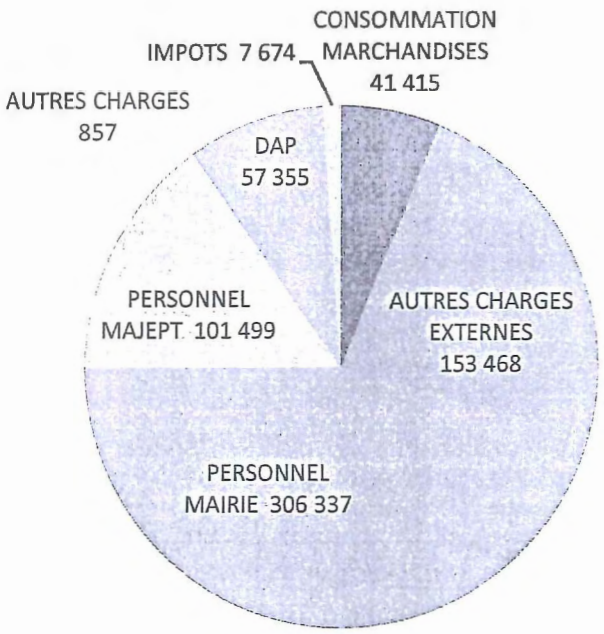

2. Evolution des postes de charges

	Solde N	Solde N-1	(N) - (N-1)	% Ecart N-1
Consommation marchandises	41 415	18 619	22 796	122%
Autres charges externes + fournitures	153 468	118 336	35 132	29%
Personnel Mairie + MAJEPT	407 836	335 337	72 499	22%
Dotations aux amortissements	57 355	50 874	6 481	13%
Impôts	7 674		7 674	100%
Autres charges	857	4 345	- 3 488	-80%
TOTAL	**668 605**	**527 511**	**141 094**	**27%**

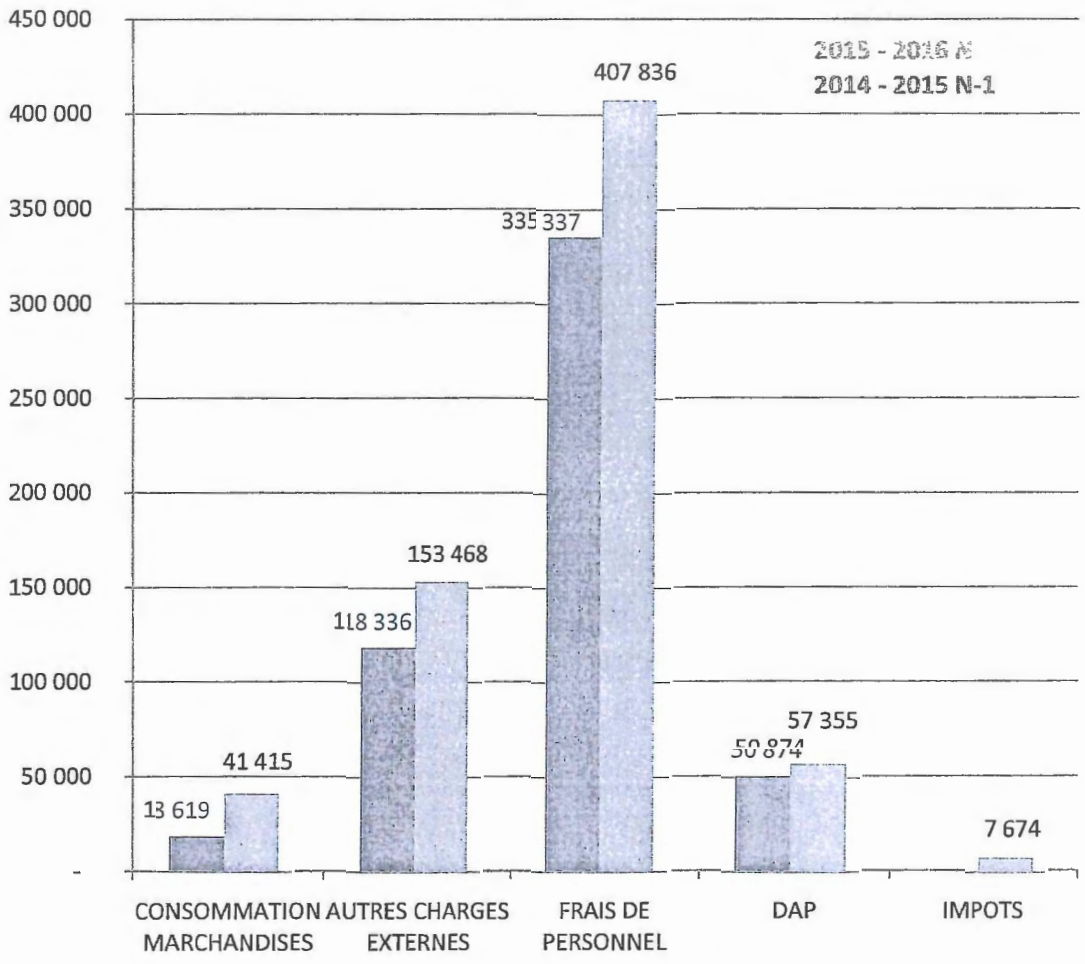

Achats de marchandises

L'ouverture de la boutique a nécessité la constitution d'un stock de départ ce qui explique le niveau élevé des achats de marchandises par rapport à l'exercice précédent.

Autres charges externes et fournitures

En N-1, les autres charges externes comprenaient des comptes d'achats de fournitures (fournitures ateliers - réseau). Compte tenu de la modification de ces comptes pour une meilleure adaptation au Plan Comptable Général, il faut comparer pour cet exercice, les "achats de fournitures stockées" + "les autres charges externes" (153 468 €) avec les "autres charges externes" de N-1 (118 336 €). La variation globale annuelle de ce poste représente 29 %.

En baisse, les postes suivants :

Fournitures diverses (pièces réseau train, fournitures pour les ateliers, fournitures diverses d'entretien...) - 24% (soit une économie de 5 256 €).

Le poste énergie à diminué de 20% ce qui représente une économie de 3 726 €.

Les primes d'assurances ont été renégociées, notamment celles relatives aux expositions temporaires, permettant de réaliser une économie de 2 662 € (26% de baisse).

Les postes stables :

Les locations diverses (bâtiment, matériels, collections)

Les postes ayant augmenté :

Les salaires MAJEPT ont doublé suite aux embauches de Mathilde Barailler en février 2015 et de Camille Frey en décembre 2015. L'exercice a ainsi supporté la charge de 2,5 salariés + une stagiaire rémunérée en communication, contre 1,4 en N-1. Les salaires des agents municipaux ont augmenté de 8%. Cette augmentation est surtout liée au fait que le montant de l'an dernier était tronqué des deux mois de fermeture durant lesquels certains agents avaient été replacés dans d'autres services. L'augmentation de la masse salariale globale représente 22% et 72 498 € en valeur.

La régularisation du paiement de l'impôt sur les intérêts bancaires perçus au cours de l'exercice N-1 et le paiement de l'impôt dû au titre de N représente une charge de 7 674€ qui est compensée au résultat par une reprise de provision pratiquée antérieurement.

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 13 %, soit 6 480 € du fait de l'amortissement sur les investissements réalisés au cours de l'exercice.

Le poste entretien a augmenté de 125 %, soit 12 379 € du fait de la souscription d'un contrat de maintenance de la climatisation, et de la prise en charge du ménage quotidien sous-traité à une société de nettoyage depuis décembre 2015 pour un montant de 9 366 € sur l'exercice.

Le poste incluant les honoraires et autres interventions extérieures à augmenté de 49 %, soit 2 379 € suite à la facturation des honoraires d'avocat et d'un point de vue plus muséal, des interventions dans le cadre des animations du musée.

Le poste communication a presque triplé, reprenant les dépenses des outils muséographiques non immobilisés relatifs au parcours de visite, aux expositions temporaires et à la mise à jour des ressources iconographiques, ainsi qu'une politique de communication plus présente pour générer des visites auprès du public payant familial nécessitant le recours à des services extérieurs pour la conception et la distribution de flyers.

Annexe 1

MAJEPT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DU 1/7/2015 AU 30/06/2016

CHARGES	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D'EXPLOITATION**		
Achats de marchandises	52 241	8 285	Ventes de marchandises - Boutique	71 486	33 521
Variation de stock (marchandises)	-10 826	10 334	Billeterie et autres produits	200 596	179 129
Achats fournitures stockées	4 572				
Variation de stock (fournit. stockées)	-2 951				
Autres charges externes	151 847	118 336	Subventions d'exploitation	331 097	324 605
Impôts, taxes et versements assimilés	821		Autres produits	13 617	1 304
Rémunération du personnel	378 050	323 683			
Charges sociales	28 965	11 654			
Dotations aux amortissements	57 355	50 874			
Dotations aux provisions					
Autres charges	857	4 345			
TOTAL (I)	**660 931**	**527 511**	**TOTAL (I)**	**616 796**	**538 559**
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
			Intérêts et produits assimilés	16 429	16 191
TOTAL (II)			**TOTAL (II)**	**16 429**	**16 191**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			**PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)**	**7 830**	**7 830**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	7 674				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	**668 605**	**527 511**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)**	**641 055**	**562 580**
BENEFICE OU PERTE	-27 550	35 069			
TOTAL GENERAL	**641 055**	**562 580**	**TOTAL GENERAL**	**641 055**	**562 580**

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 8 Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

POINT N°8 Rapport d'activités 2015/ 2016 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2014/2015 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace ci-joint.

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

APSG

Association pour la Promotion des Sports de Glace

Rapport d'activité 2015|2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

patinoire Colmar www.patinoirecolmar.fr

Colmar

introduction

Le 1er excercice complet de ma présidence a été marqué par les faits suivants :

- Le licenciement du Directeur en novembre 2015.
- La mise en application de la convention collective du sport, obligatoire depuis plusieurs années.
- L'installation d'un Commissaire aux Comptes pour être en règle avec la législation en vigueur.
- L'imputation de la taxe foncière de la Patinoire à l'APSG avec rétroactivité au démarrage de la DSP le 1er juillet 2013.

Ressources associatives

	2015/2016	2014/2015	Évolution
SUBVENTIONS MAIRIE DE COLMAR			
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	240 000 €	240 000 €	0%
ANIMATIONS ETE	6 200 €	4 090 €	+51,6%
AUTRES	0 €	100 €	
TOTAL SUVBENTIONS	246 200 €	244 190 €	+0,8%

Prestations vendues

2015/2016	601 807 €
2014/2015	563 330 €

+6,8%	+38 477 €

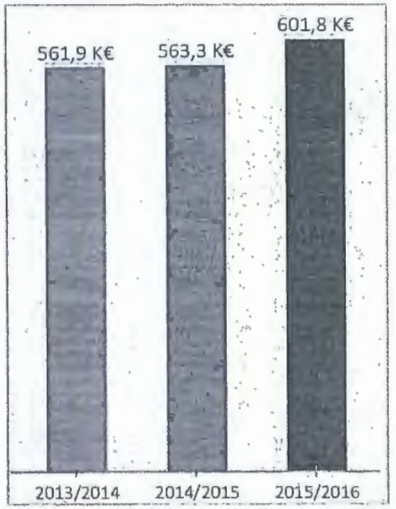

Répartition des recettes (Hors subv.)

	2015/2016	2014/2015	Évolution	
Entrées séances publiques	147 685 €	143 324 €	+4 361 €	+3%
Recettes "place Rapp"	48 611 €	42 468 €	+6 143 €	+14,5%
Location heures glace club	183 876 €	170 401 €	+13 475 €	+7,9%
Location matériel club	3 138 €	3 271 €	-133 €	-4,1%
Location heures glace ville	525 €	405 €	+120 €	+29,6%
Location heures glace privé	18 756 €	23 523 €	-4 767 €	-20,3%
Location heures glace scolaire	61 389 €	56 104 €	+5 285 €	+9,4%
Prestations cafétéria	73 951 €	66 700 €	+7 251 €	+10,9%
Prestations traiteur	4 905 €	7 782 €	-2 877 €	-37%
Spectacles - manifestations	11 578 €	513 €	+11 065 €	
Panneaux publicitaires	28 677 €	28 244 €	+433 €	+1,5%
Echanges produits	4 640 €	5 255 €	-615 €	-11,7%
Echanges de calories	6 045 €	8 745 €	-2 700 €	-30,9%
Autres	8 033 €	6 597 €	+1 436 €	+21,8%
Chiffre d'affaires	601 807 €	563 330 €	+38 477 €	+6,8%

Charges de fonctionnement

		% Produits
2015/2016	301 748 €	35,58%
2014/2015	332 041 €	41,12%

-9,1%	-30 293 €

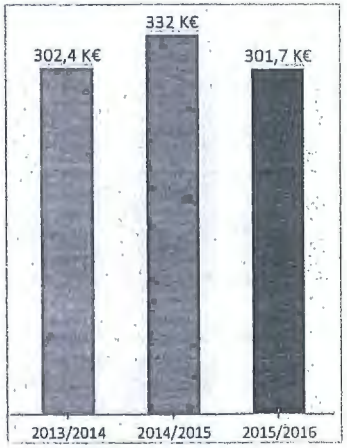

Produits de fonctionnement : +5%

Rappel : n+1 anniversaire 25 ans ; départ du directeur au mois de 11/2015
Les fournitures consommables ne bougent pas globalement : les variations se situent entre 3 000 € et 4 000 €.
Locations mobilières : contrat fini et pas d'évènement particulier sur l'exercice.
Entretien immobilier : + 6 5 00 € (Annulation de l'avoir Otis pour 4 000 €, Travaux Johnson pour 5 000 €)
Entretien mobilier : moins de 5 500 € de petites réparations par rapport à l'année dernière.
Maintenance Johnson : L'année dernière les 3 compresseurs ont été révisés ; seulement 2 sur l'exercice car révision tous les 2 ans normalement.
Honoraires : + 6 000 € : avocats, études nouvelle conventions et commissaire aux comptes
Autres postes en baisse : Cadeaux clientèle (lié au 25 ans) : -6 300 € ; Frais de déplacements et réception : - 10 626 €

Charges externes (détail)

	2015/2016	2014/2015	Évolution	
Fournitures consommables	145 052 €	144 742 €	+310 €	+0,2%
Locations, Charges locatives	29 810 €	41 073 €	-11 263 €	-27,4%
Entretien, Réparations	57 337 €	61 337 €	-4 000 €	-6,5%
Primes d'assurance	14 656 €	14 332 €	+324 €	+2,3%
Intermédiaires et honoraires	18 240 €	12 220 €	+6 020 €	+49,3%
Publicité	21 712 €	30 262 €	-8 550 €	-28,3%
Transports	0 €	790 €	-790 €	
Déplacements, Réception	9 035 €	19 661 €	-10 626 €	-54%
Frais postaux, Télécom.	3 380 €	3 882 €	-502 €	-12,9%
Frais bancaires	354 €	261 €	+93 €	+35,6%
Autres services extérieurs	2 172 €	3 523 €	-1 351 €	-38,3%
TOTAL	301 748 €	332 083 €	-30 335 €	-9,1%

B

Charges de personnel

		% Produits
2015/2016	295 390 €	34,83%
2014/2015	385 619 €	47,75%

-23,4%	-90 229 €

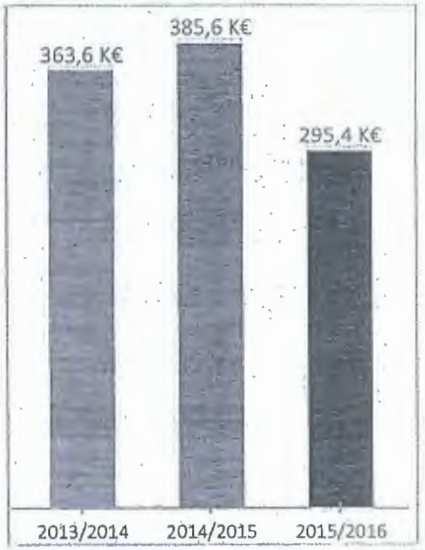

Produits de fonctionnement : +5%

Synthèse des charges de personnel

	2015/2016	2014/2015	Évolution
Salaires bruts	223 227 €	282 736 €	-21%
Charges sociales	68 677 €	97 608 €	-29,6%
Taux de charges sociales	30,77%	34,52%	-3,8
Autres charges du personnel	3 485 €	5 275 €	-33,9%

Salaires 2014-2015 : Départs en retraite donc doublement de certains postes pour assurer la relève (+ 22 000 € par rapport à l'exercice précédent 2013-2014)

Gain sur salaire de l'ancien Directeur parti en 11/2015 : 32 000 € brut

Diminution de l'effectif (contrats d'été notamment) : 3 000 €

Par conséquent, les cotisations sociales baissent également.

Le crédit impôt compétitivité baisse également mais moins que les salaires car le salaire du directeur ne rentrait pas dans le calcul.

Impôts et taxes

		% Produits
2015/2016	56 620 €	6,68%
2014/2015	48 095 €	5,96%

+17,7%	+8 525 €

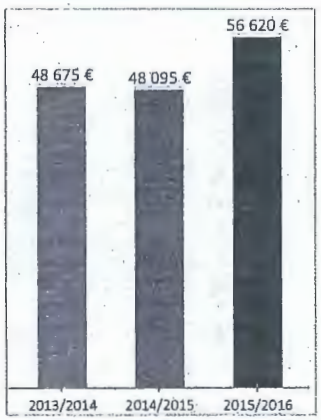

Produits de fonctionnement : +5%

Rattrapage de la taxe foncière depuis le 1er juillet 2013 pour un montant de 38 374 €. La partie ne concernant pas l'exercice a été mis en charge exceptionnelle.

Provision de la taxe foncière 2016 (1/2) : 8 000 €

Synthèse de l'activité

	2015/2016	2014/2015	Évolution	
Produits de fonctionnement	848 064 €	807 530 €	+40 534 €	+5%
Marge globale	537 340 €	512 409 €	+24 931 €	+4,9%
Charges de fonctionnement	301 748 €	332 041 €	-30 293 €	-9,1%
Impôts et taxes	56 620 €	48 095 €	+8 525 €	+17,7%
Charges de personnel	295 390 €	385 619 €	-90 229 €	-23,4%
Dotations aux amortissements	18 944 €	20 221 €	-1 277 €	-6,3%
Résultat courant non financier	93 025 €	-9 332 €	+102 357 €	
Résultat financier	-542 €	-269 €	-273 €	-101,5%
Résultat courant	92 483 €	-9 600 €	+102 083 €	
Résultat exceptionnel	-32 068 €	0 €	-32 068 €	
Résultat de l'exercice	60 415 €	-9 600 €	+70 015 €	

Bilan

BILAN AU 30/06/2016

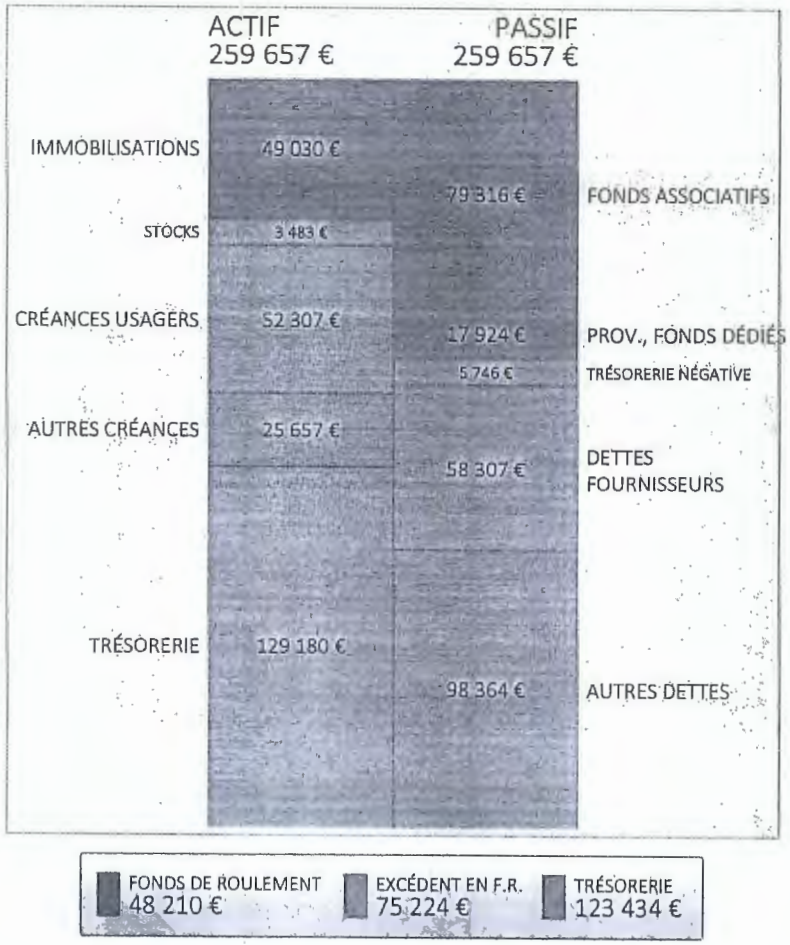

BILAN AU 30/06/2015

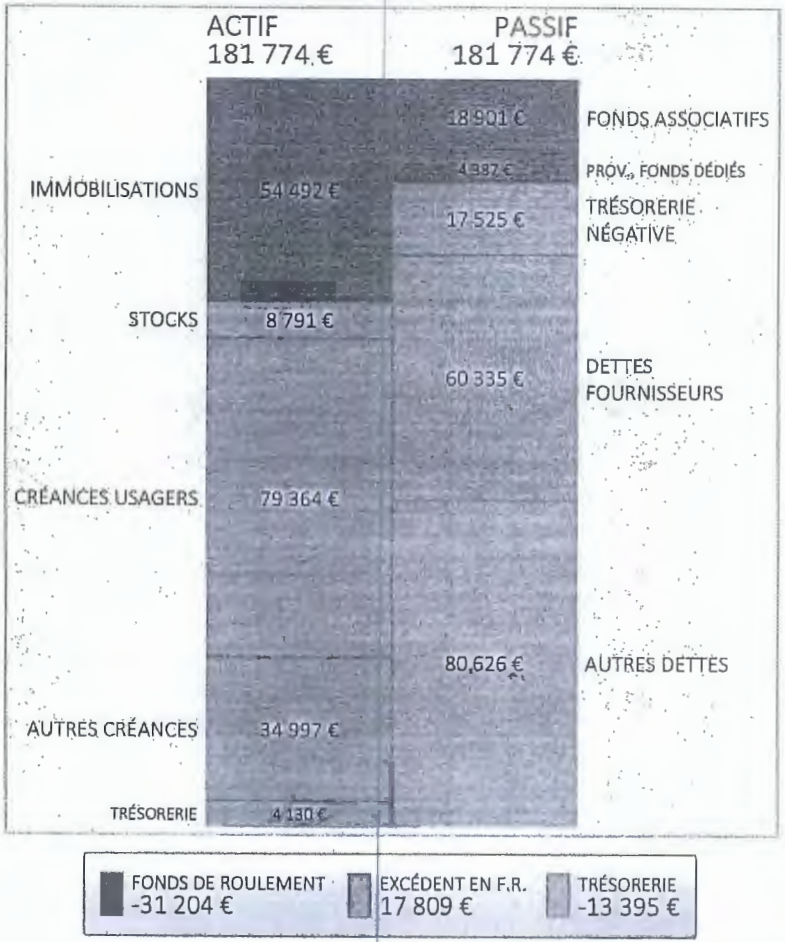

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 9 Décision modificative n° 1-2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

Nombre de voix pour : 46
contre : 2
abstention : 0

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR

DGAS

Pôle Ressources - Finances

Colmar

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2016

DECISION MODIFICATIVE N°1-2016

Point n° 9

Rapport de présentation

Rapporteur :

Mr JAEGY – Adjoint au Maire

KB

Table des matières

PRESENTATION GENERALE 3

BUDGET PRINCIPAL 5

I. La section de fonctionnement 5

A. Les recettes réelles de fonctionnement 5

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté 5

2. Chapitre 73 - Impôts et taxes 5

3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations 6

B. Les dépenses réelles de fonctionnement 6

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 7

A. Les recettes réelles d'investissement 7

1. Chapitre 024 - Produits des cessions 7

2. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves 7

3. Chapitre 13 – Subventions d'investissement 7

4. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 7

5. Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers 8

B. Les dépenses réelles d'investissement 8

1. Les dépenses d'équipement 8

2. Les dépenses financières 10

3. Les opérations pour le compte de tiers 10

Les budgets annexes 10

I. Festival de Jazz 10

II. Salon du Livre et Espace Malraux 11

Modification de la liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement ... 11

PRESENTATION GENERALE

La décision modificative n 1 de l'exercice 2016 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Le contexte du début d'année 2016 n'a pas changé globalement, la seule mesure positive annoncée ayant été la réduction de 50 % de la réduction prévue de la DGF pour les communes et intercommunalités, soit pour la Ville de Colmar un prélèvement en moins de 833 345 € (rappel : 1 674 120 € en 2015 et 1 666 690 € en 2016).

Dans le même temps, la décision du Gouvernement d'augmenter le point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires territoriaux de 0,6 % au 1er juillet 2016 (puis à nouveau 0,6 % au 1er février 2017), a pour effet d'augmenter mécaniquement les dépenses de personnel de la Ville de Colmar de 109 440 €.

***

**

A l'occasion de la DM1 votée en octobre 2015, il avait été décidé de ramener l'inscription des dépenses de fonctionnement au niveau de celles constatées par le compte administratif 2014.

Pour le budget primitif 2016, les dépenses de fonctionnement ont été inscrites au niveau de ce même compte administratif 2014.

Or, la DM1 soumise au vote du conseil municipal à travers le présent rapport propose de réduire de 85 000 € les dépenses de fonctionnement, ce qui :

1) montre la pertinence de la prévision budgétaire effectuée lors du vote du BP 2016,

2) se traduit par le fait que les dépenses de fonctionnement seront ainsi stables durant trois années : 2014, 2015 et 2016, et ce sans remise en cause du service public rendu, mais par un effort adapté en matière d'usage des deniers publics.

***

**

En ce qui concerne l'investissement, il faut tout d'abord rappeler que le taux d'exécution des dépenses d'équipement pour l'année 2015 s'est situé à 90 %.

En 2016, la DM1 propose un ajustement global des dépenses d'investissement à hauteur de 7,05 % par rapport aux inscriptions initiales (30 337 000 € contre 32 639 300 €), soit une réduction de 2 302 300 €.

Du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 2 099 200 €, dont 2 060 000 € au titre de la rétrocession d'une part d'attribution de compensation par Colmar Agglomération), il faut noter la contraction remarquable du recours à l'emprunt : celui-ci se situait à hauteur de 3 222 000 € dans le cadre du BP 2016, il est ramené à 1 065 000 € par la DM1. Encore faut-il préciser que ce montant correspond à un prêt souscrit à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ainsi, en 2016, malgré un volume de dépenses d'équipement de plus de 30 millions d'euros, il n'y aura aucun frais financiers supplémentaires générés par celles-ci !

***

**

Cette DM1, en confirmant de fait le BP 2016, annonce déjà ce que seront les orientations budgétaires de la Ville de Colmar pour 2017.

En effet, elle ancre le budget de la Ville de Colmar encore un peu plus dans le processus vertueux qui caractérise sa marque de fabrique :

- maîtrise forte des dépenses de fonctionnement,
- maintien d'un volume élevé d'investissement, avec une réalisation effective de celui-ci très forte,
- niveau d'autofinancement particulièrement élevé, qui permet de recourir de façon très raisonnable à l'emprunt, et donc de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir,
- dans le même temps stabilité de la fiscalité, ce qui permet tant aux ménages qu'aux acteurs économiques de pouvoir disposer de capacités de consommation et d'investissement qui contribuent à la dynamique globale de Colmar.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **- 85 000 €** en dépenses et à **+ 2 099 200 €** en recettes.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en croissance de **2,22%** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif, en lien avec la revalorisation de l'attribution de compensation versée par Colmar Agglomération.

Libellés	B.P. 2016	DM n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 000 000	-112 800	6 887 200	-1,61%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 030 400	0	1 030 400	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	12 978 000	-24 000	12 954 000	-0,18%
73 IMPOTS ET TAXES	52 682 000	2 132 000	54 814 000	4,05%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 335 000	104 000	17 439 000	0,60%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 882 000	0	1 882 000	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	1 122 600	0	1 122 600	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	412 000	0	412 000	0,00%
Total général	94 442 000	2 099 200	96 541 200	2,22%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est diminué de **112 800 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2015. Lors du vote du budget primitif 2016, il avait été estimé à **7 000 000 €**. Le montant total s'établit ainsi à **6 887 200 €**.

2. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre est augmenté de **2 132 000 €** pour tenir compte :

- de la notification des bases prévisionnelles après le vote du budget primitif (état 1259), soit un produit supplémentaire de **72 000 €**,
- de la revalorisation de l'attribution de compensation pour **2 060 000 €.** Elle résulte de la restitution par Colmar Agglomération des montants prélevés annuellement depuis 2010 pour alimenter le fonds de concours destiné à financer les travaux de la Rocade Ouest, suite au transfert de la compétence des fonds de concours à Colmar Agglomération.
  L'opération de la Rocade Ouest (section ouest) de Colmar, pour lequel le Département du Haut-Rhin a accepté d'assumer la maîtrise d'ouvrage, est arrêtée depuis plusieurs années et à ce jour aucun calendrier précis sur la réalisation des travaux n'est disponible. Aussi, Colmar Agglomération a décidé de ristourner à la Ville de Colmar les montants ponctionnés sur l'attribution de compensation.

3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Elles sont abondées de **104 000 €**, en raison essentiellement d'une augmentation des dotations de péréquation, sous l'effet de l'impulsion par le législateur d'un renforcement de la péréquation verticale.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont minorées de **85 000 €** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Libellés	BP 2016	DM n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
DEPENSES DE PERSONNEL	46 611 000	0	46 611 000	0,00%
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	27 999 500	-85 000	27 914 500	-0,30%
CHARGES FINANCIERES	1 963 500	0	1 963 500	0,00%
Total général	76 574 000	-85 000	76 489 000	-0,11%

La baisse des autres charges de fonctionnement résulte d'un ajustement des subventions versées dans le cadre des contrats d'objectifs aux clubs sportifs pour la saison 2016 / 2017, en lien avec la liquidation pour cause de problèmes financiers du club de football des Sports Réunis de Colmar et de la création d'une nouvelle entité dénommée Stadium Racing Colmar, qui évolue à présent en Excellence départementale.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à **-1 975 400 €** et en recettes à **-3 142 600 €**.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2016 + Reports	D.M. n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n°1 - 2016	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 076 000	-838 000	4 238 000	-16,51%
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 550 000	123 000	5 673 000	2,22%
13	Subventions d'investissement	7 617 000	-455 000	7 162 000	-5,97%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 224 000	-2 157 000	1 067 000	-66,90%
21	Immobilisations corporelles	56 000	0	56 000	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 198 000	0	1 198 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	130 000	184 400	314 400	141,85%
	Total	22 851 000	-3 142 600	19 708 400	-13,75%

1. Chapitre 024 - Produits des cessions

Ce chapitre est ajusté à la baisse à hauteur de **838 000 €** en raison :

- ✓ de cessions de terrains différées dans l'îlot constitué des rues de Griesbach et d'Amsterdam
- ✓ de la non-réalisation de la cession du bâtiment sis 12, Meisenhuttenweg.

2. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Le produit issu de la taxe d'aménagement est revalorisé de **123 000 €** pour tenir compte de l'encaissement effectif.

3. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Elles sont globalement en recul de **455 000 €.**

Suite à la notification du produit des amendes de polices, une dotation complémentaire de **217 500 €** est à prévoir, ce qui porte la recette de l'exercice à **1 217 500 €**. Cette évolution découle de la conjonction de deux facteurs : une augmentation de la valeur du point et une progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire.

En outre, la ligne participation pour non-réalisation d'aires de stationnement est dotée d'un crédit de **77 500 €**, suite à un transfert de permis de construire. Cette recette est neutralisée par une dépense d'un montant identique *(cf chapitre 13 en dépenses)*.

Par ailleurs, il est proposé de décaler sur le budget 2017, le solde de **750 000 €** du fonds de concours 2014 - 2016 attribué par Colmar Agglomération.

4. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le volume d'emprunt est diminué de **2 157 000 €** pour équilibrer la décision modificative n° 1, ce qui porte les crédits de l'exercice à **1 065 000 €** (hors dettes assimilées).

5. Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers

Elles sont revalorisées de **184 400 €** et se ventilent comme suit :

- **181 000 €** au titre de l'opération sous mandat conclue entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, pour la réalisation des équipements d'eaux pluviales de la rue Michelet par la Ville de Colmar pour le compte de Colmar Agglomération
- **3 400 €** pour des travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du solde du déficit d'investissement reporté et des dépenses imprévues, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2016 + Reports	D.M. n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n°1 - 2016	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	32 639 300	-2 302 300	30 337 000	-7,05%
Dépenses financières	11 035 000	142 500	11 177 500	1,29%
Opérations pour le compte de tiers	184 700	184 400	369 100	99,84%
Total	43 859 000	-1 975 400	41 883 600	-4,50%

1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en retrait de **2 302 300 €** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2016, pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles **- 262 400 €**
- Subventions d'équipement **90 000 €**
- Immobilisations corporelles **- 762 400 €**
- Opérations individualisées **-1 367 500 €**

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont globalement révisés à la baisse pour **262 400 €** en raison :

- de l'ajustement des crédits d'études pour **172 400 €** dont notamment :
  - **- 70 000 €** pour la Collégiale Saint-Martin étant donné que le maître d'œuvre ne sera choisi qu'au mois de décembre. Les crédits seront différés sur 2017
  - **- 48 000 €** au titre de l'étude pour la création de locaux d'activités rue de Prague
  - **- 38 100 €** pour les études préalables à mener pour la restauration du Koïfhus et l'amélioration de l'accessibilité
- d'un transfert de crédits de **90 000 €** vers le chapitre immobilisations corporelles au titre du déploiement des outils numériques.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont abondées de **90 000 €**.
Il s'agit principalement d'un ajustement des subventions à destination de diverses paroisses.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont en recul de **762 400 €**, en raison notamment de l'ajustement des crédits :

- pour les acquisitions foncières qui sont diminuées de **67 900 €** suite notamment à l'abandon de l'achat d'un terrain route de Rouffach (**- 64 200 €**)
- pour les réseaux de voirie : **- 738 000 €** principalement en raison :
  - de transferts de crédits :
    - pour alimenter l'autorisation de programme relatif à l'aménagement du tronçon Est de la Rocade Verte pour **430 000 €** *(cf opérations d'investissement individualisées ci-après)*,
    - inscrits lors du BP 2016 au titre des travaux pour les réseaux d'eaux pluviales de la rue Michelet à hauteur de **181 000 €** vers le chapitre opérations pour le compte de tiers
  - de crédits différés sur 2017 pour les travaux d'amélioration des ouvrages d'art pour **100 000 €** (Pont Saint Nicolas et Pont de Turenne).

d) Opérations d'investissement individualisées

~~Elles sont globalement en reflux de **1 367 500 €**.~~

Parmi les évolutions à la baisse, on peut citer :

- **Parc de stationnement Gare Est - 800 000 €**
  Pour tenir compte du calendrier d'exécution des travaux, les crédits sont revus à la baisse de **800 000 €** en 2016 et feront l'objet d'une réinscription en 2017.

- **Equipement couvert d'athlétisme - 450 000 €**
  Sur les 500 000 € de crédits de paiement inscrits au BP 2016, il est proposé de différer **450 000 €** en 2017.

- **Gymnase Grillenbreit - 450 000 €**
  Suite au décalage dans le temps de l'opération, les crédits de paiement à hauteur de **450 000 €** seront rephasés dans le cadre de l'AP / CP sur les crédits de paiement de l'exercice 2017.

- **Requalification du secteur Luxembourg - 60 000 €**
  Suite à la décision de réaliser l'opération en maîtrise d'œuvre interne, il est proposé de différer **60 000 €** sur l'exercice 2017.

- **Eco quartier Amsterdam - 47 000 €**
  En raison d'un décalage dans le temps de l'exécution des travaux, un montant de **47 000 €** est différé sur 2017.

- **Plan local d'urbanisme - 18 000 €**
  Il est proposé de différer **18 000 €** en 2017.

- **Regroupement des dépôts des espaces verts - 18 000 €**
  Cet ajustement résulte de notre capacité à consommer les crédits de l'exercice 2016. Les crédits feront l'objet d'une réinscription lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

- **Travaux de voirie – avenue de l'Europe - 7 500 €**
  Suite à la réception des travaux, le reliquat disponible des crédits de l'exercice de **7 500 €** est supprimé.

Parmi les évolutions à la hausse, on peut citer :

- **Aménagement tronçon Est de la Rocade Verte + 430 000 €**
  Il s'agit d'abonder les crédits de paiement suite à des contraintes techniques et à des travaux complémentaires.
- **Montagne Verte : plan paysager + 53 000 €**
  Un crédit complémentaire de **53 000 €** est inscrit au titre des travaux de fouilles archéologiques préventives place de la Montagne Verte.

2. Les dépenses financières

a) Les subventions d'investissement

Suite à un transfert de permis de construire, il convient d'annuler le titre de recettes à l'encontre du précédent dépositaire pour un montant de **77 500 €**. Cette dépense est neutralisée par l'inscription d'une recette d'un montant identique.

b) Les autres immobilisations financières

Dans le cadre du plan de redressement du SRC Escrime, un crédit de **65 000 €** est inscrit au titre de l'apport en fonds associatif avec droit de reprise, que la Ville de Colmar a consenti à accorder à l'association par délibération du 19 septembre 2016.

3. Les opérations pour le compte de tiers

Elles sont réajustées de **184 400 €** et se ventilent comme suit :

- à **181 000 €** au titre de l'opération sous mandat conclue entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour la réalisation des équipements d'eaux pluviales de la rue Michelet par la Ville de Colmar pour le compte de Colmar Agglomération
- **3 400 €** pour des travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

Ces dépenses sont neutralisées par l'inscription de recettes d'un montant identique.

Les budgets annexes

I. Festival de Jazz

Il s'agit d'abonder à hauteur de **3 000 €** la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 et de diminuer de **2 400 €** les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012.

Par ailleurs, des charges exceptionnelles pour un montant de **26 700 €** sont inscrites pour permettre de procéder à une régularisation de TVA. Cette inscription est partiellement neutralisée par une recette de **25 200 €**.

En recettes, le résultat de fonctionnement reporté est également revalorisé de **2 100 €**.

II. Salon du Livre et Espace Malraux

En ce qui concerne le Salon du Livre, un crédit complémentaire de **7 600 €** est nécessaire pour la rémunération des intermittents du spectacle.
Il est financé par une augmentation :

- de la billetterie pour 500 €
- des droits de place pour 2000 €
- des participations des partenaires extérieurs pour 5 100 €.

Modification de la liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement

La circulaire du 26 février 2012 définit les règles relatives à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Elle reprend par ailleurs les dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2001 qui fixe à compter du 1er janvier 2002, à 500 euros toutes taxes comprises le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Le contenu des rubriques de cette liste peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil de 500 €, sous la double condition que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Il est proposé de compléter la liste en imputant en section d'investissement l'acquisition de boîtes spécifiques destinées au transport de documents ou à l'archivage présentant des caractéristiques de biens durables (parois renforcées ...)

-o-o-o-o-

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulant toutes les écritures réelles auxquelles ont été ajoutées toutes les écritures d'ordre, de sorte de donner une vision d'ensemble.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 3 octobre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2016 au montant en équilibre *(opérations réelles et d'ordre)* :

Budget principal Ville	**2 567 100 €**
Section d'investissement	461 900 €
Section de fonctionnement	2 105 200 €

Budget annexe Festival de Jazz	**27 300 €**
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	27 300 €

Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux	**7 600 €**
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	7 600 €

DECIDE

d'imputer en section d'investissement l'acquisition de boîtes présentant des caractéristiques de biens durables.

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Le Maire,

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Budget principal	**126 234 000 €**	**7 250 000 €**	**20 175 000 €**	**153 659 000 €**	**-847 100 €**	**3 414 200 €**	**2 567 100 €**	**156 226 100 €**
Fonctionnement	76 574 000 €	0 €	19 014 000 €	95 588 000 €	-85 000 €	2 190 200 €	2 105 200 €	97 693 200 €
Investissement (1)	49 660 000 €	7 250 000 €	1 161 000 €	58 071 000 €	-762 100 €	1 224 000 €	461 900 €	58 532 900 €
Budget annexe Festival du Film	**158 000 €**	**0 €**	**0 €**	**158 000 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**158 000 €**
Fonctionnement	158 000 €	0 €	0 €	158 000 €	0 €	0 €	0 €	158 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival de Jazz	**102 000 €**	**0 €**	**0 €**	**102 000 €**	**27 300 €**	**0 €**	**27 300 €**	**129 300 €**
Fonctionnement	102 000 €	0 €	0 €	102 000 €	27 300 €	0 €	27 300 €	129 300 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux	**360 025 €**	**0 €**	**1 500 €**	**361 525 €**	**7 600 €**	**0 €**	**7 600 €**	**369 125 €**
Fonctionnement	358 400 €	0 €	1 500 €	359 900 €	7 600 €	0 €	7 600 €	367 500 €
Investissement	1 625 €	0 €	0 €	1 625 €	0 €	0 €	0 €	1 625 €
Consolidation	**126 854 025 €**	**7 250 000 €**	**20 176 500 €**	**154 280 525 €**	**-812 200 €**	**3 414 200 €**	**2 602 000 €**	**156 882 525 €**
Fonctionnement	77 192 400 €	0 €	19 015 500 €	96 207 900 €	-50 100 €	2 190 200 €	2 140 100 €	98 348 000 €
Investissement	49 661 625 €	7 250 000 €	1 161 000 €	58 072 625 €	-762 100 €	1 224 000 €	461 900 €	58 534 525 €

(1)	**Détail des écritures réelles**	**49 660 000 €**	**7 250 000 €**	**-762 100 €**
	hors opérations liées à la gestion active de la dette, résultat d'investissement reporté et dépenses imprévues	*36 609 000 €*	*7 250 000 €*	*-1 975 400 €*
	+ *opérations liées à la gestion active de la dette*	*12 000 000 €*	*0 €*	*0 €*
	+ *résultat d'investissement reporté*	*1 051 000 €*	*0 €*	*196 300 €*
	+ dépenses imprévues	*0 €*	*0 €*	*1 017 000 €*

Annexe rattachée au point N° 9
Décision modificative n° 1 - 2016
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 10 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1-2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Pôle Ressources
- Finances -

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Point N° 10 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement Actualisation Décision Modificative N°1-2016

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal a approuvé les autorisations de programme et crédits de paiement des opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et crédits de paiement doivent être votés à chaque étape budgétaire.

Compte tenu des ajustements de crédits retracés dans la Décision Modificative N°1, il convient d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement.

Les opérations concernées par ces autorisations de programme figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, lequel indique pour chaque opération, le montant de l'autorisation de programme et le détail des crédits de paiement envisagés et modifiés éventuellement par la Décision Modificative N° 1-2016.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 3 octobre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

les autorisations de programme et crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-annexé

Le Maire,

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Pôle Ressources
- Finances -

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Annexe rattachée au point N° 10
Autorisations de Programme et Crédits de Paiement -
Actualisation Décision Modificative N°1/2016
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM N° 1/2016 -

			Montant des AP				Montant des CP					
N° d'AP	Intitulé de l'AP		Montant de l'autorisation de programme	Révision DM 1/2016	Total cumulé de l'autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs à 2016	Reports 2016	Crédits de paiement ouverts au BP 2016	Actualisation crédits de paiement DM 1/2016	TOTAL crédits de paiement ouverts en 2016	2017	années 2018 et suivantes
AP 20119	Parc de stationnement St Josse	D	8 047 988,61		8 047 988,61	8 047 988,61						
	en HT (TVA fiscale) (1)	R	1 139 085,65		1 139 085,65	1 139 085,65						
AP 20115	Montagne Verte: plan paysager	D	2 050 000,00		2 050 000,00	267 181,98	15 582,02	200 000,00	53 000,00	269 582,02	290 000,00	1 223 236,00
		R										
AP 20081	Unterlinden: musée	D	36 323 000,00		36 323 000,00	33 544 307,78	423 344,64	2 500 000,00		2 928 344,64	-149 652,42	
		R	20 965 651,00		20 965 651,00	18 173 159,78	2 792 491,15			2 792 491,15	0,07	
	Unterlinden : Office de Tourisme	D	883 000,00		883 000,00	883 019,68					-19,68	
		R	90 000,00		90 000,00	90 000,00						
	Unterlinden : monuments historiques	D	3 627 000,00		3 627 000,00	3 411 089,28	65 156,26			66 156,26	149 754,46	
		R	1 037 349,00		1 037 349,00	954 533,39	82 726,31			82 726,31	89,30	
	TOTAL AP Unterlinden	*D*	*40 833 000,00*		*40 833 000,00*	*37 838 416,74*	*494 500,90*	*2 500 000,00*		2 994 500,90	*82,36*	
		R	*22 093 000,00*		*22 093 000,00*	*19 217 693,17*	*2 875 217,46*			2 875 217,46	*89,37*	
AP 20111	Unterlinden: espaces extérieurs	D	6 084 000,00		6 084 000,00	5 549 499,81	534 500,19			534 500,19		
		R	660 000,00		660 000,00	183 913,00		34 000,00		34 000,00	34 000,00	408 087,00
AP 20102	Restructuration du Centre Europe	D	11 162 000,00		11 162 000,00	11 142 291,73	19 708,27			19 708,27		
		R	6 529 233,67		6 529 233,67	6 529 233,67						
AP 20101	Construction d'un gymnase au Grillenbreit	D	2 800 000,00	200 000,00	3 000 000,00			550 000,00	-450 000,00	100 000,00	2 450 000,00	450 000,00
		R	450 000,00	6 000,00	456 000,00						30 400,00	425 600,00
AP 20113	Création site de restauration scolaire rue Billing	D	2 100 000,00		2 100 000,00	2 059 711,34	4 717,72			4 717,72	35 570,94	
		R	1 210 000,00		1 210 000,00	897 334,00		22 300,00		22 300,00	22 300,00	268 066,00
AP 2008376	Création du Département Génie Thermique et Energie à l'IUT	D	4 200 000,00		4 200 000,00	4 106 385,06	84 700,00			84 700,00	8 914,94	
		R	2 800 000,00		2 800 000,00	2 751 299,22	30 000,00			30 000,00	18 700,78	
AP 20118	Plan Local d'Urbanisme	D	214 000,00		214 000,00	114 767,28	3 055,96	68 000,00	-18 000,00	53 055,96	46 176,76	
		R	12 000,00		12 000,00		12 000,00			12 000,00		
AP 20112	Aménagements extérieurs pour logement nomades sédentarisés	D	1 944 000,00		1 944 000,00	1 881 027,78	61 773,38			61 773,38	1 198,84	
		R	429 000,00		429 000,00	197 000,90	231 000,00			231 000,00	999,10	

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Pôle Ressources
- Finances -

Annexe rattachée au point N° 10
Autorisations de Programme et Crédits de Paiement -
Actualisation Décision Modificative N°1/2016
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM N° 1/2016 -

			Montant des AP				Montant des CP					
N° d'AP	Intitulé de l'AP		Montant de l'autorisation de programme	Révision DM 1/2016	Total cumulé de l'autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs à 2016	Reports 2016	Crédits de paiement ouverts au BP 2016	Actualisation crédits de paiement DM 1/2016	TOTAL crédits de paiement ouverts en 2016	2017	années 2018 et suivantes
AP 20121	Mise aux normes accessibilité aux bâtiments communaux	D	**15 000 000,00**		**15 000 000,00**	6 276 178,38	315 644,49	1 640 000,00		**1 955 644,49**	2 000 000,00	4 768 177,13
		R	**154 215,00**		**154 215,00**	24 214,83		130 000,00		**130 000,00**	0,17	
AP 20131	Eco quartier Amsterdam	D	**546 000,00**		**546 000,00**	480 117,75		65 000,00	-47 000,00	**18 000,00**		47 882,25
		R	**63 720,00**		**63 720,00**	52 976,80	10 743,18			**10 743,18**	0,02	
AP 20132	Travaux de voirie avenue de l'Europe	D	**3 000 000,00**		**3 000 000,00**	2 763 375,85	83 012,79		-7 500,00	**75 512,79**		161 111,36
		R	**1 064 500,00**		**1 064 500,00**	514 550,54	549 949,46			**549 949,46**		
AP 20134	Aménagement de locaux pour l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques	D	**42 786,07**		**42 786,07**	42 786,07						
		R				1 215,29						
AP 20141	Requalification secteur Luxembourg	D	**2 800 000,00**		**2 800 000,00**			81 000,00	-60 000,00	**21 000,00**	500 000,00	2 279 000,00
		R	**320 000,00**		**320 000,00**			45 000,00		**45 000,00**		275 000,00
AP 20151	Aménagement tronçon est de la Rocade Verte	D	**3 200 000,00**	430 000,00	**3 630 000,00**	1 291 471,72	208 528,28	1 700 000,00	430 000,00	**2 338 528,28**		
		R	**500 000,00**		**500 000,00**	500 000,00						
AP 20153	Les Dominicains de Colmar	D	**14 500 000,00**		**14 500 000,00**	31 524,00	38 476,00	1 200 000,00		**1 238 476,00**	4 000 000,00	9 230 000,00
		R	**6 200 000,00**		**6 200 000,00**							6 200 000,00
AP 20154	Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont	D	**2 100 000,00**		**2 100 000,00**			124 000,00		**124 000,00**	30 000,00	1 946 000,00
		R	**700 000,00**		**700 000,00**			30 000,00		**30 000,00**	50 000,00	620 000,00
AP 20161	Equipement couvert d'athlétisme	D	**1 800 000,00**		**1 800 000,00**			500 000,00	-450 000,00	**50 000,00**	1 450 000,00	300 000,00
		R										
AP 20162	Regroupement dépôts espaces verts	D	**500 000,00**		**500 000,00**			26 000,00	-18 000,00	**8 000,00**	30 000,00	462 000,00
		R										
AP 20163	Parc de stationnement gare est en HT (TVA fiscale) (1)	D	**10 000 000,00**		**10 000 000,00**			2 500 000,00	-800 000,00	**1 700 000,00**	7 365 750,00	934 250,00
		R	**5 000 000,00**		**5 000 000,00**			750 000,00		**750 000,00**	4 250 000,00	

D = Dépense
R = Recette
(1) en TVA fiscale, le paiement de la TVA et sa récupération se font hors budget.

MAIRIE DE COLMAR
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 11 Désignation de l'attributaire de la délégation de service public (DSP) pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Attractivité Economique et de la Mobilité

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 14 DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'AMENAGEMENT, L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE L'AERODROME DE COLMAR-HOUSSEN

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Par délibération en date du 21 mars 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une Délégation de Service Public pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion de l'Aérodrome de Colmar-Houssen.

Ainsi, l'avis d'appel public à candidatures a été envoyé à la publication le 3 juin 2016, en vertu de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. La procédure a suivi la réglementation codifiée aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 5 juillet 2016 à 11h30.

Une candidature a été réceptionnée, celle de la Société Aéroport de Colmar SAS (ADC), délégataire actuel.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 5 juillet 2016 pour vérifier sa recevabilité, les garanties professionnelles et financières du candidat et analyser son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers. Elle a ainsi dressé la liste des candidats admis à présenter une offre, qui comprenait le seul candidat.

En date du 8 juillet 2016, la Ville de Colmar a adressé à la Société Aéroport de Colmar SAS (ADC) le cahier des charges définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations attendues (décrites dans un projet de convention et complétées par un règlement de consultation). La date limite de remise des offres a été fixée au 16 août 2016.

Réunie en séance le 23 août 2016, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'ouverture de l'offre de la société la Société Aéroport de Colmar SAS (ADC).

Le 2 septembre 2016, la Commission a procédé à l'analyse détaillée de l'offre présentée par la société ADC. Elle est apparue pertinente et conforme au Cahier des Charges. La Commission a ainsi émis un avis favorable à l'engagement de la négociation entre le pouvoir adjudicateur et la société, en application de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

La Ville, autorité habilitée à négocier s'est conformée à cet avis et a convié l'entreprise à participer à une rencontre d'échanges fixée au 21 septembre 2016. Ont été débattues en réunion les précisions apportées par la société sur son offre. A l'issue, le candidat a été invité à remettre une offre améliorée. Elle tient notamment compte du contexte dans lequel s'inscrit cette délégation de service public :

- Réflexions en cours concernant la place du transport aérien en France et notamment des aéroports dans les territoires (travaux du Conseil Supérieur de l'Aviation Civile, présidé par Gilles SAVARY, Député de la 9ème circonscription de Gironde),
- Réformes territoriales et financières en cours (dont Loi NOTRe du 7 août 2015),
- Evolution des réglementations européennes (« ciel unique européen » et lignes directrices sur les aides d'Etat en faveur des aéroports et des compagnies aériennes).

Ces évolutions doivent conduire à la définition de politiques globales de soutien des plateformes aéroportuaires, tant au niveau régional qu'au niveau national, dont les modalités de mises en œuvre restent à définir.

L'incidence de ces évolutions sur la délégation est importante, notamment concernant le financement des investissements proposés par le candidat sur la période de délégation (2017-2024).

Ainsi, l'offre du candidat prévoit l'engagement dès 2017, d'une phase d'investissements dits de « gros entretien et renouvellement » visant à conforter l'Indice de Service (IS) de l'aérodrome (entretien majeur de la piste notamment).

Une deuxième phase d'investissements dits « investissements nouveaux » (dont la construction de nouveaux hangars) reste soumise à l'établissement d'un plan de financement. Il devra intégrer notamment la participation des collectivités locales partenaires sur la base des modalités des politiques globales d'accompagnement de l'offre aéroportuaire en cours de définition. Son engagement sera ultérieurement soumis à la signature d'un avenant au contrat de délégation.

A l'issue de la réunion d'échanges et au regard des critères de jugement des offres définis par le règlement de consultation, l'autorité habilitée à signer le contrat s'est donc estimée satisfaite de l'offre finale remise par le candidat.

Le rapport joint en annexe présente une synthèse de l'analyse de l'offre de la Société Aéroport de Colmar SAS (ADC) et expose les motifs de choix du délégataire qui en résulte.

Il vous est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-1 à L1411-19 et R1411-1 à R1411-8,

Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et son décret d'application 2016-86 du 1er février 2016,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux émis le 2 mars 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016 portant approbation de la gestion de l'Aérodrome de Colmar Houssen par délégation de service public (DSP) pour une durée de 8 (huit) ans,

Vu les rapports de la Commission de Délégation de Service Public :

– Rapport du 05 juillet 2016 : établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre,
– Rapport du 23 août 2016 : ouverture des offres,
– Rapport du 02 septembre 2016 : analyse de l'offre initiale du candidat,

Vu le rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat ainsi que ses annexes,

Vu l'avis de la Commission Administrative le 3 octobre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies le 10 octobre 2016,

Après avoir délibéré,

DESIGNE

la Société de l'Aéroport de Colmar SAS (ADC), représentée par Monsieur Francis MAECHLING, Président, attributaire de la Délégation de Service Public de l'Aérodrome de Colmar Houssen pour une durée de 8 ans commençant le 1er janvier 2017 et prenant fin le 31 décembre 2024,

APPROUVE

le contrat à conclure avec la Société de l'Aéroport de Colmar SAS (ADC) comme délégataire pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion de l'Aérodrome de Colmar-Houssen, selon les modalités d'ores et déjà stipulées dans cette même convention,

AUTORISE

Le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

LE MAIRE

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 12 Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Enseignement,
de la Petite Enfance et de la Solidarité

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

POINT N° 12 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE COLMAR AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS POUR 2017

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les communes sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des sections maternelles et élémentaires des établissements privés, au même titre que pour les établissements publics.

Pour 2016, cette participation, déterminée en rapport avec le coût par enfant du secteur public, a été augmentée de 1 % en maternelle et maintenue à son niveau de 2015 en élémentaire.

La participation ainsi déterminée s'élevait à 630 € par enfant colmarien de section élémentaire et à 916 € par enfant colmarien de section maternelle.

Dans un contexte financier particulièrement contraint et caractérisé par la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, il est proposé pour 2017 :

- le maintien du montant 2016 en maternelle, soit 916 € par enfant, montant qui reste cependant supérieur à celui alloué par Mulhouse (550 €)

- le maintien de la participation au niveau de 2016 en école élémentaire, soit 630 €, montant qui va au-delà de celui attribué par Mulhouse (550 €) ou par Strasbourg (554€).

En fonction des effectifs de la rentrée 2016/2017 (574 élèves colmariens en section élémentaire et 226 élèves colmariens en section maternelle), la participation prévisionnelle de la Ville s'élèvera donc respectivement à 361 620 € et à 207 016 € portant la participation totale à 568 636 € (544 410 € en 2016).

LE CONSEIL

Vu le décret N° 65-335 du 30 avril 1965,
Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports du 27 septembre 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
et après avoir délibéré,

FIXE

- le montant de sa participation aux frais de fonctionnement des établissements privés à 630 € par enfant colmarien de section élémentaire et à 916 € par enfant colmarien de section maternelle, pour l'année 2017

DIT

- que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016 à la fonction **213** compte **655.8**.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant ~~à~~ signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Le Maire

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 13 Avances sur subventions 2017 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Enseignement
de la Petite Enfance et de la Solidarité

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 13 : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire

Le montant des aides financières accordées par la Ville de Colmar aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance sera voté au courant du deuxième trimestre 2016.

Pour permettre à ces associations de faire face aux charges salariales et aux frais de fonctionnement aussi tôt que possible, il est proposé de verser une avance représentant un montant égal à 50 % de la subvention versée en 2016 aux associations « Les Galopins », « La Maison de la Famille du Haut-Rhin », « Les Mille Pattes » et « Bout'Chou », payable dès le début de l'exercice 2017.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, article 10, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le versement de ces avances sur subventions, d'un montant supérieur à 23 000 €, est subordonné à la signature d'une convention.

Le montant des avances s'élève à **364 466 €**, réparti entre les associations bénéficiaires et suivant le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2016	AVANCE SUR SUBVENTION 2017
LES GALOPINS	78 200 €	39 100 €
MAISON DE LA FAMILLE	413 732 €	206 866 €
LES MILLE PATTES	92 000 €	46 000 €
BOUT'CHOU	145 000 €	72 500 €
	TOTAL	364 466 €

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture et des sports, réunion du 27 septembre 2016,
Vu l'avis des commissions réunies
Après avoir délibéré,

DECIDE

Le versement des avances sur les subventions 2017, selon le tableau ci-dessus,

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre 6574, fonction 640, service 314,

DONNE POUVOIR

à ~~Monsieur le Maire ou~~ à son représentant, ~~pour signer les conventions financières~~ avec les associations, « Les Galopins », « Les Mille Pattes », « La Maison de la Famille » et « Bout'Chou ».

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION « .....»

AU TITRE DE L'ANNE 2017

Entre

La Ville de Colmar,

Dûment représentée par Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 et en vertu de l'arrêté n°1000/2016 du 4 mars 2016 portant délégation partielle de fonctions,

ci-après désignée par les termes « **la Ville** » d'une part,

Et

L'Association,
dont le siège social est situé ....., représentée par son Président, ...,
ci-après désignée sous le terme « **l'Association** »
d'autre part,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la demande de subvention en date du ..... présentée par l'Association « .....»,

il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET :

La Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années les associations œuvrant dans le domaine de la « petite enfance » par le versement annuel de subventions de fonctionnement. Afin de permettre à l'association de faire face le plus tôt possible à ses charges salariales et à ses frais de fonctionnement, la Ville de Colmar décide le versement d'une avance sur subvention.

ARTICLE 2 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

La Ville de Colmar alloue une avance sur la subvention de fonctionnement 2017, de ..... €, représentant 50 % de la subvention versée au titre de l'année 2016.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal de Colmar Municipale.

ARTICLE 3 –PRESENTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS :

Afin de permettre l'analyse du compte d'emploi de la subvention attribuée, l'Association s'engage à fournir, avant le 30 avril 2017, le bilan d'activité et le compte d'exploitation 2016.

ARTICLE 4 – RESILIATION DE LA CONVENTION :

La Ville de Colmar se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect des dispositions exposées ci-dessus, dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, les mesures appropriées n'auront pas été prises, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION :

Dans les cas visés à l'article 4, la Ville de Colmar pourra demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 6 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE :

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence de la juridiction administrative.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Association

Sa ou son Président(e)

Pour la Ville de Colmar

Odile UHLRICH-MALLET
Adjointe au Maire

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 14 Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB – immeuble 14, rue Berthe Molly.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Enseignement, de la Petite Enfance
et de la Solidarité

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 14 SOLDE SUR REMBOURSEMENT DE LOYERS ET DE CHARGES LOCATIVES A L'ASSOCIATION APALIB - IMMEUBLE 14, RUE B. MOLLY

Rapporteur : Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

En 2014, la propriété de l'immeuble sis n° 14 rue Berthe Molly a été transférée à Pôle Habitat Centre Alsace suite à la cession décidée par la Ville de Colmar.

Au sein de ce bâtiment, l'Espace Bel Age, antenne colmarienne de l'association APALIB', propose aux Seniors des activités d'animation, de prévention et de promotion de la santé (activités physiques, arts manuels, activités de bien-être, jeux de société,….).

Le changement de propriété a impacté financièrement APALIB', puisqu'elle est, depuis, redevable d'un loyer de 1 926 €/mois et de charges locatives. Pour éviter une fragilisation de la santé financière de l'association, la moitié des loyers et charges locatives annuels acquittés à Pôle Habitat est remboursée sous forme d'une subvention de fonctionnement.

Pour 2015, les frais supportés par APALIB' se montent à 37 145,38 € (23 112 € de loyers et 14 033,38 € de charges locatives). La Ville de Colmar rembourse la moitié soit 18 572,69 €.

Le Conseil Municipal a approuvé en sa séance du 25 avril 2016 une avance sur remboursement de 16 444 €, calculée sur la base de 80 % de la moitié des loyers et des provisions sur charges. Suite à la transmission du décompte de charges acquittées, le solde restant à verser par la Ville de Colmar au titre de l'exercice 2015 est de 2 128,69 €.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité du 30 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré

APPROUVE

L'attribution du solde sur remboursement de loyers et de charges locatives de 2 128,69 € à l'association APALIB', sur présentation des quittances de loyers et du décompte de charges pour l'année 2015.

DIT

Que le crédit nécessaire est inscrit au Budget 2016 (chapitre 65).

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 15 Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la sécurité, de la prévention
et de la citoyenneté
Direction de l'enseignement, de la petite enfance
et de la solidarité

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 15 - TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LES EQUIPEMENTS ET BATIMENTS SOCIAUX

Programme 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Rapporteur : Madame l'Adjointe Christiane CHARLUTEAU

Dans le cadre du programme 2017 des travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux, il est proposé de faire procéder à des travaux de réfection et d'entretien définis à partir de critères prioritaires tels que la sécurité, la rénovation et la mise aux normes.

Une liste, jointe en annexe, fait état de ces travaux à réaliser, pour un montant de 80 000 €.

A titre indicatif, les crédits affectés à ces travaux se sont élevés à :

B.P. 2013 : 80 000 €
B.P. 2014 : 80 000 €. En sus, un crédit exceptionnel de 151 200 € pour le réaménagement de la cour de l'IMP Les Catherinettes
B.P. 2015 : 80 000 €
B.P. 2016 : 80 000 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 30 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation du programme 2017 des travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux, pour un montant de 80 000 €, détaillés dans les annexes jointes ;

DIT

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

LE MAIRE

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Mairie de Colmar
Direction de la sécurité, de la prévention et de la citoyenneté
Direction de l'enseignement, de la petite enfance et de la solidarité

Annexes 1et 2 rattachées au point N° 15
Travaux de maintenance
sur les équipements et bâtiments sociaux
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 20

37

Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux 2017

DIRECTION DE LA SECURITE, DE LA PREVENTION ET DE LA CITOYENNETE	
NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX	**MONTANTS TTC**
Club des Jeunes Europe, 5 rue de Princeton	
• Remplacement du revêtement de sol dans la salle de danse	5 000,00 €
• Remplacement du revêtement de sol de la salle de musculation	7 000,00 €
• Installation de 2 plaques de propreté inox à l'entrée principale de la structure	3 000,00 €
• Mise en place de puits perdus et d'assainissement extérieur	9 000,00 €
	24 000,00 €
Centre Europe, 13 rue d'Amsterdam	
• Installation d'un chauffe eau pour la cuisine familiale et sociale	1 500,00 €
• Mise en place de pics sur la structure extérieure de la salle de spectacles	5 000,00 €
• Travaux d'amélioration électrique	3 000,00 €
• Installation d'un claustra pour baies vitrées	5 000,00 €
• Amélioration et sécurisation de l'accès au pôle 3-5 ans	4 500,00 €
• Travaux de menuiserie sur la scène de la salle de spectacles	3 500,00 €
	22 500,00 €
TOTAL 1	**46 500,00 €**

Mairie de Colmar
Direction de la sécurité, de la prévention et de la citoyenneté
Direction de l'enseignement, de la petite enfance et de la solidarité

Annexes 1et 2 rattachées au point N° 35
Travaux de maintenance
sur les équipements et bâtiments sociaux
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

B

Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux 2017

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA SOLIDARITE		
NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX		**MONTANTS TTC**
I.M.P. les Catherinettes, 6 rue Unterlinden • Travaux de mise en conformité électrique • Travaux de mise en conformité de l'ascenseur		2 000,00 € 6 500,00 € **8 500,00 €**
LHSS Les Epis, 2 rue du Lycée • Travaux de toiture • Installation de luminaires sur détection		22 000,00 € 3 000,00 € **25 000,00 €**
	TOTAL 2	**33 500,00 €**
	TOTAL GENERAL (1+2)	**80 000,00 €**

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

24 OCT. 2016

Point 16 Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Enseignement, de la Petite Enfance
et de la Solidarité

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 16 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action, à distinguer de la participation financière à la protection des habitations, résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 7 personnes.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

Intitulé	Nombre de personnes bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide de 120 €	7	840 €
Aide inférieure à 120 €	0	0 €
Total	**7**	**840 €**

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, 61 personnes auront bénéficié de cette mesure pour un montant total de 7 320 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une aide financière à 7 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar Fonction 61 compte 657.4.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 17 Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

Mairie de Colmar
Direction de l'animation et des sports

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 17 : Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques - Programme 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Rapporteur : Monsieur Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Le plein emploi des installations, dû essentiellement à une augmentation constante du nombre d'utilisateurs et à la diversification des modes et des pratiques, ainsi qu'à l'émergence d'équipements nouveaux (Colmar Stadium, Aqualia, gymnases Anne Frank et Château d'Eau, skate parc couvert, espace sportif Rapp, structure couverte de tennis, salle d'escrime, espace technique d'athlétisme, complexe sportif de la Montagne Verte, etc.) génère des dépenses croissantes d'entretien.

L'évolution de l'état des bâtiments, l'usure des surfaces de pratiques sportives et l'aspect général de certaines infrastructures nécessitent des travaux de réhabilitation et de rénovation réguliers, afin de maintenir un bon état général.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des travaux réalisés sur les exercices 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Années	Enveloppe allouée pour les travaux de maintenance	Enveloppe totale des travaux tenant compte des travaux de maintenance réalisés, des travaux inscrits en DM, d'opérations spécifiques, de crédits supplémentaires inscrits dans le cadre du plan de relance, etc
2007	308 000 €	527 200 €
2008	460 000 €	540 600 €
2009	490 000 €	1 113 753 €
2010	505 000 €	624 175 €
2011	513 600 €	1 165 098 €
2012	596 200 €	681 911 €
2013	932 000 €	1 248 772 €
2014	1 153 600 €	5 397 146 €
2015	800 000 €	1 084 732 €
2016	723 000 €	

L'enveloppe allouée aux travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques s'est élevée en 2016 à 723 000 €.

Le programme 2017 des travaux de réfection et d'entretien a été défini à partir de critères prioritaires, tels que la sécurité, la rénovation et le remplacement de systèmes fonctionnels. Sont également intégrées dans ce programme, les acquisitions de matériels nécessaires à la pratique sportive, dont notamment le remplacement de tapis de réception ou encore de buts de basket.

Ainsi, pour 2017, il est proposé d'arrêter un montant de 743 000 € à inscrire au budget primitif 2017, pour des travaux à réaliser sur les équipements sportifs (446 000 €) et nautiques (297 000 €). Il est également proposé d'inscrire un crédit de 200 000 € au titre des opérations spéciales, pour la réfection des trois courts de tennis en terre battue et des deux courts de squash de la Waldeslust.

KD

Une deuxième partie optionnelle complémentaire d'un montant de 250 000 € pourrait éventuellement être envisagée en fonction des résultats constatés dans la mise en œuvre des propositions de la tranche prioritaire.

En annexe, figure la liste des opérations de maintenance proposées au titre de l'année 2017.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 27 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation du programme 2017 des travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques pour un montant de 743 000 € TTC, selon le tableau joint en annexe, et des travaux de réfection des trois courts de tennis en terre battue et des deux courts de squash de la Waldeslust, pour un montant de 200 000 € TTC ;

PROPOSE

d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Direction de l'animation et des sports

Annexe rattachée au point N° 43
Travaux de maintenance 2017
Séance du CM du 17/10/2016

1. Equipements sportifs

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2017
GYMNASES	
Gymnase Camille Sée	
* travaux de couverture	10 000 €
Gymnase Ladhof	
* entretien de la toiture	4 500 €
Gymnase Pfeffel	
* remplacement du revêtement du sol sportif	110 000 €
* extension stockage	40 000 €
STADES	
Stade de la Mittelharth	
* aménagement d'une surface de jeu	20 000 €
* remplacement de la clôture côté jardin et rue Morat	42 000 €
* mise en conformité électrique	2 500 €
Stade de l'Europe	
* mise en conformité électrique	4 000 €
Stade de l'Orangerie	
* reprise du plafond de la chaufferie	6 000 €
Stade du Ladhof	
* mise en conformité électrique et remplacement du portail	10 500 €
Colmar Stadium	
* mise en conformité électrique	4 000 €
* mise en sécurité incendie des vestiaires côté terrain synthétique	15 000 €
Stade des Cheminots	
* mise en conformité électrique	6 000 €
Stades	
* travaux sur mâts d'éclairage	15 000 €
DIVERS	
Office Municipal des Sports	
* réfection des murs	5 000 €
Clubhouse du Colmar Rugby Club	
* installation de gouttières et d'un puits perdu	5 000 €
Skate parc couvert	
* travaux électriques	11 500 €
Salle d'escrime "Jean-Pierre Muller"	
* travaux de toiture	4 500 €
Centre de tennis de la Waldeslust	
* reprise du plancher du clubhouse + améliorations techniques sur le bâtiment	45 000 €

Direction de l'animation et des sports

Annexe rattachée au point N° 43.
Travaux de maintenance 2017
Séance du CM du 17/10/2016

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2017
Centre Hippique	
* travaux de mise en conformité électrique et installation d'un éclairage pour la carrière	15 000 €
* remplacement des menuiseries extérieures	10 000 €
* sondage du sous-sol du manège	6 000 €
* création d'un puits pour l'alimentation des écuries	10 000 €
SOUS/TOTAL :	**401 500 €**

ACQUISITIONS	
Gymnase Anne Frank : Remplacement de buts de basket centraux	17 000 €
~~Gymnase Jean Macé : Installation de 2 buts de basket + traçage terrain~~	~~7 500 €~~
Montagne Verte : Remplacement des tapis de réception de gymnastique	20 000 €
SOUS/TOTAL :	**44 500 €**

ETAT RECAPITULATIF	
Travaux	401 500 €
Acquisitions	44 500 €
TOTAL	**446 000 €**

OPERATION SPECIALE	
Centre de tennis de la Waldeslust	
* réfection des trois courts de tennis en terre battue et des deux courts de squash	200 000 €

2. Equipements nautiques

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2017
PISCINE AQUALIA	
installation de nouvelles arrivées toboggans	68 000 €
installation de luminaires dans le hall du bassin	36 000 €
installation de luminaires au sauna	2 000 €
installation de portes	3 000 €
travaux sur la porte d'entrée principale	1 000 €
modification du système d'ouverture des fenêtres - section bains/douches	1 800 €
installation d'un mât porte drapeau	3 000 €
travaux d'urgence non programmés	8 000 €
travaux électriques	3 000 €
installation d'une pompe de relevage	5 000 €
frais d'insertion	3 000 €
STADE NAUTIQUE	
protection cathodique des filtres du bassin de 25m	12 000 €
travaux de carrelage	45 000 €
installation de conduites WC extérieures	25 000 €
travaux électriques mise aux normes	6 000 €
travaux d'urgence non programmés	5 000 €
PISCINE J.J. WALTZ	
travaux d'urgence non programmés	4 000 €
installation des grilles de soufflage	1 500 €
SOUS/TOTAL :	**232 300 €**

ACQUISITIONS	
Aqualia : Acquisition de pompes, d'un poste de chloration et de régulation, et d'un nettoyeur	37 700 €
Stade nautique : Acquisition de pompes, d'un clapet anti-retour, d'une structure inox pour garage à vélos et de lignes de compétition	26 000 €
Piscine J.J. Waltz : Acquisition d'une chaise de douche	1 000 €
SOUS/TOTAL :	**64 700 €**

ETAT RECAPITULATIF	
Travaux	232 300 €
Acquisitions	64 700 €
TOTAL	**297 000 €**

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 18 Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

Mairie de Colmar
Direction de l'animation et des sports

24 OCT. 2016

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 18 : Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2016

Rapporteur : Monsieur Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Dans le cadre des animations de Noël, organisées du 20 novembre 2016 au 2 janvier 2017, la Ville de Colmar a prévu, pour la 17ème année consécutive, d'installer sur la place Rapp une patinoire mobile destinée au grand public.

Conformément aux dispositions contractuelles, il appartient à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, attributaire de la délégation de service public de la patinoire municipale depuis le 1er juillet 2013, d'assurer le fonctionnement de cette patinoire mobile, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'APSG sollicite la Ville pour l'intervention des éducateurs sportifs municipaux durant cette période.

L'ensemble des modalités inhérentes à l'intervention des trois éducateurs sportifs municipaux doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et ladite association qui ne pourra être signée qu'après accord des intéressés. La charge, évaluée à 2 000 € environ, sera remboursée à la Ville.

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée délibérante doit être informée du projet de mise à disposition.

Par ailleurs, et à l'instar de l'édition 2015, le « Grand Huit de Noël » sera reconduit à proximité de la patinoire mobile. Il est à préciser que cette attraction familiale est gérée directement par le propriétaire du carrousel de la place Rapp.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports ,
émis lors de sa séance du 27 septembre 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré

DIT ETRE INFORME

de la convention (jointe en annexe) entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, portant sur l'intervention des éducateurs sportifs municipaux ;

DIT

que les frais de personnel devront être remboursés à la Ville par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

le Maire,

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Mairie de Colmar
Direction de l'animation et des sports

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Annexe rattaché au point N° 18
Convention de partenariat avec l'APSG – animations de Noël 2016
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace pour l'organisation des animations de Noël sur la patinoire de la place Rapp

VU la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'article L 2122 -18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration ;

entre les soussignés,

La Ville de Colmar, représentée par Monsieur Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 17 octobre 2016 et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

d'une part,

et

L'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar, représentée par M. Robert Veit, Président, dûment habilité par le Conseil d'Administration du ....., et désignée ci-dessous par l' « Association » ;

d'autre part,

PREAMBULE :

Dans le cadre des animations de Noël, la Ville de Colmar a prévu, pour la 17ème année consécutive, d'installer sur la place Rapp une patinoire mobile, destinée au grand public.

Conformément aux dispositions contractuelles, il appartient à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, attributaire de la délégation de service public de la patinoire municipale depuis le 1er juillet 2013, d'assurer également le fonctionnement de cette patinoire mobile, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'APSG sollicite la Ville aux fins d'intervention durant cette période des éducateurs sportifs municipaux. La charge, évaluée à 2 000 € environ, sera remboursée à la Ville.

Une convention fixant les modalités de cette mise à disposition doit être conclue entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar.

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée délibérante doit être informée du projet de mise à disposition.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

KD

Article 1 – Objet de la convention :

La Ville met à la disposition de l'Association, trois éducateurs sportifs municipaux, durant la période courant du dimanche 20 novembre 2016 au lundi 2 janvier 2017. En cas d'indisponibilité de l'un des agents pour quelque cause que ce soit, la Ville ne procédera pas à son remplacement.

Article 2 – Obligation de l'Association :

L'Association s'engage à rembourser à la Ville le montant de la rémunération et des charges sociales du personnel engagé dans cette opération. Le moment venu, la Ville produira à l'Association tous les justificatifs nécessaires à ce remboursement (effectifs, horaires, etc).

Article 3 – Accord des éducateurs sportifs municipaux :

La présente convention, portée à la connaissance des fonctionnaires concernés, préalablement à leur mise à disposition, sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels.

Article 4 – Missions des éducateurs sportifs municipaux :

Après avis de la commission administrative paritaire, il est proposé que les missions des trois éducateurs sportifs municipaux portent sur le contrôle, la surveillance, les premiers secours et le surfaçage de la glace de la patinoire.

Article 5 – Horaires d'intervention :

Les éducateurs sportifs municipaux interviendront à la patinoire place Rapp dans le cadre du contrôle, de la surveillance, des premiers secours et du surfaçage de la glace :

- ✓ du dimanche 20 novembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 de 15 h à 18 h, sauf les 24 et 31 décembre 2016, de 14 h à 17 h.

Article 6 – Coûts horaires :

Les frais d'intervention des quatre éducateurs sportifs municipaux seront calculés sur les bases suivantes :

- ✓ ETAPS, principal de 1ère classe — 25,87 € de l'heure ;
- ✓ ETAPS, principal de 1ère classe — 23,14 € de l'heure ;
- ✓ ETAPS, principal de 1ème classe — 22,87 € de l'heure.

Article 7 – Assurance :

L'Association, en application notamment des article L321-1 et L321-7 du Code du sport, souscrira un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de tout préposé de l'Association et des enseignants, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises pour y exercer les activités concernées.

Le contrat doit prévoir que les licenciés et les pratiquants sont tiers entre eux.

L'Association remettra lors de la signature de la convention une attestation d'assurance couvrant sa « responsabilité civile ».

Article 8 - Durée de la convention :

La présente convention est signée pour la période du dimanche 20 novembre 2016 au lundi 2 janvier 2017, aux jours et horaires d'intervention définis dans l'article 5.

KD

Article 9 – Litiges :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être portée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Colmar, en triple exemplaire,

le

Pour la Ville de Colmar,
Le Maire :

Gilbert MEYER

Pour l'Association pour la Promotion des Sports de Glace,
Le Président :

Robert VEIT

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 19 Adoption de diverses mesures liées à la mutualisation des services avec Colmar Agglomération.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE de COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point n°19 : Adoption de diverses mesures liées à la mutualisation des services avec Colmar Agglomération

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération, conformément aux délibérations du Conseil Municipal des 27 avril 2015, 22 juin 2015, 14 décembre 2015 et 27 juin 2016, il y a lieu de prévoir la mise en œuvre de modalités pratiques de fonctionnement entre les deux collectivités.

C'est ainsi qu'il est proposé d'adopter les mesures suivantes :

1°) Locaux : confirmer la pratique selon laquelle, les services, quelle que soit la nature de leur activité, ont vocation à occuper indifféremment les locaux de la ville et de l'agglomération, sans qu'il soit procédé à des refacturations de charges locatives ;

2°) Véhicules : permettre l'utilisation des véhicules communautaires et municipaux par les agents des deux collectivités dans le cadre exclusif de tout déplacement nécessaire à la réalisation des missions ;

3°) Stationnement du personnel : donner accès aux agents municipaux, devant se rendre à leur travail au moyen de leur véhicule, à deux parkings du centre-ville de Colmar, les parkings Lacarre et Saint Josse contre le paiement d'un tarif spécial correspondant à 50 % de l'abonnement public ; la collectivité employeur prendrait à sa charge également 50 % du coût de cet abonnement public ;

4°) Participation à certaines missions de service public assurées par la Ville de Colmar : permettre aux agents de Colmar Agglomération d'assurer, à l'issue de leur journée de travail, des fonctions ponctuelles à titre accessoire pour le compte de la commune, à savoir :

- la distribution du Point Colmarien et de toute publication destinée aux Colmariens,
- la participation aux élections en qualité de membre des bureaux de vote,
- la réalisation des opérations de recensement de la population,
- l'accueil et le contrôle d'accès des spectacles présentés dans les salles de spectacles.

Les agents seront rémunérés par la Ville dans les mêmes conditions que les agents municipaux telles que prévues par les délibérations de la commune.

5°) Prestations informatiques

La convention de concours entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar prévoit dans son titre V « Prestations de services particulières » et son article 10 « Services Fonctionnels », qu'en l'absence de services techniques communautaires, certaines prestations pourront être effectuées occasionnellement par la Ville de Colmar au bénéfice de Colmar Agglomération dans différents domaines contre refacturation.

Il est proposé d'étendre ces prestations dans le domaine informatique au bénéfice des communes membres qui le souhaitent, Colmar Agglomération se chargeant de refacturer les prestations réalisées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les mesures énoncées :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité du 30 septembre 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter les diverses mesures présentées dans le corps du rapport au titre de la mutualisation des services entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération,

AUTORISE

la prise en charge de 50 % du coût de l'abonnement public, dans la limite d'un abonnement souscrit par agent au tarif spécial, pour l'accès au parking Lacarre ou au parking Saint Josse ;

DIT

que les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 20 Recours à du personnel vacataire pour la mise en œuvre d'activités périscolaires dans les écoles élémentaires.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

POINT N° 20 : RECOURS A DU PERSONNEL VACATAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Rapporteur : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal du 21 mars 2016 a validé la signature pour 3 ans du Projet Educatif Territorial (PEDT). Son objectif porte sur la mise en place d'activités périscolaires dans des écoles élémentaires publiques de la Ville de Colmar, sur le temps libéré par la réforme des rythmes scolaires.

Le programme prévu, intitulé « la citoyenneté au cœur de la ville », s'articule autour de la citoyenneté, de l'éducation civique et vise, de manière générale, à la sensibilisation de l'enfant à son environnement social, culturel, sportif, mais aussi naturel. Il se déroule hors congés scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 18 h 00, par cycles de 6 semaines environ.

Une expérimentation a été menée au 3ème trimestre de l'année scolaire 2015/2016, dans deux écoles élémentaires. A partir de la rentrée 2016/2017, ces activités sont étendues à davantage d'écoles.

Pour ce faire, des animateurs qualifiés, encadrés par un responsable municipal faisant fonction de directeur/coordinateur, sont nécessaires pour l'organisation de ces activités, qui en fonction de leur nature, se tiennent dans les écoles ou à l'extérieur (gymnases, musées, bibliothèques, etc.). Les effectifs se répartissent en principe à raison de 2 animateurs par site ou école, mais un renfort est possible en fonction des besoins liés notamment au nombre d'inscriptions.

Les animateurs sont principalement des agents municipaux qui assurent les missions relatives au PEDT dans le cadre de leur temps de travail (il peut s'agir d'agents spécialisés des écoles maternelles, d'animateurs sportifs ou sociaux), complétés de personnels employés à la vacation.

Les effectifs mobilisés pour mener à bien ces missions fluctuent ainsi durant l'année scolaire en fonction des besoins du service et du nombre d'enfants inscrits. Les personnels extérieurs recrutés à la vacation (pour l'année scolaire complète ou pour un ou plusieurs cycles), seront rémunérés à raison de 45 € bruts par vacation, celle-ci comprenant le temps journalier passé en animation et le temps de préparation préalable et de bilan.

Il y a lieu de rappeler que la mise en œuvre du PEDT fait l'objet d'une aide de l'Etat au travers d'un fonds de soutien, auquel il convient d'ajouter la participation des familles fixée à 5 €, ainsi qu'une participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité du 30 septembre 2016,
vu l'avis du Comité Technique du 4 octobre 2016,
vu l'avis des Commissions Réunies du 10 octobre 2016,
après avoir délibéré,

DECIDE

- de faire appel, à partir de l'année scolaire 2016/2017 et pour la durée du PEDT, à du personnel vacataire selon les besoins nécessaires à l'organisation des activités,
- de les rémunérer selon les modalités prévues dans le corps de la présente délibération,

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Maire ou son représentant
pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,

DIT

que les crédits seront inscrits aux budgets de la Ville,

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 21 Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise Fronholz.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean Jacques, UHLRICH MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Point N°21 TRANSACTION IMMOBILIERE : CESSION D'UNE PARCELLE SISE FRONHOLZ

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

La Ville de Colmar souhaite céder la parcelle boisée section RX n°131, d'une superficie de 7a02ca, sise au lieudit Fronholz, à Monsieur Raymond HEYMANN, dont la famille est propriétaire adjacente. En effet, cette parcelle ne présente plus d'utilité pour la Ville et est difficile d'accès du fait de sa situation entre l'autoroute A35 et la route de Bâle.

Les modalités liées à la transaction sont les suivantes :

- le prix, conforme à l'estimation de France Domaine est de 40€ l'are, soit 280,80€, arrondis à 281€,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

la cession de la parcelle décrite ci-dessus, sise Fronholz, à Monsieur Raymond HEYMANN ou à toute autre personne morale au physique qui s'y substituerait dans le même but aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Annexe rattachée au Point n° 21
- TRANSACTION IMMOBILIERE -
CESSION D'UNE PARCELLE SISE FRONHOLZ
Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

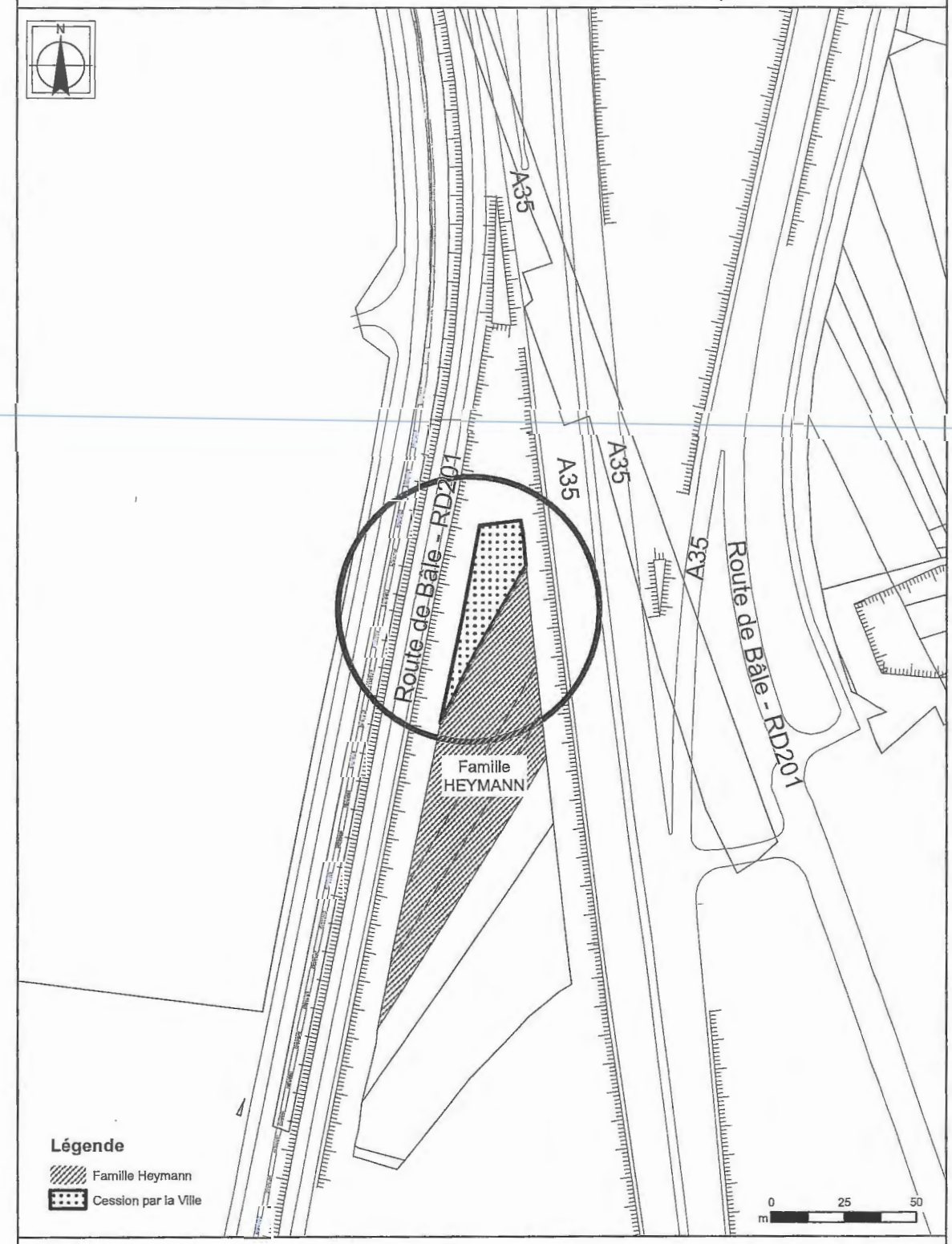

Service SIG/Topo - 32 Cours Ste Anne - 68000 Colmar
Copyright© : CAC - Reproduction interdite
sigtopo@agglo-colmar.fr

Echelle : 1:2 000

Date d' Impression: 02/09/2016
Ref: Y:\Projets\2016\213-Aff Foncier\PlanConseil Municipal\mxd\DP_CMRX131.mxd

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 22 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la sécurité, de la prévention
et de la citoyenneté
Service animation et vie des quartiers

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 22 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE A DES JEUNES COLMARIENS AGES DE 17 A 23 ANS

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1er octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, **410** bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **239 414,60 €.**

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Dix-neuf nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **12 170 €.**

En définitive, la Ville aura attribué **429** bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de **251 584,60 €.**

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 30 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

APPROUVE

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

DIT

que le crédit nécessaire, d'un montant de 12 170 €, est inscrit au budget 2016 sous le chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

ADOPTÉ

LE MAIRE

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 23 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la sécurité, de la prévention et de la citoyenneté
Service animation et vie des quartiers

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N° 23 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE A DES COLMARIENS EN QUÊTE D'EMPLOI AGES DE 23 ANS REVOLUS

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

En application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire lors des élections municipales de 2014, le dispositif de bourse au permis de conduire voiture pour les Colmariens de 17 à 23 ans s'est enrichi d'une aide à l'obtention du permis de conduire voiture en faveur des demandeurs d'emploi Colmariens de 23 ans révolus.

Le Conseil Municipal du 16 avril 2014 a décidé de fixer le montant de cette aide à **325 €.**

Depuis la mise en place de ce dispositif, **28** bourses ont été attribuées pour un montant total de **9 100 €.**

Six nouveaux Colmariens déclarés éligibles par la commission idoine, remplissent à présent les conditions fixées dans la charte signée avec la Ville, à savoir :

- la non imposition du foyer fiscal au titre des revenus des personnes physiques, l'année précédant la demande de bourse,
- être titulaire du code de la route depuis moins de 3 mois,
- être inscrit à Pôle Emploi et en recherche active d'emploi,
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait du permis de conduire.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire B, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **1 950 €.**

En définitive, la Ville aura attribué **34** bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant de **11 050 €.**

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 30 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

APPROUVE

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

DIT

que le crédit nécessaire, d'un montant de 1 950 €, est inscrit au budget 2016, sous le chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

ADOPTÉ

LE MAIRE

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 24 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

Nombre de voix pour : 47
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

POINT N° 24 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VELO NEUF PAR FOYER

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1ère demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à septembre 2016.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	**5 781**	**573 749,30**
2009	**3 269**	**325 043,13**
2010	**1 775**	**176 713,9**
2011	**1 633 dont 17 vélos électriques**	**163 423,06**
2012	**1 355 dont 19 vélos électriques**	**135 831,57**
2013	**1 123 dont 31 vélos électriques**	**114 282,91**
2014	**1 288 dont 55 vélos électriques**	**142 854,22**
2015	**1 122 dont 66 vélos électriques**	**135 167,05**

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2016 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
25/01/2016	41 dont 2 vélos électriques	5 014,85
29 /02/2016	55 dont 2 vélos électriques	6 516,82
21/03/2016	45 dont 6 vélos électriques	5 439,94
25/04/2016	45 dont 4 vélos électriques	5 689,89
30/05/2016	107 dont 7 vélos électriques	12 892,32
27/06/2016	101 dont 8 vélos électriques	12 217,36
19/09/2016	285 dont 29 vélos électriques	34 607,80
17 /10/2016	**142 dont 11 vélos électriques**	**17 609,79**
Total en 2016	**821 dont 69 vélos électriques**	**99 988,77**

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2016 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
TOTAL de 2008 à 2016	**18167 dont 257 vélos électriques**	**1 867 053,91**

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et Modes de Déplacement du 5 juin 2014,

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

REÇU À LA PRÉFECTURE
24 OCT. 2016

Point 25 Attribution d'un concours financier aux sinistrés de l'ouragan Matthew à Haïti.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé :

M. Jean-Pierre BECHLER.

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE ACCEPTE L'INSCRIPTION DE CE POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR
ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 OCT. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction du Développement Durable
& des Relations Extérieures

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Point N°25 ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AUX SINISTRÉS DE L'OURAGAN MATTHEW A HAITI

Rapporteur : Mme Claudine GANTER, Adjointe au Maire

L'ouragan Matthew a touché les côtes d'Haïti le 4 octobre dernier, causant d'importants dégâts aux infrastructures, aux habitations, touchant 1,3 million de personnes dont plus de la moitié a besoin d'assistance. La zone la plus touchée est le Sud avec des villes comme Les Cayes qui ont été détruites à 70 %.

Le nombre de personnes décédées est aujourd'hui estimé à plus de 1 000.

Au regard de l'étendue des besoins humanitaires, il est proposé de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI).

Le Gouvernement français, en coordination avec l'Union européenne, a affrété un avion cargo pour l'acheminement de modules de potabilisation de l'eau, de kits « choléra », d'autres médicaments et de divers matériel d'urgence.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

après avoir délibéré

DECIDE

le versement d'une aide exceptionnelle de 10 000 €, au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), pour les actions d'urgence menées par le Gouvernement français auprès des sinistrés de l'ouragan Matthew à Haïti ;

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 ;

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 OCT. 2016

Le Maire

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal